

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 janvier 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant John Butler et Mesdames et Monsieur le Conseiller

Nadine Brière	District 1
Lise Gendron	District 3
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du Conseil et formant le quorum.

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau ainsi que Messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2014-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 janvier 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 16 et 23 décembre 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 16 et 23 décembre 2013 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 16 et 23 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2014-003

Autorisation de signature – Offre d'achat d'une partie de lot (2 230-237)

ATTENDU QU'une offre d'achat préparée par Madame Ariane Lauzon et Monsieur Olivier Ladouceur, a été signée le 11 novembre 2013 relativement à l'achat d'une partie du lot numéro 2 230 237 de 248 mètres carrés (2 675.8 p.c.) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de vendre le lot 2 230 237 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne à Madame Ariane Lauzon et Monsieur Olivier Ladouceur, selon les termes de l'offre d'achat du 11 novembre 2013 et pour un montant de treize mille trois cent soixante-dix-neuf dollars (13 379\$) ;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer le contrat.

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2014-004

Participation de M. Pierre Morabito au colloque sur la sécurité civile et incendie – 17 au 19 février 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à participer au colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tiendra du 17 au 19 février 2014 à l'Hôtel Delta Québec.

QUE le coût pour ce faire soit assumé par la Ville.

QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-005

Assurance responsabilité professionnelle du barreau du Québec de Me Marie-Pier Pharand – demande d'exemption

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a, à son service exclusif Me Marie-Pier Pharand, avocate, membre du Barreau du Québec;

ATTENDU la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU qu'il est possible pour un membre du Barreau du Québec de demander une exemption de souscription au Fonds lorsqu'il exerce sa profession au sein d'un organisme visé;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec :

- « QUE la Ville de Sainte-Adèle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Pier Pharand dans l'exercice de ses fonctions ».

RÉSOLUTION NO. 2014-006

Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » - Croix-Rouge – Division du Québec

ATTENDU la lettre transmise le 13 décembre 2013 par Mme Kathleen Lapointe, coordonnatrice – ententes municipales, de la Croix-Rouge Canadienne – division

du Québec, concernant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés lorsque la situation l'exige et ce, pour une période de 3 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler l'entente, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que Monsieur le Maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville ;

QUE M. Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle soit désigné à titre de représentant de la Ville pour assurer le suivi de ladite entente et pour tout autre objet connexe ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter pour ce faire, à la Croix-Rouge Canadienne – division du Québec, une somme de 1,872.75\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes à être déterminées en fonction des services demandés par la Ville lors de sinistres, lorsque nécessaire.

RÉSOLUTION NO. 2014-007

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2014 – 30 000\$

ATTENDU le rapport de Madame Marilynne Lortie, coordonnatrice parcs, sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 7 janvier 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une subvention pour l'année 2014, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 2 versements, tel qu'il appert ci-après :

1er versement	le 16 janvier 2014	20 000 \$
2e versement	le 24 avril 2014	10 000 \$

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-008

Subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2014, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1er versement	le ou vers le 31 janvier 2014	50 000 \$
2e versement	avril 2014	50 000 \$
3e versement	juillet 2014	50 000 \$
4e versement	septembre 2014	50 000 \$

QUE pour recevoir le 2e versement de l'aide financière, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés 2013.

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-009

Amendement de la résolution 2013-354 – Adjudication – Services professionnels en ingénierie – Plans et devis et surveillance en résidence – Augmentation de la capacité de la station d'épuration – Secteur Mont-Gabriel

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, relativement à la résolution numéro 2013-354 concernant la soumission présentée par la firme Les Consultants S.M. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat à la firme précitée le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 décembre 2013, pour un montant de 148 892.63\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation, au préalable, d'un règlement d'emprunt à être adopté pour ce faire, lequel devra recevoir les approbations requises par la loi et, à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire.

QUE la firme Les Consultants S.M. inc. soit informée qu'aucune dépense ne peut être encourue par la Ville avant l'entrée en vigueur du règlement 1188 à l'exception d'un montant n'excédant pas 5% du montant du règlement soit 8 000\$ dont déjà 1 200\$ ont été dépensés pour les frais de publication de l'appel d'offres.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels à même le règlement à être adopté pour ce faire.

QUE la résolution numéro 2013-354, soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2014-010

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2014

ATTENDU le rapport transmis le 9 janvier 2014 par Mme Brigitte Forget, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2014 ;

ATTENDU que le règlement 1096-B-2011 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes :	3 ans
Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements :	5 ans
Travaux de réfection de bâtiments :	10 ans

RÉSOLUTION NO. 2014-011

Autorisation de signature – Entente pour la création d’une œuvre d’art public

ATTENDU le rapport de Madame Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et communications, daté du 16 octobre 2013, concernant la création d’une œuvre d’art public;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil alloue un budget de 30 000 \$ pour la réalisation de l’œuvre d’art, somme qui sera versée selon les modalités contenues à l’entente à intervenir;

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer à signer un protocole d’entente afin de déterminer les conditions d’exécution ainsi que les obligations et responsabilités des parties;

DE désigner la coordonnatrice au développement culturel et communications à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et qu’elle soit chargée d’appliquer les modalités de l’entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-012

Autorisation de signature – Entente avec Les Productions Lanaud’Art – La tournée des Chefs

ATTENDU le rapport de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 7 janvier 2014, concernant la tenue de l’évènement «La Tournée des Chefs» ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l’évènement «La Tournée des Chefs» qui se tiendra les 30-31 août et le 1^{er} septembre 2014 ;

QUE le Conseil alloue un budget de 5 000\$ à la bonification de l’animation musicale ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer un protocole d’entente d’une durée de trois ans afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet évènement;

DE désigner le directeur du Service des loisirs à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle afin d’assurer le respect des modalités de l’entente à intervenir entre les parties dans le cadre de cet évènement;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution ;

RÉSOLUTION NO. 2014-013

Autorisation de signature – Entente de services – Banque de données encyclopédiques Encyclopedia Universalis

ATTENDU le rapport de Madame Mijanou, Dubuc, responsable de la bibliothèque, daté du 16 octobre 2013, concernant la base de données encyclopédiques Encyclopedia Universalis ;

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri-Grignon souhaite mettre à la disposition de ces usagers l'Encyclopedia Universalis ainsi que sa version Junior qui est une base de données encyclopédique en ligne donnant accès à la culture générale, à l'apprentissage et à la recherche sous forme d'encyclopédie, d'atlas et de dictionnaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du contrat d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, au coût annuel de 438.00\$, lequel sera payable selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : une facture sera émise à la date de la signature du contrat ;
- Pour les années subséquentes : une facture sera émise à la date anniversaire du contrat ;

DE désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-014

Rescision de la résolution numéro 2006-337

ATTENDU que le 10 juillet 2006, le Conseil municipal adoptait la résolution numéro 2006-337, laquelle prévoyait « d'entreprendre devant la Cour supérieure la procédure requise pour obtenir une ordonnance de démolition de ladite propriété » ;

ATTENDU que la résolution référait aux dispositions de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que la même résolution mentionnait dans son préambule que : « la construction de la propriété située au 701 chemin de la Croix ne respectait pas plusieurs dispositions de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle et ce, malgré de nombreuses communications entre la Ville et le propriétaire dudit immeuble » ;

ATTENDU que depuis cette date, aucune démarche additionnelle n'a été effectuée par la Ville de Sainte-Adèle dans le but de mettre à exécution la résolution 2006-337 ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle n'a jamais communiqué la résolution ou transmis de lettre de mise en demeure au propriétaire ou son mandataire en vertu de ladite résolution ;

ATTENDU le délai écoulé entre le moment de l'adoption de la résolution et l'absence de démarches pour y donner suite ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle, vu les procédures judiciaires actuellement en cours, et l'audition débutée en Cour Supérieure, n'entend pas donner suite à la résolution 2006-337 à moins que des faits lui soient postérieurement soumis et

qu'une nouvelle résolution soit adoptée selon la preuve qui serait alors disponible et qui justifierait alors une nouvelle résolution.

ATTENDU que pour éviter tout quiproquo et dans la mesure où nécessaire, la Ville de Sainte-Adèle considère qu'il y a lieu de rescinder « de bene esse » la résolution 2006-337 adoptée le 10 juillet 2006.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déclarer sans effet et inopérante la résolution 2006-337 adoptée le 10 juillet 2006 vu qu'aucune suite n'a été donnée à ladite résolution depuis son adoption suite à l'avis de ses procureurs dans les jours suivant son adoption.

De rescinder « de bene esse », la résolution 2006-337 du 10 juillet 2006.

RÉSOLUTION NO. 2014-015

Demande de subvention - Projet d'infrastructures - Programme Municipalités Amies des Aînés (MADA)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est membre de MADA et que la Ville de Sainte-Adèle peut formuler une demande subvention dans le cadre de ce programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention pour le projet de l'aménagement et de la mise en place d'un circuit d'entraînement extérieur, de type TrekFit, dans le parc Claude-Henri-Grignon ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus après la mise en place de ces équipements.

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette demande de subvention.

RÉSOLUTION NO. 2014-016

Subvention - Amélioration du réseau routier municipal - ministère des Transports du Québec - Rue du Mont-du-Rocher

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à des subventions en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal et que ces subventions ont été accordées à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit une de 75 000\$, répartie sur trois années budgétaires et l'autre de 60 000\$;

Quant à la subvention de 60 000\$:

- a) ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux de réfection sur la rue du Mont-du-Rocher pour un montant de 60 000\$, lequel peut faire l'objet de subventions conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;
- b) ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville;

Quant à la subvention de 75 000\$:

- a) ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux de réfection sur la rue du Mont-du-Rocher pour un montant de 50 462\$, lequel peut faire l'objet de subventions conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;
- b) ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville;
- c) ATTENDU QUE d'autres travaux d'infrastructures pouvant faire l'objet du solde de la subvention, soit 24 538\$, sont prévus à l'été 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dépenses concernant les travaux de réfection sur la rue du Mont-du-Rocher au montant de 110 462\$, soient affectées aux subventions pour l'amélioration du réseau routier municipal, le tout conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

D'autoriser la greffière à soumettre les formulaires intitulés « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier ».

RÉSOLUTION NO. 2014-017

Demande d'exemption de taxes foncières – Café communautaire l'entre-gens

ATTENDU les documents transmis le 7 janvier 2014 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Café communautaire l'entre-gens de Sainte-Adèle, comté Rousseau ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Café communautaire l'entre-gens de Sainte-Adèle.

QUE la greffière soit autorisée à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2014-018

Emprunt temporaire – Règlement 1182

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1182

Règlement numéro 1182 autorisant le Conseil municipal à acquérir un camion 10 roues, avec citerne et benne basculante interchangeable, et un camion porteur 6 roues, 4 X 4, avec équipements de déneigement, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 515 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 515 000\$

Montant autorisé : 515 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements.

RÉSOLUTION NO. 2014-019

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 15 janvier 2014, concernant l'embauche de Monsieur Dany Belzil au poste de pompier ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Dany Belzil au poste de pompier selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur selon la date d'embauche du 13 janvier 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-020

Recommandation de paiement # 3 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 9 janvier 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 3, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 170 724.59\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-021

Recommandation de paiement #3 – Travaux de réfection du réseau d'aqueduc - Secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

ATTENDU la recommandation du 9 janvier 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 3, concernant les travaux de réfection du réseau d'aqueduc dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Location Jean Miller, une somme de 142 497.76\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1185, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-022

Recommandation de paiement – Travaux de nettoyage et d'inspection télévisée par caméra conventionnelle de conduites et regards d'égout sur diverses rues

ATTENDU la recommandation du 7 janvier 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement, concernant les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée par caméra conventionnelle de conduites et regards d'égout sur diverses rues ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie National Vacuum, une somme de 18 458.92\$, taxes incluses, à même les sommes au Programme TECQ # 2010-2013, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-023

Recommandation de paiement décompte # 3 – PRR 2013

ATTENDU la recommandation du 19 décembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 3, concernant les travaux de réfection des rues – PRR 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Sintra inc, une somme de 31 268.06\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt #1184, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-024

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 janvier 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-001

Corinne Gandolfi (Atelier 49)

49, rue Morin

-Enseigne – Modification au PIIA approuvé

Résolution C.C.U. 2014-002

Développement Olymbec inc.

555, boulevard de Sainte-Adèle

-Agrandissement mineur

Résolution C.C.U. 2014-003

Clinique Auditive des Laurentides

395, boulevard de Sainte-Adèle

-Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2014-025

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé **157, Place du Refuge**, afin de réduire la marge de recul arrière de 6 mètres à 2,76 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, dossier 6222, minute 11206, daté du 13 juin 2006, et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 février 2014 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2014-026

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU les demandes formulées relativement aux immeubles situés aux adresses suivantes :

- **51 à 55, rue Robitaille**
- **848, rue Latour**
- **Montée de l'Adret**

ATTENDU la résolution # 2013-340 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE dû à des circonstances exceptionnelles, la décision du Conseil doit être reportée à la séance du 17 février 2014 ;

ATTENDU QU'une lettre a été envoyée aux requérants ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 février 2014 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2014-027

Autorisation de signature – Regroupement d'achat en commun – Assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et parcs de BMX

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

QUE le Conseil autorise le maire ou la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

AVIS DE MOTION NO. 01-2014

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1189 pour la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement.

AVIS DE MOTION NO. 02-2014

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1190 pour étude et adoption afin de décréter des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2014.

AVIS DE MOTION NO. 03-2014

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1191 afin de décréter des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

RÉSOLUTION NO. 2014-028

Règlement numéro P1200-2012-Z-3 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'ajouter l'usage commercial « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) » à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-3.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-029

Règlement numéro 1188 pour la conception de plans et devis, et surveillance des travaux aux étangs aérés Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1188 concernant la conception de plans et devis, et surveillance des travaux aux étangs aérés Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-030

Règlement numéro 1162-1 – Modifiant les annexes « F » et « G » du règlement 1162 et ses amendements concernant la tarification pour la vente de documents et l'accès à divers services de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1162-1 afin de remplacer les annexes « F » et « G » du règlement 1162 et ses amendements concernant la tarification pour la vente de documents et l'accès à divers services de la Ville de Sainte-Adèle soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration 782 415.99\$ pour la période du 14 au 20 décembre 2013.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 7 627.70\$ pour la période du 21 décembre 2013 au 3 janvier 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 433 964.44\$ pour la période du 4 au 10 janvier 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 392 316.65\$ pour la période du 11 au 17 janvier 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 371 877.64\$ pour le mois de novembre 2013.
- Engagements au montant de 165 826.58\$ pour la période du 1er au 31 décembre 2013.

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉNT AU PUBLIC

-Informe les citoyens d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 21 janvier 2014.

-Informe les citoyens de la nomination de Me Marie-Pier Pharand au titre de greffière et directrice des services juridiques.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Pierre Morabito

-Informe les citoyens que le Conseil a émis un communiqué sur le site WEB de la Ville.

Mme Lise Gendron

-Informe les citoyens du calendrier des activités à la Place des citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Isabelle Normand

-Remet au Conseil une pétition relativement aux conditions routières sur le boulevard des Monts.

-Elle demande comment se fait-il que la route n'était pas déneigée le 6 janvier 2014 à 9h00.

-Elle demande si les cols bleus font des moyens de pression, s'ils ne pouvaient pas faire des heures supplémentaires.

-Elle s'interroge à savoir pourquoi il n'y a pas de sable dans cette rue.

RÉSOLUTION NO. 2014-031

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h29.

M. John Butler, maire suppléant

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 21 janvier 2014 à 12h00, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant John Butler

Madame la conseillère et Monsieur le Conseiller

Lise Gendron District 3
Pierre Morabito District 6

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière ainsi que Monsieur le Maire Réjean Charbonneau et Messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 12h00

RÉSOLUTION NO. 2014-032

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 janvier 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 janvier 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-033

Règlement 1190 – Dépenses à des fins industrielles – Année 2014

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1190;

ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland une subvention au montant maximal de 344 515\$, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1190, et sur présentation de demandes au directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, afin de favoriser l'exploitation des bâtiments industriels locatifs.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Échange avec les membres du Conseil sur les montants de subvention et la teneur du projet à venir.

Citoyens présents : Mme Jeanne d'Arc Groulx, M. Gérald Dubé et M. Sarto Boucher.

RÉSOLUTION NO. 2014-034

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 12h17.

M. John Butler, maire suppléant

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 6 février 2014 à 19h00, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame la conseillère et Messieurs les conseillers

Lise Gendron	District 3
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau, Madame la conseillère Nadine Brière ainsi que Messieurs les conseillers Roch Bédard étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19h00

RÉSOLUTION NO. 2014-035

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 février 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 février 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-036

Adjudication - Services professionnels en ingénierie – Plans et devis et surveillance en résidence – Relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de suppression d'aqueduc – Secteur Mont-Gabriel

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en ingénierie pour le projet du Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 janvier dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des services juridiques, daté du 3 février 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme BPR Infrastructure inc, 4650, boul. des Laurentides, bureau 300, Laval, Québec, H7T 2J4;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 8.00 pour un montant de 151 192.13\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 janvier 2014, sous réserve cependant de l'approbation, au préalable, d'un règlement d'emprunt à être adopté pour ce faire, lequel devra recevoir les approbations requises par la loi et,

à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

AVIS DE MOTION NO. 04-2014

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1192 pour la conception de plans et devis, et surveillance des travaux de relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de suppression d'aqueduc du Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point

RÉSOLUTION NO. 2014-037

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h03.

M. John Butler, maire suppléant

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 février 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

Monsieur le conseiller Pierre Morabito était absent pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

Mme Lamothe

- Elle échange avec Monsieur le conseiller John Butler sur les voitures se stationnant sur l'emplacement du futur immeuble relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 51 à 55 rue Robitaille.
- Elle trouve inadmissible de mettre des voitures à l'avant de l'immeuble.
- Pas suffisamment de place pour le duplex déjà construit.

M. Albert Groulx

- Sur la rue Robitaille, 6 logis et 5 stationnements
- Pas de place pour les bacs de poubelles
- Mentionne la présence d'arbres et petites plantations à cette adresse.

RÉSOLUTION NO. 2014-038

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 février 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-039

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 21 janvier 2014 et du 6 février 2014

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 21 janvier 2014 et du 6 février 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 et des séances extraordinaires du 21 janvier 2014 et du 6 février 2014 ;

QUE le conseil constate l'absence de quorum lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-040

Autorisation de signature – Entente de services – Licence de reproduction – Secteur bibliothèque municipale – Photocopieur en libre-service

ATTENDU le rapport de Madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque, daté du 21 janvier 2014, concernant la Licence de reproduction ;

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri-Grignon souhaite obtenir la licence de reproduction afin d'être conforme aux lois en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la licence de reproduction d'une durée de deux ans et renouvelable automatiquement à chaque année à moins d'avis écrit contraire, au montant total de 260.00\$, selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : 80.00\$ coût annuel calculé selon le décret de population et 100.00\$ pour les frais d'ouverture de dossier.
- Pour l'année 2015 : 80.00\$ coût annuel calculé selon le décret de population.

DE désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-041

Mandat à la firme Équipe Laurence - Demande de certificat d'autorisation au MDDEFP – Reconstruction du ponceau et remplacement des conduits d'aqueduc sous le chemin Deauville

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître, ing. chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 5 février 2014 relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs pour la reconstruction du ponceau et remplacement des conduits d'aqueduc sous le chemin Deauville à Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'experts-conseils Équipe Laurence pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs concernant le projet susdit (art. 22 de la L.Q.E.) ;

QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par ledit ministère et confirme également que ce projet ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée pour le projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministre des Finances du Québec au montant de 2 765.00\$ pour les frais d'analyse du MDDEFP de la demande d'autorisation (art. 22 de la L.Q.E.) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-042

Autorisation au Garde-Manger des Pays d'en-Haut – Barrage routier le 13 décembre 2014 – Guignolée 2014

ATTENDU la requête formulée le 10 janvier 2014 par Mme Manon Legris, adjointe du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier, afin de récolter des sommes d'argent visant à soutenir cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 13 décembre 2014, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2014, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2014-043

Appui à l'Institut du transport électrique du Québec dans les Laurentides – CRÉ Laurentides

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports, annoncée par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, la création d'un Institut du transport électrique (ITÉ) doté d'un budget de 35 M \$ sur 3 ans est une mesure phare, dont la mise en œuvre est prévue dans les tous premiers mois de l'année 2014;

ATTENDU QU'afin de s'assurer que l'ITÉ réponde bien aux besoins et aux attentes, tant de l'industrie que du milieu de la recherche, le ministère du Conseil exécutif a mis sur pied un comité de travail pour élaborer un plan d'affaires et remettre ses recommandations au gouvernement, au plus tard le 14 février 2014;

ATTENDU QU'un projet d'Institut du véhicule avancé a déjà été mis de l'avant par un regroupement unique d'expertises issues de la région des Laurentides constitué du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), de PMG Technologies et d'un consortium national FPinnovations;

ATTENDU QUE ce projet vise à construire à Blainville, dans le voisinage immédiat du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada doté d'installations évaluées à 250 millions \$, un « Centre d'expertises et de services de classe mondiale » et que celui-ci pourrait devenir une composante majeure de l'écosystème innovant en électro mobilité de la grande région de Montréal, en symbiose avec les pôles, les grappes et les créneaux du Québec;

ATTENDU QUE les principaux intervenants industriels engagés dans le transport routier au Québec, dont PACCAR, Nova Bus, BRP, Prévost Car, Autobus Lion, TM4, B3CG Interconnect, Robert Transport, etc., ont été consultés dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2012;

ATTENDU QUE les intervenants industriels estiment que la localisation d'un complexe multifonctionnel, regroupant des expertises de pointe et des espaces locatifs (ateliers et bureaux) adjacents aux installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) à Blainville dans les Laurentides, répond à un besoin structurel pour le développement de leurs marchés;

ATTENDU QUE la région des Laurentides travaille depuis 1996, grâce au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CÉVEQ), sur l'électrification des transports et que la fermeture de GM à Boisbriand, en 2002, a depuis incité les industriels du secteur automobile à diversifier leurs activités vers l'électrification des transports;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a reconnu officiellement, en 2003, un créneau d'excellence en transport terrestre avancé de la région des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie l'implantation de l'Institut du transport électrique à Blainville dans les Laurentides mis de l'avant par le CNTA, l'ITAQ et FPinnovations.

RÉSOLUTION NO. 2014-044

Aide financière – Programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel

ATTENDU l'annonce du ministre de la Culture et des Communications, de l'octroi d'une aide financière de 23 000\$ dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer l'entente de développement culturel ;

QUE Madame Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et communications, soit chargée d'appliquer les modalités de l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2014-045

Plan municipal d'emplois – Centres jeunesse du Québec

ATTENDU l'invitation de l'Union des municipalités du Québec à s'associer au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adhère au plan municipal d'emploi ;

QUE le conseil autorise l'octroi d'un poste au Service des travaux publics ou au Service des loisirs, à cette fin ;

QUE le directeur général ou la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer tous les documents requis à la mise en œuvre de ce plan.

RÉSOLUTION NO. 2014-046

Demande de réseau gazier géoréférencé

ATTENDU les besoins du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la greffière et directrice des Services juridiques ou le directeur du Service de sécurité incendie à signer un protocole d'entente quant à l'échange d'information avec la société en commandite Gaz Métro quant à l'obtention de l'information géoréférencée du réseau de distribution de gaz naturel ;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit chargé d'appliquer les modalités de l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2014-047

Abonnement au service Edilexpert

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 28 janvier 2014, concernant l'abonnement à un service de rédaction de documents d'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'abonnement au système de rédaction d'appels d'offre Edilex de la firme Edilexpert, et ce, pour une période de trois ans, selon les modalités suivantes :

- Frais de démarrage : 999.99 \$
- Première année d'abonnement : 3 499.99 \$
- Deuxième année d'abonnement : 3 499.99 \$
- Troisième année d'abonnement : 3 499.99 \$;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à signer le contrat d'abonnement et à en appliquer les modalités;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-048

Aide financière – Karma Créations – La Nuit des Toiles 2014 – du 13 au 15 juin 2014

ATTENDU le rapport transmis le 9 janvier 2014 par Mme Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et aux communications, concernant la tenue de l'événement « La Nuit des Toiles 2014 » qui se tiendra du 13 au 15 juin 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement « La Nuit des Toiles 2014 » qui se tiendra du 13 au 15 juin 2014 et autorise l'octroi d'une aide financière à l'organisme Karma Créations au montant de 10 000.00\$;

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer un protocole d'entente afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet événement ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-049

Abrogation d'une résolution – mandat pour services professionnels – Comité de déontologie policière

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2013-327 soit abrogée ;

QUE le conseil mandate la firme Trudel Nadeau Avocats pour représenter les sergents Manon Paquin et Luc Fleurant devant le comité de déontologie policière;

QUE les honoraires projetés de la firme mandatée fasse l'objet d'un plan à être approuvé par la direction générale, à défaut de quoi, ils ne pourront être acquittés ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-050

Abrogation de la résolution 2013-288 – Autorisation de signature - Vente du terrain lot 2 743 893 à 9247-1853 Québec Inc.

ATTENDU QU'une offre d'achat signée par Monsieur Marc Desjardins, a été signée le 17 octobre 2013 relativement à l'achat d'un terrain portant le numéro de lot 2 743 893 et pour un montant de deux cent cinquante dollars (250\$) ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Desjardins représentera plutôt la compagnie 9247-1853 Québec Inc. dans le cadre de cette transaction ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est d'accord de vendre cette parcelle de terrain inutilisée et située à proximité de Desjardins Marine Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2013-288 soit abrogée;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de vente découlant de la vente pour le lot 2 743 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2014-051

Autorisation de signature – Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU QUE depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

ATTENDU QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

ATTENDU QUE le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

ATTENDU QU'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

RÉSOLUTION NO. 2014-052

Demande de permis de voirie – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2014 et qu'elle autorise la directrice du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10,000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE de plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

RÉSOLUTION NO. 2014-053

Autorisation de signature – Entente de service avec Alsco

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 30 janvier 2014, concernant le nettoyage des combinaisons des mécaniciens et pour la fourniture et le nettoyage de serviettes industrielles pour les employés « cols bleus » du Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature d'une entente d'une durée de 48 mois, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, concernant le nettoyage des combinaisons des mécaniciens et pour la fourniture et le nettoyage de serviettes industrielles pour les employés « cols bleus » du Service des travaux publics et selon la proposition de la Compagnie *Alsco*, dont copie est jointe à la présente ;

DE désigner la directrice du Service des travaux publics à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette entente ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Alsco*, un montant de 50.95\$ (avant taxes) hebdomadairement, à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-320-90-650.

RÉSOLUTION NO. 2014-054

Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme de *Supplément au loyer*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au loyer* pour le projet de construction de Sous le Toit de l'échelon à Sainte-Adèle, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

RÉSOLUTION NO. 2014-055

Autorisation de signature – Programme *Rénovation Québec (PRQ)* – Bonification *AccèsLogis*

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet Sous le Toit de l'échelon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 399 000.00\$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

QUE monsieur le maire et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

RÉSOLUTION NO. 2014-056

Participation de Mme Nadine Brière au colloque sur les aires protégées en terres privées

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Madame Nadine Brière à participer au colloque sur les aires protégées en terres privées ;

QUE le coût pour ce faire soit assumé par la Ville ;

QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-057

Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2014-058

Recommandation de paiement # 4 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 5 février 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 4, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 133 442.73\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-059

Paiement des décomptes progressifs # 17 et # 18– Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 6 février 2014, transmise par Tarik Jazoul, chargé de projets, relativement au paiement des décomptes #17 et #18 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. les sommes suivantes : 3 295.76\$ taxes incluses (décompte # 17) et 148 418.25\$ taxes incluses (décompte # 18), à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datée du 20 décembre 2013, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-060

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 3 décembre 2013 et du 7 janvier 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

848, rue Latour

Réduire la marge avant vers la rue Paquette de 6 mètres à 4,49 mètres, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 28 octobre 2013 (dossier 7854, minute L-8003) et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

Montée de l'Adret

Augmenter la pente longitudinale de l'allée d'accès de la Montée de l'Adret de 12% à 14.90% entre le chainage 10+855 à 10+905 (sur 50m), de 12% à 14.75% du chainage 10+945 à 10+965 (sur 20m) et de 12% à 14.95% du chainage 11+125 à 11+250 (sur 125m) tel que montré aux plans C-203 et C-204 préparés par Marcel Laurence ingénieur (dossier 51.46.01) daté du 8 novembre 2013, afin de permettre la construction de ladite allée d'accès ;

157, Place du Refuge

Réduire la marge de recul arrière de 6 mètres à 2,76 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, dossier 6222, minute 11206, daté du 13 juin 2006, et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant ;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

QUE le conseil reporte sa décision de la demande de dérogation mineure suivante :

51 à 55, rue Robitaille

Réduire la distance minimale entre l'espace de stationnement et le mur latéral droit du bâtiment de 1 mètre à 0 mètre, d'augmenter l'empiètement dans la cour avant de l'espace de stationnement en façade du bâtiment de 50% à 64% et de permettre l'aménagement d'une case de stationnement l'une derrière l'autre, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre (dossier M13-7225-1, minute 12329), daté du 22 novembre 2013 et ce, afin de corriger le stationnement existant.

RÉSOLUTION NO. 2014-061

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 février 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-006

Patrick Juanéda (Via Capitale)
393, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne –

Résolution C.C.U. 2014-007

Claude Bouvrette
244, boulevard de Sainte-Adèle (anciennement 2450, ch. des Ancêtres)
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-008

Jacques Leclerc
Lot 3 889 837 (rue Claude-Grégoire)
-Construction

Résolution C.C.U. 2014-009

Michael Breitman (Poule d'Or)
430, chemin Pierre-Péladeau
-Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2014-062

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **Lot 3 888 522 (rue de la Lisière)**, afin de réduire la largeur minimale à la rue du lot 3 888 522 du cadastre du Québec de 50 mètres à 0 mètre, tel que montré au plan et certificat de piquetage préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 29 juin 2011 (dossier 6979, minute L-7182) et ce, afin de régulariser les dimensions dudit lot pour être conforme au règlement de lotissement 1200-2012-L et permettre la délivrance éventuelle d'un permis de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2014 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2014-063

Signature d'une entente - Autorisation permanente d'occupation du domaine public – 301, rue Morin – Mur de soutènement

ATTENDU que la demande d'autorisation d'occupation du domaine public formulée par M. Fahmi Haroun a été accordée par la résolution 2013-275 du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une entente quant à l'autorisation permanente d'occupation du domaine public intervienne entre l'occupant et la Ville;

QUE le maire et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisés à signer cette autorisation pour la Ville;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2014-064

Autorisation pour la tenue du Triathlon Sainte-Adèle sur le territoire de la Ville

ATTENDU le courriel de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 17 février 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue de l'évènement Triathlon Sainte-Adèle sur son territoire le 26 juillet 2014.

AVIS DE MOTION NO. 05-2014

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1193 décrétant un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland.

AVIS DE MOTION NO. 06-2014

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1196 pour payer le coût d'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de la sécurité incendie, ainsi que les frais inhérents.

RÉSOLUTION NO. 2014-065

Projet de règlement P1200-2012-Z-4 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone commerciale CO-003 à même une partie de la zone résidentielle RB-012 en y intégrant le lot 4 065 974 cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone commerciale CO-003 à même une partie de la zone résidentielle RB-012 en y intégrant le lot 4 065 974 cadastre du Québec, soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-4, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 mars 2014 à 19h dans la salle du conseil municipal ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2014-066

Projet de règlement numéro P1200-2012-PU-1 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même une partie de l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même une partie de l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974.

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 mars 2014 à 19h dans la salle du conseil municipal ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut ainsi qu'aux municipalités contiguës.

RÉSOLUTION NO. 2014-067

Règlement numéro 1189 – Délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1189 pour la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-068

Règlement numéro 1191 – Décrétant les dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1191 décrétant les dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-069

Règlement numéro 1192 pour la conception de plans et devis, et surveillance des travaux de relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de suppression d'aqueduc du Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1192 concernant la conception de plans et devis, et surveillance des travaux de relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression d'aqueduc du Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-070

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Règlement 1190 – Dépenses à des fins industrielles – Année 2014

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1190;

ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la résolution 2014-033 ;

QUE le conseil octroie à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland une subvention au montant maximal de 344 515\$, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1190, et sur présentation de demandes au directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, afin de favoriser l'exploitation des bâtiments industriels locatifs.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 779 139.76\$ pour la période du 18 au 24 janvier 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 844 321.58\$ pour la période du 25 au 31 janvier 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration #1 – 228 846.15\$ pour la période du 1er au 7 février 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration #2 – 2 881.00\$ pour la période du 1er au 7 février 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration #2 – 325 497.50\$ pour la période du 8 au 14 février 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 415 653.32\$ pour le mois de décembre 2013.
- Engagements au montant de 1 019 318.71\$ pour la période du 1er au 31 janvier 2014.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1186 pour payer les travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions desservis par le réseau d'aqueduc.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1188 pour la conception de plans et devis, et surveillance des travaux aux étangs aérés Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Robert Lagacé

-Relativement aux poubelles dans la rue, il déclare que la Ville a un employé qui peut donner des contraventions. Le règlement sera appliqué plus sévèrement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bertrand Rochon

-Demande pourquoi le déneigement se fait de jour et pas de nuit.

Mme Doris Poirier

-Contente de l'annonce à l'effet de l'application plus sévère du règlement sur les matières résiduelles.

-Demande des explications relativement à l'emprunt de cautionnement de La Rolland et du règlement 1190.

RÉSOLUTION NO. 2014-071

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h56.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 mars 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2014-072

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 mars 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2014.

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

5.1) Adjudication – Travaux d'entretien ménager de la Place des Citoyens

RÉSOLUTION NO. 2014-073

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-074

Adjudication – Achat d'habits de combat pour le Service de la Sécurité Incendie

ATTENDU la demande de soumissions effectuée par invitation concernant l'achat d'habits de combat pour le Service de la Sécurité Incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 février dernier, conformément à la loi;

ATTENDU le rapport de Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des services juridiques, daté du 3 mars 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Aréo-Feu Ltée, 5205, J.-Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4 pour un montant de 12 848,46\$, taxes incluses;

QUE ce conseil autorise le Service de la sécurité incendie à procéder à l'achat de six (6) habits de combat chez Aréo-Feu Ltée ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Aréo-Feu Ltée, payable à même le fonds d'administration.

RÉSOLUTION NO. 2014-075

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
La Nuit adéloise Desjardins « Carnaval de Venise »	5 avril 2014 Hôtel le Chantecler	150\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. John Butler M. Robert Lagacé	750\$
Gala des Grands prix du Tourisme Desjardins	26 mars 2014 Théâtre Saint- Sauveur	65\$	Mme Lise Gendron	65\$
Souper bénéfice de la Maison de la Famille	8 mai 2014 Club de Golf La Vallée	75\$	Mme Nadine Brière	75\$
Buffet gastronomique du Club Optimiste de Sainte-Adèle	14 mai 2014 École Hôtelière	55\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard Mme Nadine Brière	165\$

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-076

Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la Ville et le Centre International de Poésie des Laurentides (CIPL)

ATTENDU le rapport transmis le 6 mars 2014 par M. Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, concernant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Association des Auteurs des Laurentides (AAL), un OBNL, au nom du Centre International de Poésie des Laurentides (CIPL) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-077

Abrogation de la résolution 2014-036 – Résiliation unilatérale - Services professionnels en ingénierie – Plans et devis et surveillance en résidence – Relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de suppression d'aqueduc – Secteur Mont-Gabriel

ATTENDU la lettre de BPR Infrastructure datée du 27 février 2014 ;

ATTENDU que la Ville n'a été informée du changement de chargé de projet qu'après l'évaluation de la soumission par le comité de sélection ;

ATTENDU que ce changement constitue une modification aux conditions essentielles de l'octroi du contrat ;

ATTENDU la lettre transmise à BPR Infrastructure datée du 3 mars 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil résilie unilatéralement sans compensation le contrat adjugé à la firme BPR Infrastructure en vertu de la résolution 2014-036 adoptée le 6 février 2014, et ce, rétroactivement au 3 mars 2014 ;

QU'une copie de la présente ainsi que les différents cautionnements soient transmis à l'adjudicataire ;

QUE la résolution 2014-036 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2014-078

Autorisation d'émission d'un reçu à des fins fiscales

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil autorise l'émission d'un reçu à des fins fiscales au bénéfice de Monsieur Marc Vermette, en contrepartie du don à la Ville de Sainte-Adèle d'une œuvre d'art dont la valeur est évaluée à 88 000\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à émettre le reçu.

RÉSOLUTION NO. 2014-079

Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité publique et incendie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller John Butler soit mandaté afin de siéger sur la Commission de la sécurité publique et incendie, en sus des membres y siégeant déjà, en vertu de la résolution 2009-421 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2014-080

Autorisation de signature – Entente – Projet de développement – Versant Notre-Dame – Les habitations Trifecta inc.

ATTENDU le projet de développement Versant Notre-Dame proposé par Les habitations Trifecta inc. et qu'il s'agit d'un projet de développement intégré ;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les habitations Trifecta inc. concernant ce projet de développement, et plus particulièrement sur la cession des infrastructures souterraines, soit les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que et la prise de possession et l'exploitation par la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) sera requis dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte le projet de développement Versant Notre-Dame proposé par Les habitations Trifecta inc, suivant les plans à être approuvés par le chef de division génie du Service des travaux publics;

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la cession des infrastructures souterraines (réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, à l'exception de la station de pompage) qui devra intervenir dans le cadre de ce projet intégré, et ce, afin de répondre aux exigences du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), dès que les infrastructures seront complétées et jugées conformes aux plans et devis, et ce, à la fin des travaux de chacune des deux (2) étapes de construction du développement;

QUE le promoteur soit autorisé à compléter le développement en deux (2) étapes, telles que décrites sur la version des plans révisés en date du 21 février 2014;

QU'une servitude de passage et d'entretien de ces infrastructures souterraines soit consentie à la Ville de Sainte-Adèle par Les habitations Trifecta inc, le promoteur;

QUE Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs géomètres, soit mandaté afin de faire les relevés et préparer la description technique;

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté afin préparer l'acte de cession ainsi que les servitudes à intervenir entre les parties;

Que cette cession et les servitudes soient faites à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge de Les habitations Trifecta inc.;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession et les servitudes au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la résolution numéro 2013-277 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2014-081

Approbation – Politique de gestion des biens mis sur le carreau à la suite d'un bref d'expulsion par huissier

ATTENDU que des procédures d'éviction touchent certains citoyens de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir des règles concernant les biens laissés sur le carreau ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine le document intitulé « Politique de gestion des biens mis sur le carreau à la suite d'un bref d'expulsion par huissier » ;

QUE ladite politique s'applique dès lors à toute la procédure d'éviction mise en application sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service des travaux publics, le Service de la trésorerie et le Service du greffe soient autorisés à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu;

QUE la résolution 2008-362 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2014-082

Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP, art. 32 de la L.Q.E. – Augmentation de la capacité de la station d'épuration (STEP) – Secteur Mont-Gabriel

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître, ing, chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 6 mars 2014 relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration (STEP) – Secteur Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à :

- respecter les exigences de rejet ;
- mettre en œuvre le programme de suivi ;
- aviser le MAMROT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
- transmettre les résultats du programme de suivi au MAMROT dans le cas d'un projet municipal ;
- transmettre la mise à jour du Chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration, si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale ;
- à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière ;
- mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDEFP au plus tard 60 jours après leur mise en service.

QUE le conseil mandate la firme Les Consultants SM inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le projet susdit (art. 32 de la LQE) ;

QUE le conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par ledit ministère et confirme également que ce projet ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée pour le projet susdit ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministre des Finances du Québec au montant de 2 766\$ pour les frais exigibles d'analyses: installations de traitement des eaux usées municipales (2 213\$) et demande d'autorisation art. 32 de la L.Q.E. (553\$) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, en partie, à même le règlement d'emprunt #1188.

QUE tout surplus puisse être imputé au budget d'opération au code 02-300-15-411.

RÉSOLUTION NO. 2014-083

Autorisation de financement – Programme de remplacement des équipements en informatique – Bibliothèque municipale

ATTENDU le rapport daté du 13 mars 2014 rédigé par Mme Brigitte Forget, trésorière, concernant le programme de remplacement des équipements en informatique ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 32 210 \$, taxes incluses pour ledit projet ;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer le programme de remplacement des équipements en informatique à même le fonds de roulement pour une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2014-084

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 21 au 24 mai 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire Réjean Charbonneau, Madame la conseillère Lise Gendron et Messieurs les conseillers Roch Bédard, Robert Lagacé et Pierre Morabito, à participer aux Assises Annuelles 2014 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 21 au 24 mai 2014 ;

QUE les frais d'inscription au montant de 905\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 1 500\$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas

échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-085

Nomination de M. Robert Lagacé à titre de maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller Robert Lagacé soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 17 mars 2014 au 20 juillet 2014 ;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2014-086

Résolution de concordance – Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 623 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1054-2005	317 736 \$
1143-2010	18 752 \$
1173-2012	892 858 \$
1182	488 382 \$
1184	905 272 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 623 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 avril 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

RÉSOLUTION NO. 2014-087

Résolution de courte échéance – Émission d'obligations

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 623 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1054-2005, 1143-2010, 1173-2012, 1182 et 1184, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 16 avril 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1143-2010, 1173-2012, 1182 et 1184, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2014-088

Approbation – Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 6 mars 2014 ;

ATTENDU QUE le règlement 1170-2012 (1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3), toutes les annexes ainsi que tous les amendements seront abrogés incessamment ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Politique des conditions de travail des cadres » qui vise à simplifier le processus mais assurer la même rigueur dans les conditions de travail des cadres, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE cette politique remplace et a préséance sur le règlement 1170-2012 (1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3), toutes les annexes ainsi que tous les amendements, tant qu'il est en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2014-089

Embauche – Contremaître au Service des Travaux publics

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des Travaux publics, daté du 27 février 2014, relativement à l'embauche de M. Sébastien Gauthier à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et nomme, rétroactivement au 13 février 2014, Monsieur Sébastien Gauthier à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve qu'il ait complété sa période de probation de six mois.

RÉSOLUTION NO. 2014-090

Adjudication – Fauchage des accotements – INV-2014-161

ATTENDU la demande de soumissions par voie d'invitation écrite effectuée concernant les travaux de fauchage des accotements, des fossés de rues et des pentes 40/80;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 mars dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 7 mars 2014, relativement à l'octroi d'un contrat pour le fauchage des accotements, des fossés de rues et des pentes 40/80;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Gazons Fairway inc., 24, rue du Ponceau, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 6T9;

D'accorder le contrat pour des travaux de fauchage des accotements, des fossés de rues et des pentes 40/80, à ladite compagnie pour un montant estimé de 11 497,50\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 6 mars 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-091

Adjudication – Contrat de location de balais mécaniques avec opérateurs (2014-2015-2016) – SP-2014-162

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de location de balais mécaniques avec opérateurs (2014-2015-2016);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 mars dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 7 mars 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Brunet & Brunet inc., 3619, chemin d'Oka, St-Joseph-du-Lac, Québec, J0N 1M0;

D'accorder le contrat de location de balais mécaniques avec opérateurs à ladite compagnie pour une durée de trois (3) ans, débutant à l'octroi du contrat et se terminant à 24h00 le 31 décembre 2016 pour un montant estimé de 120 723,75\$ taxes incluse;

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer les paiements, selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-092

Recommandation de paiement # 5 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 6 mars 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 5, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 162 744,70\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-093

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 3 décembre 2013 et du 4 février 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 3 888 522 (rue de la Lisière)

Réduire la largeur minimale à la rue du lot 3 888 522 du cadastre du Québec de 50 mètres à 0 mètre, tel que montré au plan et certificat de piquetage préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 29 juin 2011 (dossier 6979, minute L-7182) et ce, afin de régulariser les dimensions dudit lot pour être conforme au règlement de lotissement 1200-2012-L et permettre la délivrance éventuelle d'un permis de construction ;

51 à 55, rue Robitaille

Réduire la distance minimale entre l'espace de stationnement et le mur latéral droit du bâtiment de 1 mètre à 0 mètre, d'augmenter l'empiètement dans la cour avant de l'espace de stationnement en façade du bâtiment de 50% à 64% et de permettre l'aménagement d'une case de stationnement l'une derrière l'autre, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre (dossier M13-7225-1, minute 12329), daté du 22 novembre 2013 et ce, afin de corriger le stationnement existant;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-094

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 mars 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-011

6317448 Canada Inc.
195, boulevard de Sainte-Adèle
-Démolition

Résolution C.C.U. 2014-012

Claude Bouvrette
244, boulevard de Sainte-Adèle
-Agrandissement

Résolution C.C.U. 2014-013

Centre de location GM Inc. (Lou-Tec)
3340, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-014

Dominique Bernier
Lot 3 888 104 (rue de l'Orée-des-Bois)
-Construction

Résolution C.C.U. 2014-015

9208-2349 Québec Inc.
Lot 4 999 491 (boulevard de Sainte-Adèle)
-Construction

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Madame Lise Gendron déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier. En ce sens, Mme Gendron ne participera pas à cette décision.

RÉSOLUTION NO. 2014-095

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 233 229** afin de réduire la largeur moyenne minimale d'un lot projeté de 25 mètres à 15,24 mètres, tel que montré au croquis fourni par Marc Jarry arpenteur-géomètre afin de procéder au remplacement des lots existants 2 233 229 et 2 453 686 du cadastre du Québec dans le but de créer un seul et unique lot ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2056, rue des Grands-Ducs** afin de réduire la marge de recul latérale gauche de 4 mètres à 3,84 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Jean-Francis Blondin arpenteur-géomètre (minute 4568, dossier 7379) afin de régulariser l'implantation du bâtiment en construction sur le lot 2 231 942 du cadastre du Québec (2056 rue des Grands-Ducs) ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les **lots 2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069 (rue Morin)** afin d'augmenter la pente longitudinale de l'allée d'accès principale projetée d'un projet intégré d'habitations

unifamiliales contiguës sur les lots 2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069, de 12 % à 14 % sur deux tronçons d'une longueur respective de ±60 mètres et de ±15 mètres, tel que montré au document préparé par le firme Groupe Cogespro, en date du 21 février 2014, sous réserve des conditions suivantes:

- 1) L'accès et l'allée d'accès principale visées par le demande devront être pavées;
- 2) Dans le cadre de la demande d'autorisation pour l'aménagement de l'accès et l'allée d'accès du projet, une simulation par un logiciel de validation de la géométrie routière (i.e. AutoTURN) devra être déposée en plus des documents requis par le réglementation municipale et ce, afin de valider que la conception de l'accès et de l'allée véhiculaire principale permettra la manœuvrabilité des véhicules d'intervention d'urgence du Service de la sécurité incendie de la Ville et permettra à ces véhicules d'urgence de desservir adéquatement l'ensemble du projet. La géométrie routière proposée devra être approuvée par le directeur du Service de la sécurité incendie en ce qui a trait à l'accessibilité du site pour les interventions qui pourraient être requises en cas de sinistres.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2014 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

Madame la conseillère, Lise Gendron, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-096

Modification de la résolution 2012-085 – Modification relative au permis de construction 2012-0054 – 1961, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU la dérogation mineure accordée en vertu de la résolution numéro 2012-085 ;

ATTENDU QUE les conditions stipulées à la résolution 2012-085 sont intégrées au permis de construction numéro 2012-0054;

ATTENDU les modifications proposées aux aménagements requis en vertu de ladite résolution et montrées aux documents préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste, intitulés :

- *Aménagement paysager au pourtour de la salle de montre, Ville de Sainte-Adèle, Marc Desjardins, Desjardins Marine, 5 février 2014;*
- *Plantation en bordure de rue, Desjardins Marine, Sainte-Adèle, 4 février 2014 ;*
- *Aménagement de façade et du stationnement, Desjardins Marine, Sainte-Adèle, 4 février 2014;*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil modifie la résolution 2012-085 concernant la compagnie 9247-1853 Québec Inc. en remplaçant la condition 2 par la condition suivante:

2. a) Les travaux d'aménagement paysager en bordure du boulevard de Sainte-Adèle et ceux en bordure de la salle de montre devront être réalisés tels que montrés aux documents préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste, intitulés :
Aménagement paysager au pourtour de la salle de montre, Ville de Sainte-Adèle, Marc Desjardins, Desjardins Marine, 5 février 2014 ;

*Plantation en bordure de rue, Desjardins Marine, Sainte-Adèle, 4 février 2014 et
Aménagement de façade et du stationnement, Desjardins Marine, Sainte-Adèle, 4 février 2014 ;*

- b) Les arbres à être plantés en vertu des documents précités de la firme Karyne Architecte Paysagiste devront avoir lors plantation un diamètre minimal 10 centimètres mesuré à 30 centimètres du sol;
- c) Les travaux devront être entièrement complétés, conformément aux documents, au plus tard le 30 juin 2014.

QUE ces conditions soient également intégrées pour modifier le permis de construction no. 2012-054 ;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service de l'urbanisme.

AVIS DE MOTION NO. 07-2014

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PU-1 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même une partie de l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974.

AVIS DE MOTION NO. 08-2014

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-4 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone commerciale CO-003 à même une partie de la zone résidentielle RB-012 en y intégrant le lot 4 065 974 cadastre du Québec.

AVIS DE MOTION NO. 09-2014

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1197 abrogeant les règlements 1170-2012, 1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

RÉSOLUTION NO. 2014-097

Règlement numéro 1193 – Décrétant un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1193 décrétant un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-098

Règlement numéro 1196 – Payer le coût d'acquisition d'un nouveau camion d'incendie de type autopompe pour le Service de la sécurité incendie, ainsi que les frais inhérents

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1196 pour payer le coût d'acquisition d'un nouveau camion d'incendie de type autopompe pour le Service de la sécurité incendie, ainsi que les frais inhérents, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 330 263,71\$ pour la période du 15 au 21 février 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 419 750,39\$ pour la période du 22 au 28 février 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 31 856,90\$ pour la période du 1er au 7 mars 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 316 495,52\$ pour la période du 8 au 14 mars 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 477 693,65\$ pour le mois de janvier 2014.
- Engagements au montant de 460 102,34\$ pour la période du 1er au 28 février 2014.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1192 pour la conception de plans et devis, et surveillance des travaux de relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression d'aqueduc du Mont-Gabriel.

Correction du procès-verbal pour la résolution 2013-276 et procès-verbal (on devrait lire «le lot 5 230 132» au lieu de «lot 5 230 133» dans le titre, au premier attendu et au premier résolu.

Rapports financiers des partis politiques autorisés année 2012

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

-Mentionne la fermeture du Lac Rond en raison des conditions climatiques.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Robert Lagacé

-Invite les citoyens à participer à la Nuit adéloise.

Mme Nadine Brière

-Invite les citoyens à se référer à l'Adéloise pour la programmation de camps de jour et de Plein Air Ste-Adèle.

M. Pierre Morabito

-Mentionne avoir assisté à un colloque sur la sécurité civile, veut rappeler que si panne de chauffage, pas de propane, ni BBQ à l'intérieur.

-Invite les citoyens à aller consulter la page 7 de la nouvelle l'Adéloise, qui contient de l'information sur les trousseaux d'urgence, les pannes et les inondations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. René Bauzois

-S'informe du montant du reçu qui sera émis par la Ville et sur le montant de l'évaluation de l'œuvre d'art.

-Demande quelles seront les procédures quant au zonage pour le P'tit Chaudron car cela génère des problèmes de circulation.

M. Pierre Léveillé

-Demande si la Ville baisse sur la qualité des habits parce que l'adjudication est moins chère que la dernière fois.

-Veut connaître qui vérifie les bacs verts et à quelle heure.

-Suite au feu du restaurant Juliano, il demande si l'ameublement resté sur le bord de la rue a été ramassé.

M. Jean-François Perron

-Demande à ce que la vitesse sur la rue Blondin soit réduite à 40Km/h et demande d'installer un miroir face à la rue Blondin.

-Informe qu'il y a eu un accident, jour de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2014-099

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h39.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 22 avril 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Lise Gendron	District 3
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Messieurs les conseillers Roch Bédard et John Butler étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2014-100

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 avril 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

De retirer les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.11) Abrogation – Résolution 2006-158 – Prolongement de la rue Champfleury

2.15) Autorisation – Manœuvres d'un hélicoptère à la Place des Citoyens

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.5) Embauche – Assistante au chef de division génie

RÉSOLUTION NO. 2014-101

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-102

Adjudication – Achat d'un système de réception et de gestion informatique des alertes pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'achat d'un système de réception et de gestion informatique des alertes pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mars dernier, conformément à la loi;

ATTENDU le rapport de Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie, daté du 1^{er} avril 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Bell Mobilité inc., 200 boulevard Bouchard, 4 CO, Dorval, Québec. H9S 5X5 ;

D'accorder le contrat pour l'achat d'un système de réception et de gestion informatique des alertes pour le Service de la sécurité incendie, à ladite compagnie pour un montant de 62 113,63\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 mars 2014, et ce, pour une durée de trois (3) ans ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements aux fournisseurs suivants :

- Pour les appareils téléphoniques : directement au dépositaire de Bell : Cellcom, 5200 rue Paré, Montréal (Québec) H4P 1P5 ;
- Pour la facture mensuelle d'utilisation : à Bell, Bell Mobilité Inc., 200 boulevard Bouchard, 4 CO, Dorval, Québec. H9S 5X5 ;
- Pour les services Targa : à Bell, Bell Mobilité Inc., 200 boulevard Bouchard, 4 CO, Dorval, Québec. H9S 5X5 ;

QUE le coût des équipements soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans.

RÉSOLUTION NO. 2014-103

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Assemblée générale annuelle – Événement Pays-d'en-Haut inc.	20 mai 2014 Estérel Resort	97,73\$	M. Roch Bédard M. John Butler	195,46\$
Souper-bénéfice 2014 – La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut	8 mai 2014 Club de Golf La Vallée	75\$	Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito	150\$
Journée « Place aux aînés »	5 mai 2014 Hôtel Mont-Gabriel	10\$	M. Pierre Morabito	10\$

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-104

Achat d'une remorque fermée et aliénation d'une remorque appartenant au Service de Sécurité incendie

ATTENDU le rapport de Monsieur Stéphane Lavallée, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, daté du 15 avril 2014, concernant l'acquisition d'une nouvelle remorque fermée et l'aliénation de l'ancienne remorque appartenant au service de Sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil accepte d'aliéner l'ancienne remorque appartenant au Service de sécurité incendie pour la somme de 900,00\$;

Que le produit de cette vente soit affecté au financement de l'achat d'une nouvelle remorque ;

QUE le coût des équipements soit financé par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-105

Participation de Mme Lise Gendron au colloque sur Les Arts et la Ville – du 4 au 6 juin 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise Madame Lise Gendron à participer au colloque sur Les Arts et la Ville, lequel se tiendra à la Ville d'Alma entre les 4 et 6 juin 2014 ;

QUE le coût pour ce faire soit assumé par la Ville, jusqu'à concurrence de 1650,00\$ plus taxes, pour les frais d'inscription, le kilométrage, les frais d'hébergement et les frais connexes ;

QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-106

Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de Mme Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon, daté du 10 mars 2014, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

De désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2014-107

Nomination – Greffier suppléant de la Cour municipale de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport du 18 mars 2014 préparé par Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, afin qu'elle puisse siéger à titre de greffier suppléant devant la Cour municipale de Sainte-Adèle;

Que Me Marie-Pier Pharand, soit assermentée devant une personne autorisée à recevoir le serment et que l'assermentation soit conservée au greffe de la cour, tel que prévu à l'article 60 de la *Loi sur les cours municipales* (L.C.M.).

RÉSOLUTION NO. 2014-108

Autorisation de signature – Servitude d'empiètement – Partie du lot 2 230 921 (1044, rue Grignon)

ATTENDU QUE la Ville empiète sur le lot 2 230 921 qui appartient à un tiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil bénéficie d'une servitude d'empiètement sur une certaine lisière de terrain située dans la municipalité de la ville de Sainte-Adèle connue et désignée comme étant une partie du lot 2 230 921, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Terrebonne et dont la désignation actualisée se lit comme suit:

UNE PARTIE DU LOT 2 230 921 :

De figure triangulaire, bornée vers le nord-est par le lot 2 233 421 (rue Grignon); vers le sud par une partie du lot 2 230 921 et vers l'ouest par le lot 2 233 422 (rue Morin);

Mesurant:

- 5,11 mètres dans une ligne nord-est;
- 5,54 mètres dans une ligne sud;
- 4,98 mètres dans une ligne ouest;

Contenant en superficie: 11,7 mètres carrés ;

le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique rédigés par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, le 19 mars 2014, dossier PB0211 – minute 0636, lesquels documents sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Julien Lassonde, le propriétaire du lot;

QUE le maire et la greffière soient mandatés pour signer les documents requis à cette fin;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-109

Cession de terrain – Projet « Sous le Toit de l'Échelon »

ATTENDU le projet de développement « Sous le Toit de l'Échelon » proposé par le Groupe Logiloge ;

ATTENDU la lettre datée du 10 avril 2013, signée par Monsieur le maire Réjean Charbonneau confirmant que la Ville de Sainte-Adèle a l'intention de céder une partie suffisante du lot 4 709 038, à l'organisme l'Échelon de la Santé Mentale pour son projet « Sous le Toit de l'Échelon » ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte le projet de développement « Sous le Toit de l'Échelon » proposé par le Groupe Logiloge;

QUE la Ville s'engage à céder une partie du lot 4 709 038 situé en face du chemin de la Vallée du Golf à l'organisme l'Échelon de la Santé Mentale pour son projet « Sous le Toit de l'Échelon ».

RÉSOLUTION NO. 2014-110

Félicitations aux entreprises adéloises – Les Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides

ATTENDU la tenue de l'événement « Les Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides » le 26 mars 2014 à Saint-Sauveur ;

ATTENDU QUE des entreprises adéloises se sont vues remettre des prix;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil offre aux entreprises suivantes ses plus sincères félicitations, et ce, au nom de tous les adélois :

- Auberge et Spa Nordique Beaux Rêves
- Attitude Montagne
- Les Têtes de Cochon
- Mme Josianne Haspeck et Mme Valérie Maynard, de Flèche, le magazine des Laurentides

RÉSOLUTION NO. 2014-111

Amendement à la résolution 2013-317 - Autorisation de signature – Acquisition du lot 4 121 306 - Boulevard des Monts

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2013-317 afin de :

- Retirer le lot « 4 624 959 » du titre ;
- Retirer le lot « 4 624 959 » du premier attendu ;
- Retirer le lot « 4 624 959 » du premier résolu ;
- Remplacer, au deuxième résolu, le nom de « Carole Beauchamp, notaire » par « Étude de Me Johanne Paquette, notaire »

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2014-112

Subvention pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

ATTENDU les démarches entreprises par la Ville pour augmenter l'économie de l'eau potable ;

ATTENDU les coûts énormes qu'entraîne le traitement des eaux par les installations de la Ville ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser les citoyens à la conservation de l'eau ;

ATTENDU que l'utilisation d'une toilette compte pour environ 40% de la consommation totale d'eau d'une résidence ;

ATTENDU qu'à partir de l'adoption du nouveau règlement de zonage, tous travaux de modification ou de rénovation, impliquant le remplacement d'une toilette, doit fournir un débit d'au plus 6 litres par chasse d'eau ;

ATTENDU l'importance d'encourager la population à remplacer les toilettes à forte consommation d'eau par des toilettes à faible débit ;

ATTENDU le rapport transmis par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 9 avril 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention de 50\$ par toilette remplacée, et ce, aux conditions suivantes :

- La subvention accordée est de 50\$ par toilette, jusqu'à un maximum de 2 toilettes par logement ;
- La subvention n'est applicable qu'aux habitations de 4 logements ou moins desservies par le réseau d'aqueduc municipal.

Sont considérées comme toilettes à faible débit :

- Toilette à faible débit conçue pour fournir un débit d'au plus 6 litres ;
- Toilette à faible débit de type double-chasse conçue pour fournir un débit de 3 ou 6 litres ;
- Toilette à haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet) conçue pour fournir un débit d'au plus 4,8 litres.
- La subvention est octroyée une fois les travaux d'installation terminés et sous présentation de preuves énoncées au formulaire de demande ;

- L'achat, l'installation et la demande de subvention doivent être effectuées entre le 23 novembre 2013 et le 1^{er} mai 2015;
- Le propriétaire doit autoriser la Ville à procéder à une visite des lieux (voir formulaire de demande) ;

Une fois les fonds épuisés (2 500\$), la Ville se réserve le droit de mettre fin au programme et ce, même avant le 1^{er} mai 2015.

RÉSOLUTION NO. 2014-113

Appui à la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* – Regroupement des organismes communautaires des Laurentides

ATTENDU QUE le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides a entrepris des démarches afin que le gouvernement reconnaisse les besoins criants des organismes communautaires;

ATTENDU QU'une pétition a été signée par des milliers de personnes dans le cadre de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* qui visent à assurer un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires ;

ATTENDU QUE la motion, adoptée le 14 mai 2013 par tous les partis de l'Assemblée nationale à l'effet de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux, ne doit pas tomber dans l'oubli et doit se concrétiser par des engagements clairs dans le prochain budget du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides afin que les organismes communautaires soient reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

RÉSOLUTION NO. 2014-114

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 3 avril 2014, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A »;

QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 11 juin 2014 à partir de 10h dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-115

Embauche – Coordonnatrice parcs, sports et plein air (remplacement du congé de maternité de Marilyne Lortie)

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 mars 2014, relativement à l'embauche contractuelle de Mme Renée-Claude Bastien en remplacement temporaire au poste de coordonnatrice parcs, sports et plein air ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Renée-Claude Bastien soit embauchée au poste cadre de coordonnatrice parcs, sports et plein air au Service des loisirs en remplacement de Mme Marilyne Lortie pour la période du 14 avril 2014 au 5 juin 2015 inclusivement, nonobstant la fin du contrat de Mme Lortie prévue pour le 2 avril 2015 ;

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle pour la durée de son contrat ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2014-116

Embauche – Coordonnatrice à la vie communautaire et associative (remplacement du congé de maternité d'Andrée-Anne Dion)

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 mars 2014, relativement à l'embauche contractuelle de Mme Josée Jacques en remplacement temporaire au poste de coordonnatrice à la vie communautaire et associative ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Josée Jacques soit embauchée au poste cadre de coordonnatrice à la vie communautaire et associative au Service des loisirs en remplacement temporaire pour la période du 4 août 2014 au 9 septembre 2015 inclusivement ;

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, pour la durée de son contrat ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2014-117

Embauche – Contremaître au Service des Travaux publics

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des Travaux publics, daté du 14 avril 2014, relativement à l'embauche de Monsieur Patrick Ouellette à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et nomme, rétroactivement au 16 avril 2014, Monsieur Patrick Ouellette à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2014-118

Embauche – Contremaître au Service des Travaux publics

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des Travaux publics, daté du 14 avril 2014, relativement à l'embauche de Monsieur Guy Gariépy à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et nomme, Monsieur Guy Gariépy à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 22 avril 2014.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2014-119

Embauche – Assistante au chef de division génie

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice des ressources humaines, daté du 17 avril 2014, relativement à l'embauche de Madame Karine Lorrain à titre d'assistante au chef de division génie de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et nomme, Madame Karine Lorrain à titre d'assistante au chef de division génie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter de la date mentionnée à son contrat de travail ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail.

RÉSOLUTION NO. 2014-120

Reconduction du contrat – Travaux de marquage de la chaussée

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 13 mars 2014, concernant la reconduction du contrat pour les travaux de marquage de la chaussée ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat de la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc) pour une période de deux (2) ans, soit 2014 et 2015, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges #SP-2013-132 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-121

Adjudication – Travaux d'entretien ménager de la Place des Citoyens – SP-2014-167

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux d'entretien ménager de la Place des Citoyens;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 avril dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 17 avril 2014, relativement à l'octroi d'un contrat pour l'entretien ménager de la Place des Citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Multi-Services Premier inc, 502, rue De Gaspé, Île-des-sœurs, Québec, H3E 1E7;

D'accorder le contrat pour des travaux d'entretien ménager de la Place des Citoyens, à ladite compagnie pour un montant estimé de 24 374,70\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 avril 2014 ;

QUE l'adjudicataire soit avisé que le contrat prendra fin le 31 décembre 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon l'avancement des travaux.

RÉSOLUTION NO. 2014-122

Autorisation de signature - Entente de consommation électrique - Fonctionnement d'équipements servant à la distribution d'eau potable – 9055-8842 Québec inc. (Hôtel du Mont-Gabriel)

ATTENDU le rapport transmis le 16 avril 2014 par M. Olivier Maître, chef de division génie, relativement à la signature d'une entente avec la compagnie 9055-8842 Québec Inc. concernant la consommation électrique pour le fonctionnement des équipements et du système d'aqueduc, secteur du Mont- Gabriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir concernant la consommation électrique pour le fonctionnement des équipements et du système d'aqueduc, secteur du Mont-Gabriel, et ce, pour la période du 23 avril 2014 au 22 avril 2015;

D'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-123

Recommandation de paiement # 6 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 9 avril 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 6, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 183 224,51\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-124

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 mars 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 2 233 229

Réduire la largeur moyenne minimale d'un lot projeté de 25 mètres à 15,24 mètres, tel que montré au croquis fourni par Marc Jarry arpenteur-géomètre afin de procéder au remplacement des lots existants 2 233 229 et 2 453 686 du cadastre du Québec dans le but de créer un seul et unique lot ;

2056, rue des Grands-Ducs

Réduire la marge de recul latérale gauche de 4 mètres à 3,84 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Jean-Francis Blondin arpenteur-géomètre (minute 4568, dossier 7379) afin de

régulariser l'implantation du bâtiment en construction sur le lot 2 231 942 du cadastre du Québec (2056 rue des Grands-Ducs) ;

Lots 2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069 (rue Morin)

Augmenter la pente longitudinale de l'allée d'accès principale projetée d'un projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës sur les lots 2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069, de 12 % à 14 % sur deux tronçons d'une longueur respective de ±60 mètres et de ±15 mètres, tel que montré au document préparé par le firme Groupe Cogespro, en date du 21 février 2014, sous réserve des conditions suivantes:

- 1) L'accès et l'allée d'accès principale visées par le demande devront être pavées;
- 2) Dans le cadre de la demande d'autorisation pour l'aménagement de l'accès et l'allée d'accès du projet, une simulation par un logiciel de validation de la géométrie routière (i.e. AutoTURN) devra être déposée en plus des documents requis par le réglementation municipale et ce, afin de valider que la conception de l'accès et de l'allée véhiculaire principale permettra la manoeuvrabilité des véhicules d'intervention d'urgence du Service de la sécurité incendie de la Ville et permettra à ces véhicules d'urgence de desservir adéquatement l'ensemble du projet. La géométrie routière proposée devra être approuvée par le directeur du Service de la sécurité incendie en ce qui a trait à l'accessibilité du site pour les interventions qui pourraient être requises en cas de sinistres.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

Madame la conseillère Lise Gendron ne vote pas concernant l'adoption de la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-125

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 8 avril 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-019

9152-9271 Québec inc.

1100, rue du Bourg-Joli

-Modification au permis no.2013-0582 – Résolution no. 2013-182 (PIIA)

Résolution C.C.U. 2014-020

Dany Bergeron et Jacques Leclerc

1075-1077, rue Claude-Grégoire

-Modification du permis no.2014-0037 – Résolution no. 2014-061 (PIIA)

Résolution C.C.U. 2014-021

9105-2811 Québec inc. (Via-Capitale Rive-Nord)

393, boulevard de Sainte-Adèle

-Modification du certificat d'autorisation no. 2014-0040 (Enseigne) – Résolution no. 2014-061 (PIIA)

Résolution C.C.U. 2014-022

Michael Breitman

430, chemin Pierre-Péladeau

-Galerie

Résolution C.C.U. 2014-023

Nancy Girard (Restaurant Aux Deux Oliviers)
147, rue Morin
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-024

7620381 Canada inc. (Memosa & Cie)
555, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-025

7620381 Canada inc. (Double Pizza/Roasters Express)
555, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-026

Serge Fillion
2305, boulevard de Sainte-Adèle
-Démolition

Résolution C.C.U. 2014-027

Patricia Waloch (Centre Multi-Sports Evann)
1609, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-028

Carole Tremblay
Lot 4 360 103 (rue du Hameau)
-Construction

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- **2014-029** : 1455, chemin Pierre-Péladeau – Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2014-126

Approbation de la politique – Bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon

ATTENDU le rapport de Mme Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque au Service des loisirs, daté du 6 février 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Politique de la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon » qui vise à établir les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des services de la bibliothèque, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2014-127

AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1194 pour étude et adoption afin de décréter un emprunt pour acquitter le paiement des travaux concernant la réalisation de futurs travaux de reconstruction du ponceau Deauville et le remplacement des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville sur les lots 2233174, 2233175, 2233315, 2233317, 2233319, 2233322, le tout incluant des travaux d'excavation et remblayage, fondation granulaire, béton bitumineux, fourniture de matériaux, déviation temporaire, éléments de sécurité et tous travaux connexes.

RÉSOLUTION NO. 2014-128

AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1195 pour des travaux de pavage pour la rue du Manège, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

RÉSOLUTION NO. 2014-129

Premier projet de règlement P1200-2012-Z-5 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis, soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-5, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 mai 2014 à 19h dans la salle du Conseil municipal ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2014-130

Règlement numéro 1200-2012-PU-1 – amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même une partie de l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-1 – amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation « commerciale » à même une partie de l'aire d'affectation « résidentielle de moyenne et forte densité » pour y inclure le lot 4 065 974, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-131

Règlement numéro 1200-2012-Z-4 – amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone commerciale CO-003 à même une partie de la zone résidentielle RB-012 en y intégrant le lot 4 065 974 cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-4 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone commerciale CO-003 à même une partie de la zone résidentielle RB-012 en y intégrant le lot 4 065 974 cadastre du Québec, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-132

Règlement numéro 1197 – abrogeant les règlements 1170-2012, 1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1197 abrogeant les règlements 1170-2012, 1170-A-2013, 1170-2012-2 et 1170-2012-3 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 56 390,92\$ pour la période du 15 au 21 mars 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 571 428,49\$ pour la période du 22 au 28 mars 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 340 667,09\$ pour la période du 29 mars au 4 avril 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 109 421,87\$ pour la période du 5 au 11 avril 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 105 317,79\$ pour la période du 12 au 18 avril 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 402 135,58\$ pour le mois de février 2014.
- Engagements au montant de 3 452 675,30\$ pour la période du 1er au 31 mars 2014.

Procès-verbal de correction pour la résolution 2014-074 (on devrait lire « payable à même le fonds d'administration » au lieu de « payable à même le fonds de roulement », au dernier résolu.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1193 pour un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1196 pour le coût d'acquisition d'un nouveau camion d'incendie de type autopompe pour le Service de la sécurité incendie.

Procès-verbal de correction pour le règlement 1176-1, Ventes de garage et bazars, (on devrait lire « les samedis et les dimanches de la troisième (3e) fin de semaine complète du mois de mai » au lieu de « la troisième (3e) semaine complète du mois de mai » à l'article 8 du règlement numéro 1176.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

-Suite aux élections provinciales, le maire tient à féliciter Monsieur Claude Cousineau et les candidats M. Robert Milot, Mme Isabelle Leblond, Mme Lucie Mayer, M. Patrick Dubé, Mme Diane Massicotte et M. Mario Roy.

-Souhaite une bonne convalescence à Messieurs John Butler et Roch Bédard.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

-Informe qu'à compter du 24 avril prochain débiteront les inscriptions pour le camp de jour de la Ville

-Parle du Défi je bouge

-Informe de l'ouverture du tennis à la fin mai

Mme Lise Gendron

-Remercie Monsieur le conseiller Pierre Morabito qui la remplacera lors de la journée des aînés.

M. Robert Lagacé

-Avertissement concernant les bacs à ordures

-De respecter le règlement à la lettre à défaut, les fonctionnaires vont émettre des constats.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Doris Poirier

-Se questionne par rapport au commerce de grande surface tel que lu dans le journal des Pays-d'en-Haut.

-Est-ce que la Ville de Sainte-Adèle se réserve le droit d'avoir un 7000m² ?

-Aujourd'hui la Ville a déjà le droit d'avoir une grande surface ?

-Cela ne ressemble pas au développement de la Ville de Sainte-Adèle, pourquoi est-ce que l'on n'adhère pas à la philosophie de la MRC ?

-A-t-on besoin d'un si gros commerce ?

-Se questionne sur le projet de règlement P1200-2012-Z-5

-Se questionne sur les règlements 1200-2012-PU-1 et 1200-2012-Z-4, qu'est-ce que ça concerne?

-Félicitations pour les commentaires de Monsieur le conseiller Robert Lagacé sur les bacs à déchets.

M. Pierre Léveillé

-Appuie les commentaires de Monsieur le conseiller Robert Lagacé sur les bacs à déchets.

-Projet de La Rolland, est-ce que ça suit son cours normal?

RÉSOLUTION NO. 2014-133

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h42.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 mai 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le conseiller Robert Lagacé était absent pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2014-134

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 mai 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-135

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-136

Adjudication – Fourniture d'un camion autopompe neuf 2015 (SSI-2014-003)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'achat d'un camion autopompe neuf 2015 pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 mai dernier, conformément à la loi;

ATTENDU le rapport de Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie, daté du 12 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Maxi-Métal (1983) inc, 9345, 25^e avenue, Saint-Georges, Québec G6A 1L1 ;

D'accorder le contrat pour l'achat d'un camion autopompe neuf 2015 pour le Service de la sécurité incendie, à ladite compagnie pour un montant de 393 979,08\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 mai 2014 ;

D'aliéner à la compagnie Maxi-Métal (1983) Inc. l'ancien camion autopompe appartenant au Service de sécurité incendie pour la somme de 54 000 \$;

D'affecter le produit de cette vente à la réduction de l'emprunt ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Maxi-Métal (1983) inc., à même le règlement 1196.

RÉSOLUTION NO. 2014-137

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Le Rendez-vous national des forces vives de la participation citoyenne	9 mai 2014 Grande Bibliothèque Montréal	30\$	M. Pierre Morabito	30\$
17 ^e édition de l'Omnium de golf Restaurant Chez Milot	2 juin 2014 Club de golf de La Vallée de Sainte-Adèle	175\$	M. Robert Lagacé	175\$
Souper au Restaurant Chez Milot 17 ^e édition de l'Omnium de golf	2 juin 2014 Restaurant Chez Milot	75\$	Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito	150\$
Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle	11 juin 2014 Club de golf La Vallée	145\$ + taxes	M. Réjean Charbonneau M. Robert Lagacé Mme Nadine Brière	435\$ + taxes
SOUPER - Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle	11 juin 2014 Club de golf La Vallée	35\$ + taxes	Mme Lise Gendron M. Pierre Morabito	70\$ + taxes

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas deux cent dollars (200\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-138

Dépôt du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le programme *Climat Municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil prend acte du dépôt du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Ville de Sainte-Adèle, préparé en mai 2014 par la firme WSP Canada inc.

RÉSOLUTION NO. 2014-139

Proclamation des Journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Adèle et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la Culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la Culture les 27, 28 et 29 septembre 2014 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION NO. 2014-140

Renouvellement de mandats – Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE les mandats de Messieurs Roch Bédard, Denis Aubuchon et Hubert Cousineau à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, sont échus ;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de renouveler leurs mandats;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle les mandats de Messieurs Roch Bédard, Denis Aubuchon et Hubert Cousineau à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-

Adèle, pour une période de trois (3) ans, débutant le 20 mai 2014 et se terminant le 20 mai 2017.

RÉSOLUTION NO. 2014-141

Contestation de la réclamation – 1133, chemin du Lac-Renaud

ATTENDU QUE la greffière et directrice des Services juridiques a reçu un avis de convocation daté du 10 juin 2014, pour l'audition d'une requête introductive d'instance dans le dossier 700-32-028376-133 concernant la propriété du 1133, chemin du Lac-Renaud ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure entreprise dans ce dossier ;

QUE le directeur du Service d'urbanisme soit autorisé à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2014-142

Autorisation de signature – Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 12 mai 2014, relativement à la signature d'un protocole d'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Hydro-Québec, pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport précité et du protocole à intervenir entre les parties et en autorise sa signature par le directeur général ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de deux (2) ans.

RÉSOLUTION NO. 2014-143

Embauche – Assistant au chef de division génie

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice des ressources humaines, daté du 1^{er} mai 2014, relativement à l'embauche de Monsieur Armand Ouattara à titre d'assistant au chef de division génie de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et nomme, Monsieur Armand Ouattara à titre d'assistant au chef de division génie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 9 juin 2014 ou dès que celui-ci sera disponible à occuper le poste;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail.

RÉSOLUTION NO. 2014-144

Embauche – Contremaître au Service des travaux publics

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice des ressources humaines, daté du 8 mai 2014, relativement à l'embauche de Monsieur Maxime Lévesque à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et nomme, Monsieur Maxime Lévesque à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 9 juin 2014 ou dès qu'il sera disponible à occuper le poste ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2014-145

Adjudication – Reconduction du contrat – Entretien ménager des édifices municipaux

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 27 mars 2014, concernant la reconduction du contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat de la compagnie Service d'Entretien Inter-Québec (2968-1913 Québec inc.) jusqu'au 31 décembre 2014, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges #SP-2013-131 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-146

Autorisation – Dépenses pour les réparations du tracteur chargeur 624H et de la niveleuse 143H

ATTENDU les rapports de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, datés du 14 mai 2014, concernant les réparations du tracteur chargeur 624H et de la niveleuse 143H ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les dépenses relativement aux réparations du tracteur chargeur 624H et de la niveleuse 143H, respectivement pour une somme de 37 560\$ taxes incluses pour le tracteur chargeur, tel qu'il appert au bon de

commande # 105394 et pour une somme de 46,977\$ taxes incluses pour la niveleuse 143H ;

QUE le Service de trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses.

RÉSOLUTION NO. 2014-147

Adjudication - Services professionnels en ingénierie – Relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression d'aqueduc – Secteur Mont-Gabriel (SP-2014-166)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en ingénierie pour le projet de Relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression d'aqueduc – Secteur Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 mai dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des services juridiques, daté du 12 mai 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Équipe Laurence, experts-conseils, 700, chemin Avila, Piedmont, Québec, J0R 1R3;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 10.04 pour un montant de 130 496,63\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 mai 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-148

Paiement de factures – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 6 mai 2014, transmise par M. Pierre Dionne, directeur général, relativement au paiement des factures numéros 13111008, 13111029-C et 13111029-C2 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Atelier Idea Architecture et Design, les sommes suivantes : 10 037,32\$ taxes incluses (facture No 13111008), 9 933,84\$ taxes incluses (facture No 13111029-C) et 6 273,77\$ taxes incluses (facture No 13111029-C2), à même le règlement 1164-2012, et ce, selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-149

Recommandation de paiement # 7 – Poste de surpression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 8 mai 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 7, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 70 669,46\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-150

Adjudication – Fourniture de pierres concassées et/ou d'asphalte recyclé et/ou de béton et d'asphalte (SP-2014-171)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierres concassées d'asphalte recyclé, de béton et d'asphalte ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 mai dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 8 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, incluant les coûts de transport des matériaux requis;

QU'un montant de 100 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-151

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage (SP-2014-170)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 mai dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 8 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, Avenue des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0;

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection mineure de pavage, à ladite compagnie pour un montant de 184 944,19\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 mai 2013 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, à même les disponibilités budgétaires aux comptes 02-413-00-624, 02-415-00-624 et 02-320-00-624, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises ;

QU'un montant de 116 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie des achats imputés au 02-320-00-624.

RÉSOLUTION NO. 2014-152

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 mai 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-031

1375, rue Saint-Joseph
Claude Bouvrette
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2014-032

244, boulevard de Sainte-Adèle
Claude Bouvrette (Mécanique Claude Bouvrette & Fils)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-033

1147, boulevard de Sainte-Adèle
Nathalie Allard (Prématernelle Kinder)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-034

970, boulevard de Sainte-Adèle
Sylvain Chassé (Vape +)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-035

1062, boulevard de Sainte-Adèle
9135-4027 Québec inc.
- **Terrasse**

Résolution C.C.U. 2014-036

206, boulevard de Sainte-Adèle
François Bertrand (Mini-Excavation François J. Bertrand inc.)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-037

805, rue Blondin
Inter-Loge Centre Sud
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2014-038

1206, rue de l'Orée-des-Bois
Dominique Bernier (Dominique Bernier, Paysagiste)
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-039

1141, chemin du Chantecler
Mathieu Yamin
- Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2014-153

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **49, rue Pilon** afin de réduire la marge de recul latérale droite de 2 mètres à 1,52 mètre, pour le bâtiment sis au 49 rue Pilon, tel que montré au plan joignant le certificat de localisation préparé par Sébastien Généreux arpenteur-géomètre (minute 4287, dossier 2014-021G, plan X-59728) daté du 12 mars 2014 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2014 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2014-154

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-5 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis.

RÉSOLUTION NO. 2014-155

Second projet de règlement P1200-2012-Z-5 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement P1200-2012-Z-5 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-5, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2014-156

Règlement 1194 – Travaux concernant la réalisation de futurs travaux de reconstruction du ponceau Deauville et le remplacement des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville sur les lots 2233174, 2233175, 2233315, 2233317, 2233319, 2233322, le tout incluant des travaux d'excavation et remblayage, fondation granulaire, béton bitumineux, fourniture de matériaux, déviation temporaire, élément de sécurité et tous travaux connexes.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1194 pour des travaux concernant la réalisation de futurs travaux de reconstruction du ponceau Deauville et le remplacement des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville sur les lots 2233174, 2233175, 2233315, 2233317, 2233319, 2233322, le tout incluant des travaux d'excavation et remblayage, fondation granulaire, béton bitumineux, fourniture de matériaux, déviation temporaire, élément de sécurité et tous travaux connexes, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-157

Règlement 1195 – Travaux de pavage pour la rue du Manège, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1195 pour des travaux de pavage pour la rue du Manège, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 171 295,26\$ pour la période du 19 au 25 avril 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 428 095,95\$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 281 494,97\$ pour la période du 3 au 9 mai 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 553 755,55\$ pour le mois de mars 2014.
- Engagements au montant de 402 667,15\$ pour la période du 1er au 30 avril 2014.

États financiers au 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Pierre Morabito

- Les pompiers ont débuté les visites à domicile afin de vérifier la conformité des détecteurs de fumée car ils sont obligatoires.
- Rappelle que les numéros civiques doivent être visibles de la rue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Line Laroche

- Soulève une problématique de circulation sur la rue Sigouin :
 - circulation intense
 - présence d'un parc avec des enfants qui circulent et familles
 - veut savoir où en est rendu le processus de changement de la signalisation
 - Est-ce que le sens unique est une avenue qui a été explorée ?

Mme Monique St-Pierre

- Comment est-ce que la vitesse des véhicules a été mesurée sur la rue Sigouin?
- Est-ce que c'est la petite boîte?
- Pourquoi est-ce-que la vitesse de 30km/h n'est pas indiquée?
- Dans le réaménagement de la rue, est-ce qu'il va y avoir un panneau d'interdiction de camion?

Mme Isabelle Houle

- Où seront situées les bornes électriques ?
- Combien est-ce que cela coûtera ?
- Combien de bornes seront installées ?
- Quand les bornes seront-elles installées ?
- Agrandissement Interloge, qu'est-ce qui sera agrandi ?
- Quelle sera la vocation du Manoir Alpine ?

M. Robert Lessard

- S'informe sur le projet de La Rolland, est-ce que ça avance ?

RÉSOLUTION NO. 2014-158

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h37.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 juin 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2014-159

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 juin 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-160

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014

ATTENDU que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-161

Modification - Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 21 au 24 mai 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la résolution 2014-084 ;

QUE le conseil autorise rétroactivement le maire Réjean Charbonneau, Madame la conseillère Lise Gendron et Messieurs les conseillers Robert Lagacé et Pierre Morabito, à participer aux Assises Annuelles 2014 de l'Union des Municipalités du Québec qui se sont tenues à Gatineau du 21 au 24 mai 2014 ;

QUE les frais d'inscription au montant de 905 \$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE Lise Gendron, Robert Lagacé et Pierre Morabito soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 650 \$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE Lise Gendron, Robert Lagacé et Pierre Morabito soient autorisés à dépenser, un montant n'excédant pas 1250 \$ chacun pour les frais reliés à leur hébergement, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-162

Appui à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle – Bureau d'information touristique

ATTENDU la résolution adoptée le 28 mai 2014 par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie la résolution de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle quant au déplacement du Bureau d'information touristique à l'intérieur de la Place des Citoyens ;

QUE le conseil permet l'établissement du Bureau d'information touristique à l'intérieur de la Place des citoyens, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente entre les parties impliquées.

RÉSOLUTION NO. 2014-163

Engagement – Mise en œuvre du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à :

- Mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre suivant l'échéancier donné;
- Limiter la croissance d'ici l'année 2020 de ses émissions corporatives de gaz à effet de serre de 4% par rapport à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2009 ;
- Limiter la croissance d'ici l'année 2020 des émissions de la collectivité de gaz à effet de serre de 11.6% par rapport à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2009

RÉSOLUTION NO. 2014-164

Avis de renouvellement de statut de « zone touristique »

ATTENDU le rapport de la greffière et directrice des Services juridiques, daté du 2 juin 2014, concernant une demande pour le renouvellement de la reconnaissance de statut de zone touristique pour la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la permission accordée pour ce faire du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec est venue à échéance le 30 avril 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite demande pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande officiellement au Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec d'autoriser, pour une période de 5 ans, s'échelonnant du 1er mai 2014 au 30 avril 2019, l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 de la *LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX* ainsi que les dimanches et les jours visés par les articles 3 et 3.1 de ladite Loi, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-165

Changement du statut d'un membre – Comité consultatif en environnement

ATTENDU QUE le règlement 1140-2010 décrétant la formation d'un comité consultatif en environnement prévoit la nomination de deux membres permanents au sein du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE l'annexe A de la résolution 2011-047 fait plutôt état d'un membre et d'un substitut ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'annexe A de la résolution 2011-047 soit amendé afin que Monsieur le conseiller Pierre Morabito soit nommé à titre de membre permanent.

RÉSOLUTION NO. 2014-166

Aliénation d'une remorque appartenant au Service de Sécurité incendie

ATTENDU le rapport de Monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie concernant l'aliénation de l'ancienne remorque encapsulée pour sauvetage appartenant au Service de Sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil accepte d'aliéner la remorque encapsulée pour sauvetage appartenant au Service de sécurité incendie pour la somme de 1 710\$ plus taxes, et ce, à la Municipalité de Val-des-Lacs ;

RÉSOLUTION NO. 2014-167

Autorisation de financement - Capacité des serveurs et applications municipales de PG Solutions

ATTENDU le rapport daté du 4 juin 2014 rédigé par Madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant la réorganisation des serveurs, la conversion des bases de données et l'installation d'applications de PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 32 736,83\$, taxes incluses pour ledit projet ;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2014-168

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approprie une somme de 314 400\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement des annuités capital et intérêts de 2015 de l'emprunt décrété au règlement 1164-2012 relativement aux travaux dans le parc Claude-Henri-Grignon.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-169

Transaction et quittance

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice des ressources humaines, daté du 5 juin 2014, relativement à une transaction et quittance ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise Monsieur Pierre Dionne, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tout document de transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'employé no. 330524, relativement à la fin de son lien d'emploi.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-170

Autorisation – Dépenses pour les réparations du tracteur chargeur 410TJ

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, datés du 16 mai 2014, concernant les réparations du tracteur-chargeur 410TJ ;

ATTENDU l'article 573.3 (9°) de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les dépenses relativement aux réparations du tracteur chargeur 410TJ pour une somme totale de 37 449,64\$ taxes incluses ;

QUE le Service de trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-171

Résiliation unilatérale – Fauchage des accotements - Appel d'offre INV-2014-161

ATTENDU la résolution 2014-090 qui accorde un contrat de fauchage des accotements à la compagnie Les Gazons Fairway inc., 24, rue du Ponceau, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 6T9;

ATTENDU l'impossibilité pour l'adjudicataire d'effectuer tous les travaux selon les dispositions du contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la résiliation unilatérale du contrat octroyé à la compagnie Les Gazons Fairway inc., par la résolution 2014-090 ;

QUE le cautionnement d'exécution soit conservé ;

QUE le conseil adjuge le contrat de fauchage des accotements au deuxième (2^e) plus bas soumissionnaire conforme, soit : Les Entreprises Lake, inc. 583 Clos-des-Vignes, Prévost, Québec, J0R 1T0, pour un montant de 16 000.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION NO. 2014-172

Autorisation de signature – Entente – Travaux de prolongement d'infrastructure de rue et d'aqueduc – Rue du Gai-Luron

ATTENDU les travaux de prolongement d'infrastructure de rue et d'aqueduc dans l'axe de la rue du Gai-Luron proposé par les promoteurs 9154-6911 Québec Inc. et Excavation Ogilvie et Fils Inc.;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sera requis dans le cadre de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville ne s'objecte pas aux travaux de prolongement proposés par les promoteurs 9154-6911 Québec Inc. et Excavation Ogilvie et Fils Inc., sous réserve de l'approbation des plans par le chef de division génie du Service des travaux publics et conditionnellement à l'obtention du certificat du MDDELCC;

QUE la Ville accepte la présentation du projet au MDDELCC, visant l'obtention d'un certificat d'autorisation;

QUE les promoteurs mandatent leur notaire afin préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties;

Que cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge des promoteurs ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-173

Cession de rue – Entente – Rue du Forgeron – Construction Vertigo Inc.

ATTENDU le rapport de Madame Louise Yale, chargée de projet de la division génie du Service des Travaux publics, daté du 3 juin 2014, quant à la cession de la rue du Forgeron ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la cession de la rue du Forgeron par le promoteur Construction Vertigo Inc.;

QUE le promoteur mandate son notaire afin préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties;

Que cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge de Construction Vertigo Inc. ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-174

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection sur la rue Émile-Cochand

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM pour les travaux de réfection sur la rue Émile-Cochand ;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-175

Recommandations de paiement – Factures Protectron – Parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU les recommandations datés du 4 juin 2014, transmises par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement des factures de la compagnie Protectron, concernant le système d'alarme-intrusion ;

ATTENDU la résolution 2013-140 relativement à l'octroi du contrat à ladite compagnie ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Protectron, des sommes de 29 075,79 \$ et de 786,64 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2014-176

Recommandation de paiement #4 – Travaux de réfection du réseau d'aqueduc - Secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Location Jean Miller, une somme de 29 278,77 \$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1185, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-177

Recommandation de paiement # 8 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 5 juin 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 8, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 163 842,58\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-178

Recommandation de paiement du décompte final et acceptation définitive des travaux de réfection de rues – PRR-2012

ATTENDU la recommandation du 2 juin 2014, transmise par Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte final et à l'acceptation définitive des travaux de réfection des rues pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter l'acceptation définitive des travaux de réfection des rues pour l'année 2012 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Béton Carrières Rive-Nord inc. une somme de 54 423,71\$, taxes incluses, à même le règlement 1165-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-179

Renouvellement d'un contrat – Exploitation et opération des ouvrages d'assainissement des eaux usées

ATTENDU que le contrat d'exploitation et d'opération des ouvrages d'assainissement des eaux usées viendra à échéance le 30 juin 2014 ;

ATTENDU que ce conseil désire renouveler le contrat pour une période de deux années ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat avec la compagnie *Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.* pour une période de deux ans, débutant le 30 juin 2014 et se terminant le 30 juin 2016 pour un montant annuel de 182 200\$ plus taxes ;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-180

Recommandation de paiement du décompte progressif 19r1 – Aménagement du Parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 5 juin 2014, transmise par Monsieur Olivier Maître, ing. chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte progressif concernant l'aménagement du Parc Claude-Henri-Grignon

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) une somme de 114 220,11\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-181

Avant l'adoption de la résolution suivante, Madame la conseillère Lise Gendron déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle a un intérêt personnel dans le dossier.

Autorisation de signature – Entente – Projet intégré La Cible – 9220-3348 Québec Inc.

ATTENDU le projet de développement La Cible proposé par le promoteur 9220-3348 Québec Inc. et qu'il s'agit d'un projet de développement intégré ;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et 9220-3348 Québec Inc. concernant ce projet de développement, et plus particulièrement, sur la cession des infrastructures souterraines, soit les conduites

d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial ainsi que l'exploitation du réseau par la Ville;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation a été délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) dans le cadre de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte le projet de développement La Cible proposé par 9220-3348 Québec Inc., suivant les plans à être approuvés par le chef de division génie du Service des travaux publics;

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la cession des infrastructures souterraines (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) qui devra intervenir dans le cadre de ce projet intégré;

QU'une servitude de passage et d'entretien de ces infrastructures souterraines soit consentie à la Ville de Sainte-Adèle par le promoteur 9220-3348 Québec Inc.;

QUE le promoteur mandate le notaire de son choix afin préparer l'acte de cession ainsi que les servitudes requises à intervenir entre les parties;

Que cette cession et les servitudes soient faites à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge de 9220-3348 Québec Inc.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'acte de cession et les servitudes au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

Madame la conseillère, Lise Gendron, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-182

Adjudication – Achat d'un appareil GPS – INV-2014-165

ATTENDU la demande de soumissions par voie d'invitation écrite effectuée concernant l'achat d'un appareil GPS;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 16 juin 2014, relativement à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'un appareil GPS;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Geneq inc, 10 700, rue Secant, Montréal, Québec, H1J 1S5;

D'accorder le contrat pour l'achat d'un appareil GPS, à ladite compagnie pour un montant estimé de 24 530,00\$, plus taxes, pour un contrat de 3 ans, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 9 juin 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-183

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 mai 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

49, rue Pilon

Réduire la marge de recul latérale droite de 2 mètres à 1,52 mètre, pour le bâtiment sis au 49 rue Pilon, tel que montré au plan joignant le certificat de localisation préparé par Sébastien Généreux arpenteur-géomètre (minute 4287, dossier 2014-021G, plan X-59728) daté du 12 mars 2014 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant ;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-184

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 juin 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-041

Serge Fillion et Isabelle Pelletier
2325, boulevard de Sainte-Adèle
- Modification au permis 2013-0730

Résolution C.C.U. 2014-042

Alain Quenneville (Sports Collect)
3600, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseignes

Résolution C.C.U. 2014-043

Jacques Meunier
1806-1808, boulevard de Sainte-Adèle
- Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-044

Diane Lacelle (Clinique de denturologie Sainte-Adèle)
1405, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-045

7620381 Canada inc. (Memosa & Cie)
555, boulevard de Sainte-Adèle (local 132 et 133)
- Enseignes

Résolution C.C.U. 2014-046

Jacques Létourneau et Johanne Létourneau
1415, rue Claude-Grégoire
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2014-047

Laurent Bleau et Michèle Gagnon
1000, rue de Tournesols
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2014-048

9146-9791 Québec inc.
1089, boulevard de Sainte-Adèle
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2014-049

Lise Beauchamp (Atelier d'Art Lise Beauchamp)
405, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-050

Serge Fillion et Isabelle Pelletier
Lot 5 335 636 (boulevard de Sainte-Adèle)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2014-051

Yves Gagnon et Élise Gauthier
3605, rue de la Colonie
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2014-052

Yves Gagnon et Élise Gauthier
3605, rue de la Colonie
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2014-053

Fiducie de Placements Marc Perreault
420, chemin Pierre-Péladeau
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2014-054

9141-6925 Québec inc.
1071 à 1085, boulevard de Sainte-Adèle
- **Démolition**

RÉSOLUTION NO. 2014-185

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2000, chemin du Lac Renaud** afin de réduire la profondeur moyenne de 60 mètres à 46,27 mètres, tel que montré au plan préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 23 mai 2014 (dossier 8010, minute 8150) et ce, afin de régulariser la superficie et les dimensions d'une partie de terrain ayant fait l'objet de la rénovation cadastrale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 juillet 2014 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2014-186

Demande de modification du nom de rue – Chemin du Paysan (ouest) – Lots (2 493 673 et 2 492 178)

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 11 mai 2014, concernant une demande de modification du nom de rue (Chemin du Paysan ouest) formulée par le Service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport rédigé par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme du 11 mai 2014, concernant une problématique reliée à une partie du chemin du Paysan dont les lots sont accessibles uniquement par Morin-Heights, et sur lequel se trouvent six (6) propriétés résidentielles;

QUE le conseil accepte d'attribuer le nom de « chemin du Lac-Bouchette » à la partie du chemin du Paysan identifiée par les numéros de lots 2 493 673 et 2 492 178, cadastre du Québec, soit de la limite de Morin-Heights jusqu'à l'intersection de la rue des Roselins;

Le tout tel qu'il appert au rapport rédigé par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2014-187 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1198-PRR-2014 pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes.

RÉSOLUTION NO. 2014-188 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1201 pour étude et adoption afin de décréter des travaux de réfection d'aqueduc, de réfection de chaussée et tous autres travaux nécessaires, sur la rue Émile-Cochand, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes.

RÉSOLUTION NO. 2014-189 **AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PU-2, amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de définir les orientations d'aménagement relatives au projet récréotouristique « La Rolland » et d'assurer la concordance au règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'En-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2014-190
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-6, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de définir le cadre réglementaire relatif au projet « La Rolland » en concordance avec le règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'En-Haut et le règlement 1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-191
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PC-1 amendant le règlement sur les permis et certificats 1200-2012-PC, afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction sur un terrain n'étant pas adjacent à une rue publique dans la zone TM-024 en concordance avec le règlement 1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-192

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

Projet de règlement P1200-2012-PU-2 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de définir les orientations d'aménagement relatives au projet récréotouristique « La Rolland » et d'assurer la concordance au règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement P1200-2012-PU-2 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de définir les orientations d'aménagement relatives au projet récréotouristique « La Rolland » et d'assurer la concordance au règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-Haut, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PU-2, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

Monsieur le conseiller, Roch Bédard, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-193

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

Projet de règlement P1200-2012-Z-6 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de définir le cadre réglementaire relatif au projet « La Rolland » en concordance avec le règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-haut et le règlement 1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement P1200-2012-Z-6 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de définir le cadre réglementaire relatif au projet « La Rolland » en concordance avec le règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-haut et le règlement 1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-6, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

Monsieur le conseiller, Roch Bédard, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-194

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

Projet de règlement P1200-2012-PC-1 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC, afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction sur un terrain n'étant pas adjacent à une rue publique dans la zone TM-024 en concordance avec le règlement P1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement P1200-2012-PC-1 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC, afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction sur un terrain n'étant pas adjacent à une rue publique dans la zone TM-024 en concordance avec le règlement P1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PC-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

Monsieur le conseiller, Roch Bédard, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-195

Règlement 1200-2012-Z-5 – amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-5 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CO-009 pour augmenter, spécifiquement pour l'usage « habitation multifamiliale », la hauteur en étage maximale de 2,5 à 3 étages et de prévoir une hauteur en mètre maximale de 11 mètres, et pour inscrire un pourcentage d'espace naturel minimal de 10% pour l'ensemble des usages permis, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-5, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d’administration – 14 036,71\$ pour la période du 10 au 16 mai 2014.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 135 659,71\$ pour la période du 17 au 23 mai 2014.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 313 955,02\$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2014
- Liste des comptes à payer au montant de 331 956,81\$ pour le mois d’avril 2014.
- Engagements au montant de 511 977,14\$ pour la période du 1er au 31 mai 2014.

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l’auditeur indépendant pour l’année 2013. Monsieur le conseiller John Butler effectue une présentation sommaire des résultats. L’excédent de fonctionnement de l’exercice 2013 s’élève à 963 214,00\$.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1194 pour la réalisation des futurs travaux de reconstruction du ponceau Deauville et du remplacement des conduites d’aqueduc sous le chemin Deauville.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1195 pour les travaux de pavage de la rue du Manège.

Dépôt délégation – Règlement 1096-B-2011 – Camp Taloup

Dépôt par la trésorière des états comparatifs des revenus et dépenses du 31 mai 2014

Indicateurs de gestion 2013

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Claude Fortin

-Demande si des réparations sont prévues sur la rue Sauvage-Mouillé car elle est très endommagée.

M. Claude Lemonde (2470, rue des Perdreaux)

Concernant l’article 10 du règlement 1125-2009 relativement aux bacs de déchets :

-Avis avec constat d’infraction = excessif

-Formule à repenser pour la gestion des bacs à déchets

-Voudrait que la Ville se rétracte quant à l’émission d’amendes.

RÉSOLUTION NO. 2014-196

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h48.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 7 juillet 2014 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h.

RÉSOLUTION NO. 2014-197

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-198

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland

Aide financière à des fins industrielles - Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ATTENDU les dispositions du règlement 1190 décrétant une aide financière maximale d'une somme de 344 515\$ pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie à la Corporation du Parc d'affaires la Rolland une subvention de 144 515\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et ce, afin de favoriser l'exploitation des bâtiments industriels locatifs.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-199

Appropriation – Fonds réservé pour la réfection de rues

ATTENDU la recommandation de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 17 juin 2014, concernant le fonds réservé pour la réfection de rues ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approprier une somme de 75 000,00\$ à même le fonds réservé pour la réfection des rues afin de payer des réparations de rues et de fossés ou toute autre réfection connexe n'ayant pas été prévues au budget;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à faire les appropriations nécessaires.

RÉSOLUTION NO. 2014-200

Autorisation de signature – Entente – Calcul-o-négo

ATTENDU le rapport rédigé le 17 juin 2014 par Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, relativement à une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la firme Michel Larouche, Consultants RH inc. pour l'achat du logiciel calcul-o-négo ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport précité et du protocole à intervenir entre les parties et en autorise sa signature par le directeur général ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2014-201

Adjudication – Remplacement de ponceau et de conduites d'aqueduc du secteur Deauville (SP-2014-169)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le remplacement de ponceau et de conduites d'aqueduc du secteur Deauville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 7 juillet 2014, relativement à l'octroi d'un contrat pour le remplacement de ponceau et de conduites d'aqueduc du secteur Deauville;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie David Riddell Excavation/Transport, 910, Chemin du Village, Morin-Heights, Québec, J0R 1H0;

D'accorder le contrat pour le remplacement de ponceau et de conduites d'aqueduc du secteur Deauville à ladite compagnie pour un montant estimé de 297 669,29\$,

taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 juillet 2014 et sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 1194, par le MAMOT ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-202

Adjudication – Travaux de mise aux normes et pavage sur une partie de la rue de la Traverse

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de mise aux normes et pavage sur une partie de la rue de la Traverse;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 7 juillet 2014, relativement à l'octroi d'un contrat pour les travaux de mise aux normes et pavage sur une partie de la rue de la Traverse;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Asphalte Bélanger inc., 1885, route 17, Val-David, Québec, J0T 2N0;

D'accorder le contrat pour les travaux de mise aux normes et pavage sur une partie de la rue de la Traverse à ladite compagnie pour un montant estimé de 180 708,37\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 juillet 2014 ;

QUE les fonds inhérents à l'octroi de ce contrat soient disponibles à même le règlement d'emprunt # 1183 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-203

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 1199 pour payer le coût d'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de la sécurité incendie, et les coûts inhérents.

RÉSOLUTION NO. 2014-204

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland

Règlement 1200-2012-PU-2 – amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de définir les orientations d'aménagement relatives au projet récréotouristique « La Rolland » et d'assurer la concordance au règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-2 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de définir les orientations d'aménagement relatives au projet récréotouristique « La Rolland » et d'assurer la concordance au règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-Haut, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PU-2, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A »;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-205

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland

Règlement 1200-2012-Z-6 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de définir le cadre réglementaire relatif au projet « La Rolland » en concordance avec le règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-haut et le règlement 1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-6 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de définir le cadre réglementaire relatif au projet « La Rolland » en concordance avec le règlement 288-2014 de la MRC des Pays-d'en-haut et le règlement 1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-6, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-206

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Roch Bédard déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland

Règlement 1200-2012-PC-1 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC, afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction sur un terrain n'étant pas adjacent à une rue publique dans la zone TM-024 en concordance avec le règlement P1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PC-1 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC, afin d'autoriser l'émission d'un permis de

construction sur un terrain n'étant pas adjacent à une rue publique dans la zone TM-024 en concordance avec le règlement P1200-2012-PU-2 de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PC-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-207

Règlement 1198 – Travaux concernant la pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR 2014) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1198 pour des travaux concernant la pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR 2014), soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-208

Règlement 1201 – Travaux de réfection d'aqueduc, de réfection de chaussée et tous autres travaux nécessaires, sur la rue Émile-Cochand, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1201 pour des travaux de réfection d'aqueduc, de réfection de chaussée et tous autres travaux nécessaires, sur la rue Émile-Cochand, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Aucun document

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2014-209

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h09.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 juillet 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2014-210

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 juillet 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2014 avec le retrait du point 2.7, qui est reporté à la prochaine séance et de l'ajout des points 2.9, participation des membres du conseil à diverses activités et 4.3, congédiement d'un employé.

RÉSOLUTION NO. 2014-211

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-212

Octroi d'un nouveau mandat – Expert en sinistre

ATTENDU l'offre de service reçue le 2 juin 2014 par l'entreprise *Réclamations C. Berthiaume, cabinet d'expertise en règlement de sinistres*, concernant l'octroi d'un mandat pour l'examen de certaines réclamations et de recommandations à la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 2 juin 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la résolution 2009-247 ;

QUE le conseil autorise la greffière municipale à transmettre à la firme précitée, lorsqu'elle le juge nécessaire, des réclamations relatives à des bris d'aqueduc, refoulement d'égout, ou autres objets jugés pertinents compte tenu de certaines circonstances, le tout pour des honoraires professionnels indiqués à l'offre de service ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-213

Regroupement d'achat – Appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) – Mandat à la Ville de Saint-Sauveur

ATTENDU qu'il y a lieu de se regrouper pour procéder à l'achat en commun des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la Ville de Saint-Sauveur pour procéder à l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions pour l'achat en commun des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION NO. 2014-214

Nomination de M. Pierre Morabito à titre de maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller Pierre Morabito soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 21 juillet 2014 au 16 novembre 2014 ;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2014-215

Autorisation de signature – Acte de servitude

ATTENDU la demande de Monsieur Jean-Louis Lesaux quant à un réseau d'aqueduc privé;

ATTENDU que cette conduite est construite sur les lots 2 233 155 et 2 233 159 lesquels appartiennent à la Ville ;

ATTENDU qu'aucune servitude n'a été consentie au propriétaire par la Ville ;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser la situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'étude Voizard, Voizard, notaires, soit mandatée pour rédiger l'acte de servitude ;

QUE Monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude à intervenir ;

QUE tous les frais pour ce faire soient assumés par le propriétaire ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-216

Nomination d'un membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Fernand Perreault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, du 21 juillet 2014 au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2014-217

Changement de nom – Commission des relations de travail

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2011-047 soit amendée en remplaçant le nom de la « Commission des relations de travail » par « Commission des ressources humaines » ;

RÉSOLUTION NO. 2014-218

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides	13 août 2014 Club de golf La Bête de Gray Rocks	250\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. Robert Lagacé	1000\$

QUE Madame la conseillère Lise Gendron ainsi que Messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-219

Acceptation du budget révisé 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le budget révisé 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à verser la contribution de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2014-220

Emprunt temporaire – Règlements 1186, 1188, 1192, 1194, 1195 et 1196

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1186

Règlement numéro 1186 autorisant à faire les travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions desservis par le réseau d'aqueduc ainsi que les frais incidents pour un montant de 450 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000\$

Montant autorisé : 450 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1188

Règlement numéro 1188 autorisant la conception de plans et devis, et surveillance des travaux aux étangs aérés Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus

Montant autorisé : 163 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1192

Règlement numéro 1192 autorisant la conception de plans et devis, et surveillance des travaux de relocalisation du réservoir d'eau potable et d'un poste de suppression d'aqueduc du Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus

Montant autorisé : 185 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1194

Règlement numéro 1194 autorisant la réalisation des futurs travaux de reconstruction du ponceau Deauville et du remplacement des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville sur les lots 2 233 174, 2 233 175, 2 233 315, 2 233 317, 2 233 319, 2 233 322, le tout incluant des travaux d'excavation et remblayage, fondation granulaire, béton bitumineux, fourniture de matériaux, déviation temporaire, éléments de sécurité et tous travaux connexes et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 290 000 \$
Montant autorisé : 290 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1195

Règlement numéro 1195 autorisant à faire les travaux de pavage de la rue du Manège, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 340 000 \$
Montant autorisé : 340 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1196

Règlement numéro 1196 autorisant l'acquisition d'un nouveau camion d'incendie de type autopompe pour le Service de la sécurité incendie, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 495 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 495 000\$
Montant autorisé : 495 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2014-221

Autorisation de signature – Adhésion au service « Voilà » de PG Solutions

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 8 juillet 2014, relativement à l'adhésion au service « Voilà » de la compagnie PG Solutions Inc. ;

ATTENDU QUE cette licence est sans frais ;

ATTENDU QUE l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle se limite à promouvoir « Voilà ! » auprès de ces citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'adhésion au service « Voilà » de la compagnie PG Solutions Inc. ;

QUE la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir.

RÉSOLUTION NO. 2014-222

Amendement à la résolution 2010-513 - Paiement d'honoraires professionnels - changement de firme d'avocats

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2010-513 cesse de s'appliquer pour les actes posés après le 1^{er} mai 2014 par Me Pierre Paquin pour le compte du cabinet Dunton Rainville ;

DE prendre acte de la décision de Monsieur Jean-Paul Cardinal d'être représenté par la firme Tandem avocats-conseil, à compter du 1^{er} mai 2014 ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires prévus à la facture 14-021 ainsi que tous les autres honoraires à intervenir dans le cadre de ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2014-223

Autorisation de signature – Contrat de travail - Directeur du Service des travaux publics par intérim

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, relativement à l'embauche de M. Patric Lacasse à titre de directeur du Service des travaux publics par intérim de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage M. Patric Lacasse, à titre de directeur du Service des travaux publics par intérim, selon le salaire et autres conditions indiqués audit rapport;

QUE le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer le contrat de travail;

QUE l'entrée en fonction soit effective en date du 8 juillet 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-224

Embauche d'un chargé de projets aux Services techniques, division génie

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 18 juillet 2014, concernant l'embauche d'un chargé de projets aux services techniques, division génie de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage M. Ronald Denault au poste précité et ce, à partir du 18 août 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-225

Congédiement d'un employé

ATTENDU le rapport de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 11 juillet 2014 concernant la recommandation pour le congédiement d'un employé ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la recommandation du directeur général et de congédier l'employé 310476, et ce rétroactivement au 27 juin 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-226

Recommandation de paiement # 1 – Travaux de réparation mineure de pavage 2014

ATTENDU la recommandation du 17 juin 2014, transmise par Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 1, concernant les travaux de réparation mineure de pavage 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, une somme de 27 635,49\$, payable conformément à la résolution 2014-151.

RÉSOLUTION NO. 2014-227

Adjudication – Fourniture, installation, entretien et opération des équipements de contrôle à distance de mesure des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière (TRES-2014-02)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture, l'installation, l'entretien et opération des équipements de contrôle à distance de mesure des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 15 juillet 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Promotek (7006314 Canada inc.), 755A, rte Deschênes, Maria, Québec, G0C 1Y0 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 83 195,91\$, taxes incluses pour une période de deux (2) ans, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 juillet 2014 et sous réserve du dépôt d'une garantie d'exécution tel que prévu à la clause 4.02.02 du document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-228

Adjudication – Location – camions de pompage (SP-2014-172)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location de camions de pompage ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 16 juillet 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie ABC Environnement inc., 143, 21^e rue, Crabtree, Québec, J0K 1B0 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la période du 22 juillet 2014 au 31 juillet 2017, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 juillet 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-229

Adjudication – Service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements (SP-2014-163)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 10 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc., 2200, chemin Pierre-Péladeau, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1Z5 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour une période d'un an, soit du 22 juillet 2014 au 21 juillet 2015, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 juillet 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-230

Recommandation de paiement # 9 – Poste de surpression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 4 juillet 2014, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 9, concernant les travaux de reconstruction des postes de surpression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 42 996,52\$, taxes incluses, à même les fonds prévus

au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-231

Volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement/réhabilitation des conduites de la rue Émile-Cochand;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution 2014-174 ;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement/réhabilitation de conduites de la rue Émile-Cochand ;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de remplacement/réhabilitation de conduites de la rue Émile-Cochand dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

RÉSOLUTION NO. 2014-232

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juin 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

2000, chemin du Lac Renaud

Réduire la profondeur moyenne de 60 mètres à 46,27 mètres, tel que montré au plan préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 23 mai 2014 (dossier 8010, minute 8150) et ce, afin de régulariser la superficie et les dimensions d'une partie de terrain ayant fait l'objet de la rénovation cadastrale ;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-233

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 8 juillet 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-058

Lot 2 232 932 (chemin Saint-Germain)
Martin Nadeau et Julie Leblanc
-Construction

Résolution C.C.U. 2014-059

910, rue Valiquette
9200-4589 Québec inc. (Les Chineuses)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-060

464, chemin Pierre-Péladeau
Services Financiers Elizabeth Senez inc. (Senez & Associés CPA inc.)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-061

1455, chemin Pierre-Péladeau
9294-6508 Québec inc.
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-062

Lots 2A-16 et 2B-14, rang 4, Canton de Wexford (rue des Arbrisseaux)
Carole Hunt
-Construction

Résolution C.C.U. 2014-063

1455, chemin Pierre-Péladeau
9294-6508 Québec inc. (Manoir Alpine)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-064

421, boulevard de Sainte-Adèle
9105-2811 Québec inc. (Cogeco)
-Enseignes

Résolution C.C.U. 2014-065

421, boulevard de Sainte-Adèle
9105-2811 Québec inc.
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-066

Lots 3 430 203 et 3 888 110 (boulevard de Sainte-Adèle)
6317448 Canada inc.
-Construction

RÉSOLUTION NO. 2014-234

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2510, rue du Torrent** afin de réduire la distance minimale exigible de 1,5 mètre à 0 mètre entre l'agrandissement projeté du bâtiment principal et la servitude d'Hydro-Québec (no.

371553), tel que montré au plan et certificat d'implantation préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre (dossier 992098, minute 6476) daté du 8 mai 2014, dans la mesure où la marge de recul avant de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes pour la zone RA-001 soit respectée pour ledit agrandissement projeté du bâtiment principal ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 août 2014 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2014-235

Modification de la résolution 2013-143 – Modification relative au permis 2013-0258 – 2310, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de PIIA accordée en vertu de la résolution numéro 2013-143 ;

ATTENDU les modifications apportées à la construction par rapport au PIIA approuvé par le Conseil en vertu de la résolution 2013-143;

ATTENDU QUE le plan approuvé prévoyait la présence de trois fenêtres sur le mur en façade avant et que ces fenêtres permettent un traitement architectural plus soigné de la façade;

ATTENDU QUE l'un des critères d'évaluation du règlement sur les PIIA est à l'effet que l'utilisation de murs aveugles devrait être limitée à des murs situés près d'une ligne latérale ou arrière de terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la modification apportée à l'effet que le mur avant soit aveugle et recommandent que le projet approuvé par la résolution du Conseil 2013-143 et selon le permis no. 2013-0258 soit respecté en ce qui a trait à l'installation des trois fenêtres sur le mur avant;

QUE le conseil accepte la modification au PIIA approuvé en ce qui a trait à la forme et l'implantation de la construction;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-236

Modification de la résolution 2012-341 – Modification relative à la demande de permis 2012-1393 – 798-818, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de PIIA accordée en vertu de la résolution numéro 2012-341 ;

ATTENDU la modification apportée à la localisation de l'enseigne communautaire sur poteau, telle que montrée au document préparé par Philippe Dagenais, préposé à l'urbanisme, intitulé « Modification (déplacement) - enseigne sur poteau préalablement approuvée - PIIA zone C0-005, daté du 7 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la modification au PIIA approuvé en vertu de la résolution 2012-341 pour la localisation de l'enseigne communautaire sur poteau, telle que montrée au document préparé par Philippe Dagenais, préposé à l'urbanisme, intitulé « Modification (déplacement) - enseigne sur poteau préalablement approuvée PIIA zone C0-005, daté du 7 juillet 2014;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-237

Autorisation de signature – Entente de services – Licence de l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques – Bibliothèque Claude-Henri Grignon

ATTENDU le rapport de Madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque, daté du 18 juin 2014, pour la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques ;

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri-Grignon souhaite renouveler la licence pour la ressource numérique *Edumedia* destinée aux jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du contrat pour la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017, au montant annuel de 114,17\$ taxes incluses, selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : une facture sera émise à la date de la signature du contrat ;
- Pour les années 2016 et 2017: une facture sera émise à la date d'anniversaire du contrat ;

DE désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-238

Règlement 1199 décrétant un emprunt pour payer le coût d'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de la sécurité incendie, et les frais incidents et pour un montant ne devant pas excéder 230 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1199 décrétant un emprunt pour payer le coût d'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de la sécurité incendie, et les frais incidents et pour un montant ne devant pas excéder 230 000\$, soit adopté et qu'il porte le numéro 1199 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d’administration – 231 429,07\$ pour la période du 24 au 30 mai 2014.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 1 911 871,10\$ pour la période du 14 au 20 juin 2014.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 512 477,13\$ pour la période du 21 au 27 juin 2014.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 418 001,60\$ pour la période du 28 juin au 4 juillet 2014
- Incompressibles – Fonds d’administration – 71 685,55\$ pour la période du 5 au 11 juillet 2014
- Liste des comptes à payer au montant de 592 673,20\$ pour le mois de mai 2014.
- Engagements au montant de 367 311,62\$ pour la période du 1er au 30 juin 2014.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1198 pour les travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d’aqueduc et d’égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement ainsi que les frais incidents.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1201 pour les travaux de réfection d’aqueduc, de réfection de chaussée et tous autres travaux nécessaires, sur la rue Émile-Cochand.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Léonard Ayoub

- Débordement d’eau survenu le 13 juin dernier sur la rue Séraphin sur le lot de son frère
- Le Service des travaux publics lui aurait dit qu’il faut baisser les niveaux d’eau
- Veut que la Ville régularise la situation

M. Jacques Desnoyers

- Veut savoir ce qui arrive avec les soumissions pour la démolition de sa maison
- Veut savoir pourquoi la Ville ne fait rien pour les autres maisons sur les rues Morin et Dumouchel
- Veut un délai additionnel pour la démolition de sa maison
- Veut un délai pour sortir ses biens.

M. André Lavallée

- Concernant les contraventions pour les poubelles, il a fait ses vérifications auprès de d’autres villes.
- Pense que l’on devrait transmettre les constats à l’occupant.

M. Pierre Leveillé

- Feu de pailis dans le parc des citoyens, y-a-t-il eu des conséquences?

RÉSOLUTION NO. 2014-239

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h41.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 août 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h01

RÉSOLUTION NO. 2014-240

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 18 août 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-241

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-242

Amendement de la résolution 2014-108 – Mandat à l'étude Voizard, Voizard, notaires

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-108 afin de remplacer le paragraphe suivant :

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Julien Lassonde, le propriétaire du lot;

Par celui-ci :

QUE l'étude Voizard, Voizard, notaires, soit mandatée pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Julien Lassonde, le propriétaire du lot;

RÉSOLUTION NO. 2014-243

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf du Club Optimiste Sainte-Adèle	20 août 2014 Club de golf La Vallée	100\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf de la Fondation de la Pointe Bleue	27 août 2014 Club de golf Alpine Inn	125\$	M. Roch Bédard M. Pierre Morabito
Tournoi de golf de la Paroisse Notre-Dame- des- Pays-d'en-Haut	22 septembre 2014 Club de golf La Vallée	100\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf du maire de Sainte-Adèle	4 septembre 2014	n/a	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. John Butler M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation aux activités précitées, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur repas et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Tournoi de golf du district MLLL (SQ)	9 septembre 2014 Club de golf Lachute	175\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf du Restaurant Spago	10 septembre 2014 Club de golf de Val-Morin	200\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf de Laurentides économique	11 septembre 2014 Club de golf de Piedmont	250\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à l'activité précitée, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en	17 au 19 septembre 2014 à Montmagny	250\$	M. Pierre Morabito
--	-------------------------------------	-------	--------------------

QUE M. Pierre Morabito soit autorisé à dépenser, pour sa participation à l'activité précitée, un montant n'excédant pas mille deux cent dollars (1200\$), plus taxes, pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-244

Abrogation de la résolution 2007-132 – Projet de développement – Travaux de construction de route secteur Mont-Loup-Garou

ATTENDU la lettre transmise à Corporation d'Investissements Michel Raymond datée du 18 février 2014 ;

ATTENDU que les documents financiers mettant fin à l'entente ainsi que les chèques visés ont été retournés à Corporation d'Investissements Michel Raymond ;

ATTENDU que les travaux pour un projet de développement n'ont jamais été exécutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2007-132 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2014-245

Nomination de membres citoyen non-permanents - Comité consultatif d'environnement

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Mesdames Sylvie Beauchemin et Mélissa Laniel à titre de membres non-permanents du Comité consultatif en environnement, jusqu'au 31 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-246

Contestation de la réclamation – boulevard des Monts (Isabelle Normand)

ATTENDU QUE la greffière et directrice des Services juridiques a reçu une demande de la Cour du Québec, division des petites créances daté du 27 juin 2014 dans le dossier 715-32-000379-145 concernant une réclamation d'un incident survenu sur le boulevard des Monts ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure entreprise dans ce dossier ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques, Mme Marie-Pier Pharand ou le greffier adjoint, M. Yan Senneville, soient autorisés à agir à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-247

Échange de lots – Boulevard des Monts et Rue DeRepentigny - Sable Moderne Limitée

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un échange de terrain entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Sable Moderne Limitée ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil procède à l'échange des lots transitoires 5 504 140, 5 504 141, 5 504 142 et 5 504 143 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que décrit par le plan cadastral parcellaire de Jean Blondin, arpenteur-géomètre, sous la minute 38266, daté du 3 avril 2014 ;

Que le conseil procède, dans cet échange, à l'acquisition du lot final 5 504 146, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que décrit par le plan cadastral préliminaire de Jean Blondin, arpenteur-géomètre, sous la minute 38267, daté du 3 avril 2014 ;

Que le conseil mandate l'Étude Johanne Paquette, notaire à rédiger et enregistrer l'acte à intervenir ;

QUE Monsieur le Maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte notarié ;

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle, incluant les frais de subdivision des lots concernés ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-248

Engagement de la Ville de Sainte-Adèle – Collecte de matières organiques

ATTENDU la correspondance transmise le 7 août 2014 par Mme Louise Yale, chargée de projets à la division génie du Service des travaux publics concernant la collecte des matières organiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à procéder à la collecte des matières organiques, et ce, dès 2015.

RÉSOLUTION NO. 2014-249

Autorisation à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle – Oktoberfest

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'utilisation d'une partie du parc Claude-Henri-Grignon, dans le cadre de l'Oktoberfest 2014 de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle qui se tiendra les 3, 4 et 5 octobre prochains.

QUE le conseil autorise la prolongation des heures d'ouverture pour les soirées du vendredi et samedi (3 et 4 octobre), soit à 01h00 au lieu de 23h00.

RÉSOLUTION NO. 2014-250

Résolution de concordance – Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 972 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
938-1998	106 700 \$
1039-2003	19 000 \$
1054-2005	341 400 \$
1054-A-2007	208 100 \$
1069-2005	42 400 \$
1081-2007	24 358 \$
1083-2007	400 700 \$
1087-2007	4 100 \$
1089-2007	159 900 \$
1093-2007	147 900 \$
1104-2008	995 900 \$
1106-2008	135 880 \$
1116-2009	17 200 \$
1103-2008	695 300 \$
1118-2009	39 203 \$
1119-2010	428 024 \$
1119-2010	193 866 \$
1130-2010	12 069 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 972 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 septembre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2014-251

Résolution de courte échéance – Émission d'obligations

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 972 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 938-1998, 1039-2003, 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1081-2007, 1083-2007, 1087-2007, 1089-2007, 1093-2007, 1104-2008, 1106-2008, 1116-2009, 1103-2008, 1118-2009, 1119-2010 et 1130-2010, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 9 septembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1081-2007, 1083-2007, 1087-2007, 1089-2007, 1093-2007, 1104-2008, 1106-2008, 1116-2009, 1103-2008, 1118-2009, 1119-2010 et 1130-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2014-252

Adjudication – Assurances collectives (RH-2014-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 août dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 13 août 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Desjardins Assurances, et ce, dès le 1^{er} septembre 2014 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 août 2014;

QUE le conseil autorise le directeur général, en l'absence de la directrice du Service des ressources humaines à procéder à la terminaison du contrat avec la compagnie d'assurances La Capitale ;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-253

Regroupement d'achats avec l'UMQ – Fournitures de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) en vrac et le Silicate de sodium N en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville confirme, comme la loi le permet, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit les années 2015 à 2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution du Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer sur une base annuelle, en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques soit du Sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) en vrac et du Silicate de sodium N en vrac, nécessaires aux activités de la Ville pour les années 2015 à 2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2014-254

Adjudication – Travaux de réfection routière 2014 (SP-2014-175)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2014 (pavage, trottoirs et bordures sur diverses rues) ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 août dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Jean-Michaël Dufort, chargé de projets, daté du 7 août 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Asphalte Desjardins inc., 3030, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour un montant estimé à 613 541,77\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 7 août 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-255

Transfert d'un solde de subvention – Programme d'aide à la réfection du réseau routier municipal (PAARRM) – Travaux rue du Boisé

ATTENDU que les travaux subventionnés sur la rue du Mont-Du-Rocher n'ont pas atteint le maximum de la subvention accordée dans le cadre du programme PAARRM;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a informé la Ville que les travaux à effectuer sur la rue du Boisé étaient admissibles au PAARRM ;

ATTENDU QUE ces travaux pourraient être effectués à même le solde de la subvention pour les travaux sur la rue du Mont-Du-Rocher;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande dans le cadre du PAARRM relativement au transfert d'un solde de subvention pour des travaux à effectuer sur la rue du Boisé;

QUE Monsieur Olivier Maître, chef de la division génie du Service des travaux publics, soit autorisé à signer les documents de demande d'autorisation de substitution de travaux et de leur localisation.

RÉSOLUTION NO. 2014-256

Paiement des décomptes progressifs # 20 et # 21r1 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 11 août 2014, transmise par Tarik Jazoul, chargé de projets, relativement au paiement des décomptes #20 et #21r1 (libération de retenue) concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. les sommes suivantes : 34 633,75\$ taxes incluses (décompte # 20) à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datée du 8 août 2014, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, et 483 965,61\$ taxes incluses (décompte # 21r1-libération de retenue) à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert à la recommandation du 11 août 2014 transmise par Tarik Jazoul et corrigée par M. Pierre Dionne, directeur général, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-257

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Rampe de chargement (SP-2014-174)

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 31 juillet 2014 relativement au dossier de la réfection de la rampe de chargement ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la rampe de chargement ;

ATTENDU que, seule la compagnie Gelco Construction inc. a présenté une soumission ;

ATTENDU que le prix soumis dépasse le seuil d'admissibilité des appels d'offres par invitation, soit 100 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission déposée par la compagnie précitée.

RÉSOLUTION NO. 2014-258

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 8 juillet 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

2510, rue du Torrent

Réduire la distance minimale exigible de 1,5 mètre à 0 mètre entre l'agrandissement projeté du bâtiment principal et la servitude d'Hydro-Québec (no. 371553), tel que montré au plan et certificat d'implantation préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre (dossier 992098, minute 6476) daté du 8 mai 2014, dans la mesure où la marge de recul avant de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes pour la zone RA-001 soit respectée pour ledit agrandissement projeté du bâtiment principal ;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-259

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 août 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-068

294, boulevard de Sainte-Adèle
Fenestra inc. (Fenexco inc.)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-069

1126, boulevard de Sainte-Adèle
Le Carrefour Sainte-Adèle inc.
-Terrasse et rampe d'accès

Résolution C.C.U. 2014-070

1126, boulevard de Sainte-Adèle
Le Carrefour Sainte-Adèle inc.
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-071

1126, boulevard de Sainte-Adèle
Le Carrefour Sainte-Adèle inc. (Le Feu de Bois – Pizza Sainte-Adèle)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-072

3600, boulevard de Sainte-Adèle
Jeff Ah-See-Li-Fook (Eso)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-073

1650, rue des Chanterelles
Brian Ogilvie
-Agrandissement

RÉSOLUTION NO. 2014-260

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1102, rue de l'Orée-des-Bois** afin de réduire la marge latérale gauche de 4 mètres à 1,85 mètre, réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,99 mètres et réduire le total des marges latérales de 10 mètres à 5,84 mètres tel que montré au plan

accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre daté du 9 juillet 2014 (dossier 8094, minute 8195) afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3035, rue Filion** afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 6 mètres à 5,06 mètres, la marge arrière du même bâtiment principal de 7 mètres à 2,96 mètres, réduire la marge avant de l'abri d'auto attenant de 6 mètres à 5,09 mètres et réduire la marge de recul avant de la piscine de 6 mètres à 1,95 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 15 juillet 2014 (dossier PB0268, minute0754) afin de régulariser l'implantation du bâtiment, abri d'auto et piscine existant ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **258, rue Valiquette**, afin de :

- 1) Réduire la distance minimale exigible entre une marquise projetée pour un îlot de pompes à essence et la ligne avant de terrain:
 - a) de 8 mètres à 4,5 mètres par rapport à la ligne avant sur la rue Valiquette;
 - b) de 8 mètres à 5,8 mètres par rapport au boulevard de Sainte-Adèle ;
- 2) Augmenter la superficie maximale de la marquise projetée pour un îlot de pompes à essence, de 100 mètres carrés à 250 mètres carrés.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2405, rue des Grands-Ducs** afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant, sis au 2405 rue des Grands-Ducs, au niveau du rez-de chaussée dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du Lac Renaud tel que montré au croquis DM2014-045-C02 daté du 28 juillet 2014 joint au dossier faisant l'objet de la présente demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2014 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 177 864,98\$ pour la période du 12 au 18 juillet 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 245 043,83\$ pour la période du 19 au 25 juillet 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 455 074,80\$ pour la période du 26 juillet au 1er août 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 276 560,83\$ pour la période du 2 au 15 août 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 476 547,12\$ pour le mois de juin 2014.
- Engagements au montant de 706 426,44\$ pour la période du 1er au 31 juillet 2014.

Dépôt du certificat de la greffière – procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1199 pour l'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de la sécurité incendie.

Dépôt délégation – Règlement 1096-B-2011 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Léonard Ayoub

-Veut qu'il y ait plus de photocopies de l'ordre du jour lors des séances.

Mme Juliette Hutter

-Pose une question sur les jardins communautaires à savoir qu'en est-il de ce projet?

RÉSOLUTION NO. 2014-261

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h24.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 septembre 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h14

RÉSOLUTION NO. 2014-262

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 septembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2014.

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.4) Entente – Projet intégré La Cible – Nouveau promoteur et abrogation de la résolution 2014-181

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.9) Projet Inter-Loge – Augmentation du nombre d'unités subventionnés

RÉSOLUTION NO. 2014-263

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-264

Nomination de membres citoyens - Comité consultatif en environnement

ATTENDU le règlement 1140-2010 sur la formation d'un comité consultatif en environnement ;

ATTENDU qu'il est opportun de renouveler le mandat d'un membre non-permanent dont le mandat vient à échéance en septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Stéphane Cardi à titre de membre non-permanent du Comité consultatif en environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-265

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Soirée « Vins et fromages » du diocèse de Saint-Jérôme	8 octobre 2014 aux Jardins sous la Nef	110\$	M. Robert Lagacé
Événement Municipalités : misons sur un choix collectif	16 octobre 2014 Vieille Gare de Saint-Jérôme	Gratuit	M. John Butler M. Pierre Morabito
SHE Tournenvert	5 octobre 2014 Club de golf de Val-Morin	30\$	Mme Lise Gendron

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation aux activités précitées, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Prix d'excellence Cecobois 2014	24 septembre 2014 au Cabaret du Capitole de Québec	Gratuit	M. Robert Lagacé

QUE le conseiller mentionné soit autorisé à dépenser, pour sa participation à l'activité précitée, un montant n'excédant pas trois cent dollars (300\$) pour les frais reliés à son déplacement, un montant n'excédant pas cent cinquante dollars (500\$) pour les frais reliés à son hébergement et frais de repas, le cas échéant, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Gala des Grands chefs des Laurentides	31 octobre 2014 L'Estérel Resort	1 875\$ (par table)	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. John Butler M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à l'activité précitée, un montant n'excédant pas cent cinquante dollars (150\$) par personne, pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-266

Appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel – Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017

Considérant la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Considérant l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Considérant que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

Considérant que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

Considérant la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec pour l'hiver 2017.

RÉSOLUTION NO. 2014-267

Acceptation de la politique des variations budgétaires

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 4 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la « Politique portant sur les variations budgétaires » acceptée par la résolution 2007-634 ;

QUE le conseil accepte les nouvelles dispositions du document intitulé « Politique des variations budgétaires », le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;

QUE la politique entre en vigueur dès son adoption.

RÉSOLUTION NO. 2014-268

Acceptation de la politique d'approvisionnement en biens et services

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 4 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le document intitulé « Politique d'approvisionnement en biens et services », le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;

QUE la politique entre en vigueur le 22 octobre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-269

Félicitations – Monsieur Michel Robichaud – Gagnant de la 46^{ème} édition du Festival international de la chanson de Granby

ATTENDU que Monsieur Michel Robichaud, originaire de Sainte-Adèle, a été couronné grand gagnant de la 46^{ème} édition du Festival international de la chanson de Granby ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil offre à M. Michel Robichaud ses plus sincères félicitations pour ce prix très prestigieux et ce, au nom de tous les Adélois.

RÉSOLUTION NO. 2014-270

Projet Inter-Loge – Augmentation du nombre d'unités subventionnés

ATTENDU la lettre transmise par la directrice générale du projet Inter-Loge, le 2 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le nombre de subventions total passe de 8 unités à 20 unités ;

QUE le taux de contribution de la Ville à la réalisation du projet en crédit de taxes foncières passe de 100% à 80%, le tout tel qu'il appert de la lettre datée du 2 septembre 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-271

Résolution de prolongation – Émission d'obligations

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle aura le 2 septembre 2014, un montant de 3 325 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 4 485 000 \$, pour une période de 5, 10, 15 et 20 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 938-1998 1039-2003 1054-2005 1054-A-2007 1069-2005 1081-2007 1083-2007 1087-2007 1089-2007 1093-2007 1104-2008 1106-2008 1116-2009 1103-2008;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 26 162 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 298 838 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 9 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 3 298 838 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 7 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

RÉSOLUTION NO. 2014-272

Emprunts temporaires – Règlements 1198 (PRR 2014) et 1201 (Travaux sur la rue Émile-Cochand)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1198

Règlement numéro 1198 décrétant un emprunt pour payer le coût des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement ainsi que les frais incidents pour un montant ne devant pas excéder 695 000 \$
Montant autorisé : 695 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1201

Règlement numéro 1201 décrétant un emprunt pour payer le coût des travaux de réfection d'aqueduc, de réfection de chaussée et tous autres travaux nécessaires, sur la rue Émile-Cochand, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus pour un montant de ne devant pas excéder 300 000 \$
Montant autorisé : 300 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements.

RÉSOLUTION NO. 2014-273

Acceptation des modifications de la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les modifications au document intitulé «Politique des conditions de travail des cadres », lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante et qui vise à créer deux postes :

- Poste de coordonnatrice au développement culturel et communications en date du 17 octobre 2014
- Poste de coordonnatrice parcs, sports et plein air en date du 2 avril 2015

QUE les modifications à cette politique entrent en vigueur dès son adoption.

RÉSOLUTION NO. 2014-274

Adjudication – Tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur du Lac Renaud (SP-2014-181)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur du Lac Renaud;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Excavations William Ogilvie et fils inc., 1057, chemin du Lac-Renaud, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2T5;

D'accorder le contrat pour le tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur du Lac Renaud à ladite compagnie pour un montant total de 340 125,81\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 septembre 2014 et selon le bordereau de prix pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Les Excavations William Ogilvie et fils inc., à même les budgets au compte 02-330-00-443 selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-275

Adjudication – Tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur du Lac Pilon (SP-2014-182)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur du Lac Pilon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert), 5737, chemin du Lac-Pilon, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1N9;

D'accorder le contrat pour le tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur du Lac Pilon à ladite compagnie pour un montant total de 658 947,20\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 septembre 2014 et selon le bordereau de prix pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie 9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert), à même les budgets au compte 02-330-00-443 selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-276

Adjudication – Fourniture de sable et de matériel abrasif (SP-2014-183)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard de la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour la prochaine saison hivernale ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 septembre 2014, le tout conformément à la loi;

ATTENDU la recommandation de M. Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 15 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9299-8723 Québec inc., (Carrière Miller 2014), 1700, boulevard Hymus, Dorval, Québec, H9P 2N6 ;

D'accorder la commande pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour la prochaine saison hivernale à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 septembre 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-277

Recommandations de paiement – Décomptes # 2 et 3 – Travaux de réfection mineure de pavage 2014

ATTENDU les recommandations du 10 juillet 2014, transmise par M. Guy Gariépy, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 2 et celle du 3 septembre 2014, transmise par M. Maxime Lévesque, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 3 concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, les sommes de 12 355,91 \$ (décompte # 2) et 55 608,54 \$ (décompte #3) le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-278

Prolongation du contrat – Système de gestion intégrée des matières résiduelles

ATTENDU que le contrat pour le système de gestion intégrée des matières résiduelles viendra à échéance le 31 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil prolonge le contrat avec la compagnie *Entreprise Sanitaire F.A. Ltée* jusqu'au 30 avril 2015 et que l'ajustement du nombre d'unités en vigueur au 1^{er} janvier 2015 soit applicable ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-279

Reconduction des contrats de déneigement – Secteurs Sommet-Bleu et Lac Millette

ATTENDU le rapport de M. Patric Lacasse, directeur du service des travaux publics, daté du 29 août 2014, concernant le renouvellement des contrats de déneigement des secteurs du Sommet-Bleu et du Lac Millette, et ce, pour la saison hivernale 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle, pour la saison hivernale 2014-2015, les contrats ci-après indiqués concernant le déneigement des secteurs du Sommet-Bleu et du Lac Millette, et ce, pour la saison hivernale 2014- 2015;

Secteur Sommet Bleu

Mini-Excavation François J. Bertrand Inc.

Pour un montant de 142 752.96 \$ taxes incluses

Secteur Lac Millette

Excavation 2013 Inc.

Pour un montant de 110 023,23 \$ taxes incluses

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses selon les devis et bordereaux de prix.

RÉSOLUTION NO. 2014-280

Adjudication – Travaux d'aqueduc et d'asphaltage – Rue Émile-Cochand (SP-2014-180)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux sur la rue Émile-Cochand ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing. Assistant au chef de division génie, daté du 5 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie David Riddell Excavation/Transport, 910, chemin du Village, Morin-Heights, Québec, J0R 1H0 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour un montant de 269 307,83\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 septembre 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1201.

RÉSOLUTION NO. 2014-281

Adjudication – Réfection rampe de chargement (SP-2014-178)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la réfection pour la rampe de chargement ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing. Assistant au chef de division génie, daté du 8 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie P.L.C. (9220-9733 Québec inc.), 98, Bruchési, Blainville, Québec, J7B 1C7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour un montant de 87 036,08\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2014;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 90 000\$ pour le coût du projet, en y incluant tous les travaux non compris aux documents de soumission.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le fond de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2014-282

Adjudication – Mise aux normes et pavage rue du Manège (SP-2014-179)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la mise aux normes et pavage sur la rue du Manège;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing. Assistant au chef de division génie, daté du 5 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, avenue des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour un montant de 292 949,14\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 septembre 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1195.

RÉSOLUTION NO. 2014-283

Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Relocalisation du réservoir de l'eau potable du Mont-Gabriel

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate M. Marcel Laurence de la firme Équipe Laurence, experts-conseils afin de déposer une demande de subvention dans le cadre du PIQM au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le projet de relocalisation du réservoir de l'eau potable du Mont-Gabriel;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-284

Adjudication – Travaux de construction (accotement ; fossé et intersection) – rue Rolland (INV-2014-026)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de construction (accotement ; fossé et intersection) sur la rue Rolland ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing. Assistant au chef de division génie, daté du 5 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, avenue des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0 ;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour un montant de 54 799,24\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission, à même les fonds inhérents disponibles au règlement 1184.

RÉSOLUTION NO. 2014-285

Recommandation de paiement du décompte final des travaux de mise aux normes et pavage sur la rue de la Traverse – SP-2014-173

ATTENDU le rapport de Monsieur Sylvain Tougas, chargé de projets, daté du 4 septembre 2014, concernant le décompte final pour les travaux de mise aux normes et pavage, effectués par Asphalte Bélanger inc., sur la rue de la Traverse ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE décréter l'acceptation définitive des travaux de mise aux normes et de pavage de la rue de la Traverse ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger inc., la somme de 144 517,31\$ à même le règlement 1183.

RÉSOLUTION NO. 2014-286

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 août 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes :

1102, rue de l'Orée-des-Bois

Réduire la marge latérale gauche de 4 mètres à 1,85 mètre, réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,99 mètres et réduire le total des marges latérales de 10 mètres à 5,84 mètres tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre daté du 9 juillet 2014 (dossier 8094, minute 8195) afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant ;

3035, rue Filion

Réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 6 mètres à 5,06 mètres, la marge arrière du même bâtiment principal de 7 mètres à 2,96 mètres, réduire la marge avant de l'abri d'auto adossé de 6 mètres à 5,09 mètres et réduire la marge de recul avant de la piscine de 6 mètres à 1,95 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 15 juillet 2014 (dossier PB0268, minute 0754) afin de régulariser l'implantation du bâtiment, abri d'auto et piscine existant ;

258, rue Valiquette

- 1) Réduire la distance minimale exigible entre une marquise projetée pour un îlot de pompes à essence et la ligne avant de terrain:
 - a) de 8 mètres à 4,5 mètres par rapport à la ligne avant sur la rue Valiquette;
 - b) de 8 mètres à 5,8 mètres par rapport au boulevard de Sainte-Adèle ;

- 2) Augmenter la superficie maximale de la marquise projetée pour un îlot de pompes à essence, de 100 mètres carrés à 250 mètres carrés ;

2405, rue des Grands-Ducs

Autoriser l'agrandissement du bâtiment existant, sis au 2405 rue des Grands-Ducs, au niveau du rez-de chaussée dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du Lac Renaud tel que montré au croquis DM2014-045-C02 daté du 28 juillet 2014 joint au dossier faisant l'objet de la présente demande ;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-287

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 septembre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-078

1350, rue Claude-Grégoire
Michel Cyrenne
-Terrasse

Résolution C.C.U. 2014-079

154, rue Morin
Jean-Guy Marchand (Boni Soir)
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-080

1540, boulevard de Sainte-Adèle
John Klein et Élisabeth De Wilde
- Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-081

798, boulevard de Sainte-Adèle
129447 Canada inc. (Resto-Bar Le Chantadèle)
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-082

206, boulevard de Sainte-Adèle
François Bertrand et Kim Ogilvie
- Agrandissement

Résolution C.C.U. 2014-083

1720, chemin Pierre-Péladeau
Société Mère Meera
- Rénovation

Résolution C.C.U. 2014-084

1720, chemin Pierre-Péladeau
Société Mère Meera
- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2014-288

Mandat – Requête en démolition – Bâtiment abandonné – 91, rue Morin

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 8 septembre 2014, relativement à des procédures à entreprendre en Cour supérieure en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant un bâtiment abandonné, situé au 91, rue Morin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des services juridiques soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obliger le propriétaire du bâtiment situé au 91, rue Morin à exécuter les travaux nécessaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-289

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et pour abroger le règlement 1096-2007 et tous ses amendements.

RÉSOLUTION NO. 2014-290

AVIS DE MOTION

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-7, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone.

RÉSOLUTION NO. 2014-291

AVIS DE MOTION

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1204 pour l'acquisition d'un camion porteur en remplacement du V-28 et pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous la montée Séraphin.

RÉSOLUTION NO. 2014-292

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1107-1 amendant certaines dispositions du règlement 1107-2008 concernant les dispositions relatives à la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies de circulation et, pour ce faire, établir un mécanisme de perception du fonds conformément aux dispositions de l'article 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*.

RÉSOLUTION NO. 2014-293

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1205 abrogeant le règlement 806-1993 et ses amendements concernant la politique et les procédures d'achats.

RÉSOLUTION NO. 2014-294

Projet de règlement 1200-2012-Z-7 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-7 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-7, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2014-295

Modification de l'annexe A du règlement d'emprunt 1199 concernant l'acquisition d'APRIA ;

ATTENDU l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet la modification d'un règlement par résolution ;

ATTENDU qu'il y a lieu de détailler les coûts d'acquisition inscrits à l'annexe A du règlement 1199 en y ajoutant la quantité et les coûts unitaires estimés des appareils de protection respiratoire isolant et autonome ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'annexe A soit révisée en y détaillant les coûts d'acquisition des APRIA ;

QUE ce document révisé remplace l'annexe joint au règlement lors de son adoption le 21 juillet 2014 pour en faire partie intégrante ;

QUE cette nouvelle annexe soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'obtenir les approbations requises au règlement d'emprunt 1199.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 81 299,84\$ pour la période du 16 au 22 août 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 808 177,72\$ pour la période du 23 au 29 août 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 154 309,76\$ pour la période du 30 août au 5 septembre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 256 599,18\$ pour la période du 6 au 12 septembre 2014.

- Liste des comptes à payer au montant de 505 725,61\$ pour le mois de juillet 2014.
- Engagements au montant de 298 380,88\$ pour la période du 1er au 31 août 2014.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Nadine Brière

Informe les citoyens des inscriptions pour le programme Ski optimiste, qui représente 125 places pour les jeunes 4 ans à 12 ans de la Ville.

Lise Gendron

-Informe les citoyens que du 26 au 28 septembre prochain se tiendront les journées de la culture – voir la Programmation des Pays-d'en-Haut
 -Invite les citoyens à prendre connaissance de la programmation des spectacles qui auront lieu cet automne à la Place des Citoyens

Robert Lagacé

-Informe les citoyens que les 3,4 et 5 octobre prochain se tiendra l'Oktoberfest, organisé par la Chambre de commerce.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rolland Groulx

-Citoyen et président du syndicat des employés de la Ville de Sainte-Adèle accompagne un employé congédié et lui rend un témoignage de gratitude.

Mme Jeanne-D'Arc Groulx

-Demande si les rues seront déneigées la nuit à l'hiver prochain
 -Demande un suivi relativement à l'hiver dernier, qu'en est-il de l'avis à la population pour le déneigement?
 -Est d'opinion qu'une enquête aurait dû être tenue.
 -Fait la lecture de sa lettre datée du 20 janvier 2014
 -Elle remercie les cols bleus et les cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle pour leur travail.

M. Gaston Poulin

-Mentionne que les travailleurs déblaient la nuit à compter de 5 cm d'accumulation.

Mme Claudette Genest

-Revient sur le communiqué du maire du 15 août dernier quant au sommet de la croix.
 -Veut savoir si ce dossier est réglé définitivement.
 -Demande pourquoi la Ville n'achète pas le bout de terrain.

Mme Jeanne-D'Arc Groulx

-Elle a téléphoné à André Daoust et dit que les avocats font beaucoup d'argent.
 -Demande pourquoi la séance extraordinaire du 21 janvier 2014 s'est tenue à midi.
 -Demande pourquoi le conseil a octroyé un contrat de 300 000\$ durant une séance extraordinaire et que les décisions sont prises d'avance
 -Est insatisfaite du fait qu'il est impossible de discuter des sujets durant les séances du conseil.

Mme Roxanne Roy (2278, rue de l'Orée-des-bois)

-Mentionne que la Ville ne fait rien pour le glissement de terrain.
 -Demande si la Ville a l'intention de s'en occuper
 -Elle dit ne pas avoir de nouvelles de la Ville.

M. Yvon Boissel (1191, rue de l'Orée-des-Bois)

-Mentionne avoir rencontré M. Ouattara

-Mentionne que l'eau qui s'égoutte dans la rue et non pas sur les fossés, est d'opinion qu'il y a des correctifs à apporter.

RÉSOLUTION NO. 2014-296

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h04.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 octobre 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2014-297

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 octobre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 octobre 2014.

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Travaux publics » :

5.2) Travaux de réfection mineure de pavage (SP-2014-170) – Travaux additionnels

RÉSOLUTION NO. 2014-298

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-299

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Rencontre Hydro-Québec – Ligne à 120 kV du Grand-Brulé	16 octobre 2014 Manoir Saint- Sauveur	0 \$	John Butler
3 ^{ème} souper du président de la Fondation médicale des Laurentides	22 octobre 2014 Hôtel du Mont- Gabriel	150 \$	Roch Bédard John Butler
Soirée d'information à l'intention des élus responsables de questions familiales et aînées (RQF/A)	6 novembre 2014 Hôtel de ville de Sainte- Marguerite-du- Lac-Masson	0 \$	Lise Gendron
Soirée de financement annuelle de la Fondation André-Boudreau	21 novembre 2014 Saint-Jérôme	150 \$	Pierre Morabito
Tournée de la présidente de l'UMQ	4 décembre 2014 Sainte-Agathe- des-Monts	0 \$	Nadine Brière Roch Bédard Lise Gendron John Butler Robert Lagacé Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-300

Mandat à Étude Jean-Charles Luc – Acquisition d'une partie du chemin du Lac-Pilon

ATTENDU qu'une partie du chemin du Lac-Pilon n'est toujours pas propriété de la ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir cette partie du chemin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger l'acte de cession à intervenir entre les propriétaires et la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à la description technique préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 15 juillet 2014, minute 16316;

QUE Monsieur le Maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais inhérents à l'acquisition de la rue ainsi que les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2014-301

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de remplacement/réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Émile-Cochand

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2014-231 lors de la séance ordinaire tenue le 21 juillet 2014 afin de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de remplacement/réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Émile-Cochand ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est responsable de la gestion du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté de verser une contribution de 201 240 \$ dans le cadre de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour des travaux de de remplacement/réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Émile-Cochand ;

RÉSOLUTION NO. 2014-302

Emprunt temporaire – Règlement 1199 décrétant un emprunt pour payer le coût d'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1199

Règlement numéro 1199 décrétant un emprunt pour payer le coût d'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) pour le Service de la sécurité incendie, et les frais incidents et pour un montant ne devant pas excéder 230 000\$

Montant autorisé : 230 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

RÉSOLUTION NO. 2014-303

Acceptation de la politique préventive en matière de drogue et d'alcool

ATTENDU la nécessité d'adopter une politique de prévention en matière de drogue et d'alcool ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du document intitulé « Politique préventive en matière de drogue et d'alcool », le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

RÉSOLUTION NO. 2014-304

Changement de statut de personnel – Service de la sécurité incendie

ATTENDU le rapport rédigé le 17 octobre 2014 par M. Jean Lacroix directeur du Service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine le changement de statut des deux pompiers Jessy Prenoveau de lieutenant à éligible et Simon Francoeur, d'éligible à lieutenant, et ce à compter du 1^{er} novembre 2014

RÉSOLUTION NO. 2014-305

Prolongation de contrats – Entretien ménager – Place des citoyens et des édifices municipaux

ATTENDU QUE les contrats pour l'entretien ménager de la Place des citoyens ainsi que des édifices municipaux viennent à échéance le 31 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil prolonge le contrat avec la compagnie Service d'Entretien Inter-Québec (2968-1913 Québec Inc.) jusqu'au 31 mars 2015, selon le prix indiqué au bordereau de soumission SP-2013-131

QUE le conseil prolonge le contrat avec la compagnie Multi-Services Premier Inc. jusqu'au 31 mars 2015, selon le prix indiqué au bordereau de soumission SP-2014-167 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-306

Résiliation – Contrat de location de balais mécaniques avec opérateurs (2014 à 2016) – SP-2014-162

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la compagnie Brunet & Brunet inc pour la location de balais mécaniques avec opérateurs pour une durée de 3 ans.

ATTENDU QU'une lettre de la compagnie datée du 26 août 2014 a été adressée à la Ville dans laquelle elle indique fermer sa division de balais de rues

ATTENDU QUE la compagnie n'est plus en mesure de se conformer aux dispositions du contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la résiliation du contrat octroyé à la compagnie Brunet & Brunet Inc. par la résolution 2014-091 ;

QUE le cautionnement prévu à même le contrat soit conservé ;

RÉSOLUTION NO. 2014-307

Adjudication – Patinoire extérieure – Parc Claude-Henri-Grignon (SP-2014-185)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture et l'installation d'une patinoire extérieure au Parc Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 octobre 2014, le tout conformément à la loi;

ATTENTU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Omni-tech Sports	<i>Option A (montage/démontage)</i>	67 539.75 \$ 7 575.47 \$
	<i>Option B (crédit)</i>	4 515.77 \$
Installation sportives Agora	<i>Option A (montage/démontage)</i>	68 893.02 \$ 23 437.65 \$
	<i>Option B (crédit)</i>	4 369.05 \$
Permafib	<i>Option A (montage/démontage)</i>	69 841.56 \$ 5 978.20 \$
	<i>Option B (crédit)</i>	2 443.22 \$
Construction Ghislain Lavallée	<i>Option A (montage/démontage)</i>	83 356.88 \$ 13 797.00 \$
	<i>Option B (crédit)</i>	1 149.79 \$

ATTENDU les rapports de M. Ronald Denault, ing., chargé de projets, à la division génie du Service des Travaux publics daté du 14 et du 17 octobre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Omni-tech Sports, 1755, rue de la Paix, Mirabel, Québec, J7J 1M3;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour un montant de 67 539,75 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 octobre 2014 ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 95 000 \$ pour le coût du projet, en y incluant tous les travaux non compris aux documents de soumission.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à approprier une somme de de 70 000 \$ à même le fond des parcs et espaces verts et que le solde soit acquitté à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2014-308

Recommandation de paiement # 1 - Reconstruction du ponceau et remplacement de la conduite d'aqueduc sous le chemin Deauville

ATTENDU la recommandation du 10 octobre 2014, transmise par M. Olivier Maître, chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 1, concernant les travaux de reconstruction du ponceau et remplacement de la conduite d'aqueduc sous le chemin Deauville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport, une somme de 250 487,74\$ taxes incluses à même le règlement 1194, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-309

Réaménagement du garage municipal – phase 1

ATTENDU le rapport de M. Ronald Denault, chargé de projet à la division génie du Service des travaux publics daté du 15 octobre 2014 concernant le réaménagement du garage municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ pour le réaménagement du garage municipal – phase 1 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer le projet à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

RÉSOLUTION NO. 2014-310

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 octobre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-086

1390 à 1398, boulevard de Sainte-Adèle
3093-8146 Québec Inc
- **Enseigne (modification au certificat)**

Résolution C.C.U. 2014-087

423, ch. Pierre-Péladeau
Sandra Parent
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2014-088

177, boul. de Sainte-Adèle
Asian Line International Inc.

- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2014-089

Lot 3 430 201 (177, boul. de Sainte-Adèle)
Asian Line International Inc.

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2014-090

974 à 978, rue Valiquette
Placements Serge Lyras Inc. (Denturologie Pierre Roger D.D)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-091

Lot 5 490 802 (boul. de Sainte-Adèle)
Serge Fillion et Isabelle Pelletier

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2014-092

Lot 5 490 801 (boul. de Sainte-Adèle)
Serge Fillion et Isabelle Pelletier

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2014-093

1147, boul. Sainte-Adèle
Sogestmont Inc. (Prématernelle Kinder Inc.)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-094

Lots 3 430 203 et 3 888 110 (boul. de Sainte-Adèle)
9304-8072 Québec Inc.

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2014-311

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2014-095

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **177, boulevard de Sainte-Adèle**, à l'effet de réduire la marge avant de 30 mètres à 15 mètres, telle que montrée au plan d'implantation préparé par Yvon Allard architecte (dossier K.14.12), daté de juillet 2014, et ce, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 3 430 201 du cadastre du Québec.

Résolution du CCU – 2014-096

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1207, rue du Domaine** (lot 2 233 782) visant à créer deux lots ayant une superficie identique. Plus spécifiquement, les dérogations mineures viseraient à autoriser, pour l'usage « habitation unifamilial » en structure isolée :

1. La réduction de la superficie minimale de 2 500 mètres carrés à 2 083,05 mètres carrés et la réduction de la profondeur moyenne minimale de 60 mètres à 51 mètres, pour le lot projeté (2 233 782 Ptie) où se trouve l'habitation sise au 1207, rue du Domaine;
2. La réduction de la superficie minimale de 2 500 mètres carrés à 2 083,05 mètres carrés et la réduction de la profondeur moyenne minimale de 60 mètres à 51 mètres, pour le lot projeté vacant (2 233 782 Ptie) à être utilisé à des fins d'habitation unifamiliale isolée.

Que le plan projet de lotissement préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, minute 16402, soit modifié en fonction de ce qui précède et que ce plan soit déposé au Service d'urbanisme préalablement à la publication de l'avis prévu en vertu de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour une dérogation mineure;

Qu'une demande de permis de lotissement en bonne et due forme soit déposée dans les 180 jours de la date de la résolution du conseil municipal acceptant les dérogations mineures précitées, à défaut de quoi ladite résolution sera nulle et non avenu.

Résolution du CCU – 2014-097

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **687, boulevard des Monts**, à l'effet de réduire la marge latérale gauche de 4 mètres à 3,52 mètres et réduire la marge arrière de 8 mètres à 7,45 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 29 septembre 2014 (dossier 3795, minute 8258) et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant sis au 687, boulevard des Monts.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 novembre 2014 à 20 h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2014-312

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle – 7 750 \$

ATTENDU le rapport de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 29 septembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de la dernière tranche de la subvention à l'organisme Plein air Sainte-Adèle pour un montant de 7750\$;

Que le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-313

Éclairage extérieur – Parc Lépine

ATTENDU le rapport de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs daté du 20 octobre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'éclairage du terrain de soccer du Parc Lépine soit mis à niveau;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à approprier une somme de 26 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2014-314

Acoustique – Salle Rousseau-Vermette (Place des citoyens)

ATTENDU le rapport de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs daté du 2 octobre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il soit installé des panneaux acoustiques dans la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à approprier une somme de 20 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2014-315

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1180-1 amendant le règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccesLogis Québec ».

RÉSOLUTION NO. 2014-316

AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1202 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et engrais.

RÉSOLUTION NO. 2014-317

AVIS DE MOTION

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin :

- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé;
- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service;
- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés.

RÉSOLUTION NO. 2014-318

Second projet de règlement 1200-2012-Z-7 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-7 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit

être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-7, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2014-319

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin : d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin :

- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé;
- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service;
- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés,

soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-8, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2014-320

Règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté et qu'il porte le numéro 1203 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-321

Règlement 1205 abrogeant le règlement 806-1993 et ses amendements concernant la politique et les procédures d'achats

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1205 abrogeant le règlement 806-1993 et ses amendements concernant la politique et les procédures d'achats, soit adopté et qu'il porte le numéro 1205 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-322

Règlement 1107-1 amendant certaines dispositions du règlement 1107-2008 concernant les dispositions relatives à la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies de circulation et, pour ce faire, établir un mécanisme de perception du fonds conformément aux dispositions de l'article 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1107-1 amendant certaines dispositions du règlement 1107-2008 concernant les dispositions relatives à la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies de circulation et, pour ce faire, établir un mécanisme de perception du fonds conformément aux dispositions de l'article 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, soit adopté et qu'il porte le numéro 1107-1 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 252 772,55\$ pour la période du 13 au 19 septembre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 830 531,17\$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 266 952,40\$ pour la période du 4 au 10 octobre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 17 098,11\$ pour la période du 11 au 17 octobre 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 466 077,84\$ pour le mois d'août 2014.
- Engagements au montant de 269 504,86 \$ du 1er au 30 septembre 2014.

Dépôt de la facture 1737 d'Asphalte Bélanger Inc au montant 127,78 \$ pour des travaux supplémentaires sur la rue de la Traverse.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Robert Lagacé

Félicite la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'Oktobierfest

Pierre Morabito

-Remercie les Adélois habitant sur les rues de la Vallée, des Bosquets, Deschamps, Desrochers pour leur collaboration lors de la grande évacuation qui a eu lieu le 8 octobre dernier par le Service sécurité incendie.

-Demande aux citoyens qui chauffent au bois, de faire ramoner.

Lise Gendron

-Informe du 50^e anniversaire de la bibliothèque et de la présence de Madame Lise Bissonnette le 23 octobre 2014 à la Place des citoyens.

-Invite les citoyens à ne pas manquer les activités de l'Halloween le 31 octobre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Léonard Ayoub

- Porte-parole pour le comité de la Croix
- Groupe crée par les citoyens formé le 15 octobre 2014 dans le but de trouver un règlement à l'amiable pour les parties au dossier. Le groupe sollicite une rencontre dans la semaine du 20 octobre.
- Veut connaître la position de la Ville sur la proposition de Monsieur Lupien.

Doris Poirier

- Souhaite, suite au jugement obtenu dans le dossier de la Croix, que la Ville n'entame pas d'autres procédures.
- Demande quel est le budget annuel total de PASA et pourquoi le budget a baissé.
- Veut savoir où en est rendu le dossier de La Rolland.
- Veut savoir si la Ville s'est informée auprès d'autres villes où il y a eu ce type de parc et aimerait connaître la réaction des citoyens.
- Demande si elle peut avoir des coordonnées de villes où il y a eu ce type de projets.
- Aimerait que ce soit la Ville qui fournisse ces coordonnées et non pas les promoteurs.
- Émet des commentaires sur les panneaux acoustiques de la Place des citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2014-323

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h33.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 3 novembre 2014 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00

RÉSOLUTION NO. 2014-324

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-325

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Amendement du règlement 1193 – Réalisation de la garantie par la créancière

ATTENDU l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet la modification d'un règlement par résolution, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement ;

ATTENDU QUE le 17 mars 2014, la Ville a adopté un règlement décrétant un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 5 075 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 5 075 000\$.

ATTENDU QUE le ou vers le 9 octobre 2014, la Ville a reçu une correspondance des procureurs de la créancière, soit la Banque Nationale du Canada, l'avisant qu'elle entendait réaliser la garantie pour laquelle la Ville s'était portée caution pour la Corporation du Parc d'affaires La Rolland ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender le règlement 1193 afin de remplacer l'attendu suivant :

ATTENDU QUE la Ville souhaite avoir à sa portée les sommes requises en cas de réalisation de garantie par l'institution financière prêteuse;

Par celui-ci :

ATTENDU QUE les procureurs de la créancière ont signifié à la Ville son intention de réaliser sa garantie, et ce, dans une lettre datée du 9 octobre 2014, laquelle est jointe en annexe B pour faire partie intégrante du présent règlement ;

QUE la présente résolution soit jointe en annexe C du règlement 1193 pour en faire partie intégrante ;

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-326

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper bénéfique au profit de la Maison des jeunes de Sainte-Adèle	5 novembre 2014 Restaurant Spago	50\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Doris Poirier

- Demande que l'on explique le changement au règlement 1193 et demande plus de précision sur le rappel de prêt
- Déplore que les résolutions soient difficiles à comprendre pour le grand public.

Jeanne D'Arc Groulx

- Quand la transaction de La Rolland va se faire, y aura-t-il une perte financière ?

RÉSOLUTION NO. 2014-327

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h09.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 novembre 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et attendu le contexte du présent procès-verbal, Monsieur Roch Bédard s'abstient de voter sur toutes les résolutions ou participer à toutes discussions concernant le dépôt de documents en lien avec la Corporation du Parc d'affaires La Rolland ou le règlement d'emprunt 1193.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2014-328

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2014.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.6) Remplacement d'un membre du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Corporation du parc d'affaires La Rolland

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.3) Autorisation de signature – Lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Documents déposés » :

12.5) Rapport de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* daté du 7 novembre 2014 – Évaluation de la rentabilité du projet de développement La Rolland

RÉSOLUTION NO. 2014-329

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-330

Autorisation de signature – Acquisition des lots 4 759 892 et 4 492 985 – Rue des Arlequins et partie de la rue des Souchets

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître ing, chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 30 octobre 2014, relativement à l'acceptation définitive des travaux de construction de la rue des Arlequins et une partie de la rue des Souchets ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'acquisition à titre gratuit, des lots 4 759 892 et 4 492 985 du cadastre du Québec à titre de la rue des Arlequins et une partie de la rue des Souchets ;

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de cession requis ;

QUE les frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge du promoteur (Les Développements Béarance inc.), tel que stipulé au protocole d'entente;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer cet acte ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-331

Nomination de Mme Nadine Brière à titre de mairesse suppléante

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la conseillère Nadine Brière soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 17 novembre 2014 au 22 mars 2015 ;

QUE celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2014-332

Appui au Centre local de développement (CLD) des Pays-d'en-Haut

ATTENDU les récentes annonces de coupures budgétaires du gouvernement provincial ;

ATTENDU QUE les Centres locaux de développements (CLD) seront grandement touchés par ces coupures ;

ATTENDU QUE l'expertise des Centres locaux de développement (CLD) est essentielle à la survie d'un service qui développe l'économie et l'emploi de leur territoire;

ATTENDU QUE les Centres locaux de développement (CLD) sont créateurs de richesse, qu'ils contribuent au maintien et au développement de la qualité de vie de leurs territoires et qu'ils font partie du seul service du gouvernement qui aide, conseille, finance et dirige directement les entrepreneurs;

ATTENDU la volonté du gouvernement de transférer les responsabilités aux instances municipales, à savoir les MRC, en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie le Centre local de développement des Pays-d'en-Haut en tant que véritable vecteur de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat de la région.

RÉSOLUTION NO. 2014-333

Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$

ATTENDU QUE le maire a fait son rapport sur la situation financière de la Ville lors de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 8 novembre 2013 et le 31 octobre 2014 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$, tel que requis par la loi ;

D'autoriser que le rapport soit publié dans l'Actualité adéloise et distribué à chaque adresse sur le territoire.

RÉSOLUTION NO. 2014-334

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Remplacement d'un membre du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland

ATTENDU QUE les règlements généraux de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland en prévoient l'administration par au moins deux (2) représentants de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle nomme Madame la conseillère Lise Gendron pour agir à titre de représentante de la Ville au conseil d'administration de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-335

Mandat de vérification - États financiers 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle se terminant le 31 décembre 2014 à Yves de Carufel CPA Inc., le tout pour des honoraires professionnels de 17 200\$, plus les taxes applicables.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-336

Autorisation de l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 15 octobre 2014, concernant l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation de soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés indiqués au rapport à la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au cours des années 2014 à 2018 ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-337

Résolution d'adjudication – Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 926-1998, 1039-2003, 1049-2004, 1103-2008, 1106-2008, 1114-2009, 1116-2009, 1122-2009, 1188, 1192, 1194 et 1198, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 décembre 2014, au montant de 2 384 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 384 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2014-338

Résolution de concordance – Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 384 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
926-1998	102 596 \$
1039-2003	13 800 \$
1049-2004	339 600 \$
1103-2008	14 400 \$
1106-2008	28 900 \$
1114-2009	127 092 \$
1116-2009	811 600 \$
1122-2009	91 127 \$
1188	60 378 \$
1192	50 235 \$
1194	275 650 \$
1198	468 622 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 384 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 décembre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2014-339

Résolution de courte échéance – Émission d'obligations

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 384 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 926-1998, 1039-2003, 1049-2004, 1103-2008, 1106-2008, 1114-2009, 1116-2009, 1122-2009, 1188, 1192, 1194 et 1198, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 décembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1103-2008, 1106-2008, 1114-2009, 1116-2009, 1188, 1192, 1194 et 1198, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2014-340

Résolution de prolongation – Émission d'obligations

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle aura le 1^{er} décembre 2014, un montant de 1 536 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 392 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 926-1998, 1039-2003, 1049-2004, 1103-2008, 1106-2008, 1114-2009, 1116-2009 et 1122-2009;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 6 885 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 529 115 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 2 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 1 529 115 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

RÉSOLUTION NO. 2014-341

Regroupement d'achats avec Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Papier pour photocopieurs et imprimantes

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer au regroupement d'achat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat de papier pour photocopieurs et imprimantes;

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 27 octobre 2014, concernant ledit regroupement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, conformément à la Politique d'approvisionnement en biens et services actuellement en vigueur, autorise la participation au regroupement d'achat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat de papier pour photocopieurs et imprimantes, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018;

RÉSOLUTION NO. 2014-342

Autorisation de signatures – Ententes avec les propriétaires de terrains – Utilisation d'un terrain pour l'installation des équipements de contrôle de mesures des substances assujetties aux droits municipaux – Carrières et sablières

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 4 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE des ententes doivent intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les propriétaires de terrains concernant l'utilisation d'un terrain pour l'installation des équipements de contrôle de mesures des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les propriétaires/exploitants suivants :

- Lafarge Canada inc.
- 9185-6427 Québec inc. (Sable Ste-Adèle inc.)
- 9143-5693 Québec inc. (Recyclage Ste-Adèle inc.)

concernant l'utilisation d'un terrain pour l'installation des équipements de contrôle de mesures des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer lesdites ententes.

RÉSOLUTION NO. 2014-343

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Emprunt temporaire – Règlement 1193 – Emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1193

Règlement numéro 1193 décrétant un emprunt relativement au cautionnement d'un prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 5 075 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 5 075 000\$

Montant autorisé : 5 075 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-344

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Autorisation de paiement – Caution de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland

ATTENDU le défaut de paiement du prêt (en capital et intérêt) de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland à la Banque Nationale du Canada ;

ATTENDU QUE l'institution financière a signifié une mise en demeure datée du 22 octobre 2014 concernant le rappel du prêt de la Corporation auprès de la ville ;

ATTENDU QUE la ville s'est portée caution dans ce dossier ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt 1193 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à rembourser à la Banque Nationale du Canada le prêt de la Corporation du Parc d'affaires La Rolland à même les fonds prévus par le règlement d'emprunt 1193, le cas échéant ;

Monsieur le conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-345

Embauche de Me Marie-Pier Pharand à titre de greffière et directrice des Services juridiques de la ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport rédigé le 6 novembre 2014 par M. Pierre Dionne, directeur général et par Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, relativement à l'embauche de Me Marie-Pier Pharand à titre de greffière et directrice des Services juridiques de la ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil engage, à partir du 18 novembre 2014, Me Marie-Pier Pharand à titre de greffière et directrice des Services juridiques de la ville de Sainte-Adèle, selon le salaire et autres conditions indiqués au rapport ;

QUE celle-ci soit assujettie à la politique en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-346

Embauche – Adjointe administrative – Mairie, Direction générale et le Service des ressources humaines

ATTENDU le rapport rédigé le 5 novembre 2014 par Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, relativement à l'embauche de Mme Catherine Robertson à titre d'adjointe administrative pour la Mairie, la Direction générale et le Service des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil engage, à partir du 8 décembre 2014, Mme Catherine Robertson à titre d'adjointe administrative pour la Mairie, la Direction générale et le Service des ressources humaines, selon le salaire et autres conditions indiqués au rapport ;

QUE celle-ci soit assujettie à la politique en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-347

Autorisation de signature – Lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le projet de lettre d'entente à intervenir entre le syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE Monsieur le maire et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-348

Adjudication – Fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement (charrue réversible et benne sableuse) – SP-2014-191

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard à la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement (charrue réversible et benne sableuse);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 novembre 2014, le tout conformément à la loi;

ATTENTU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Globocam (Montréal) inc.	226 300,69\$
Équipements Lourds Papineau inc.	231 945,99\$

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître du Service des travaux publics, datée du 5 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4x4 avec équipement de déneigement (charrue réversible et benne sableuse), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Globocam (Montréal) inc., 155, Reverchon, Pointe-Claire, Québec, H9P 1K1, pour un montant de 226 300,69\$, taxes incluses, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1204 ;

QUE M. François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 novembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-349

Réfection de pavage 2014 – Fonds additionnels pour les travaux supplémentaires

ATTENDU le rapport de M. Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 22 octobre 2014 concernant les travaux supplémentaires de réfection mineure de pavage pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour la réfection de certaines rues sur le territoire de la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement pour un montant additionnel ne devant pas excéder 75 000 \$ (taxes incluses) pour ces travaux de pavage;

QUE ces travaux soient confiés à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée à la suite du contrat SP-2014-170 ;

QUE ces travaux, s'ils ne peuvent être complétés à temps par Pavage Ste-Adèle Ltée, soient confiés à un autre entrepreneur jusqu'à un montant de 24 999 \$ taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie les coûts pour ces travaux à même le fonds réservé pour la réfection des rues et les postes budgétaires suivants : 02-413-00-624, 02-415-00-624 et 02-320-00-624, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-350

Recommandations de paiement – Décompte final – Travaux de réfection mineure de pavage 2014 (SP-2014-170)

ATTENDU les recommandations du 6 novembre 2014, transmises par M. Maxime Lévesque, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte final concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, la somme de 80 090,87\$, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-351

Recommandation de paiement # 1 – Travaux de construction d'un nouveau réseau d'aqueduc sur la rue Émile-Cochand (SP-2014-180)

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 5 novembre 2014 concernant les travaux de construction d'un nouveau réseau d'aqueduc sur la rue Émile-Cochand ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport, une somme de 258 291,60\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1201, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-352

Recommandation de paiement # 1 – Travaux de construction de mise aux normes et pavage de la rue du Manège (SP-2014-179)

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 4 novembre 2014 concernant les travaux de construction de mise aux normes et pavage sur la rue du Manège ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, une somme de 291 043,48\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1195, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-353

Recommandation de paiement # 1 – Travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs (SP-2014-178)

ATTENDU le rapport de Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 5 novembre 2014 relativement aux travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie PLC (9220-9733 Québec inc.), une somme de 47 361,65\$, taxes incluses, conformément à la résolution 2014-178.

RÉSOLUTION NO. 2014-354

Recommandation de paiement # 2 - Travaux de réfection de ponceau et de conduites d'aqueduc du secteur Deauville (SP-2014-169)

ATTENDU la recommandation du 27 octobre 2014, transmise par M. Olivier Maître, chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 2, concernant les travaux de réfection de ponceau et de conduites d'aqueduc du secteur Deauville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport, une somme de 13 915,98\$ taxes incluses à même le règlement 1194, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-355

Recommandation de paiement # 1 – Travaux de construction – Programme de réfection routière 2014 (PRR-2014) (SP-2014-175)

ATTENDU le rapport de M. Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 6 novembre 2014 concernant les travaux de construction du programme de réfection routière 2014 (PRR-2014)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Desjardins inc., une somme de 465 055,16\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1198, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-356

Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du Mont-Gabriel

ATTENDU QUE des travaux de relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du secteur du Mont-Gabriel sont nécessaires ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

ATTENDU QUE la ville autorise qu'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU soit déposée;

ATTENDU QUE la ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate M. Marcel Laurence de la firme Équipe Laurence, Experts-Conseils afin de déposer une demande de subvention dans le cadre du PRIMEAU au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le projet de relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du secteur du Mont-Gabriel;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tous les documents requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE les codes d'accès requis pour présenter et transmettre ladite demande au ministère soient transmis à Monsieur Marcel Laurence;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-357

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 octobre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

177, boulevard de Sainte-Adèle

Réduire la marge avant de 30 mètres à 15 mètres, telle que montrée au plan d'implantation préparé par Yvon Allard architecte (dossier K.14.12), daté de juillet 2014, et ce, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 3 430 201 du cadastre du Québec ;

1207, rue du Domaine (lot 2 233 782)

Créer deux lots ayant une superficie identique. Plus spécifiquement, les dérogations mineures viseraient à autoriser, pour l'usage « habitation unifamilial » en structure isolée :

1. La réduction de la superficie minimale de 2 500 mètres carrés à 2 083,05 mètres carrés et la réduction de la profondeur moyenne minimale de 60 mètres à 51 mètres, pour le lot projeté (2 233 782 Ptie) où se trouve l'habitation sise au 1207, rue du Domaine;
2. La réduction de la superficie minimale de 2 500 mètres carrés à 2 083,05 mètres carrés et la réduction de la profondeur moyenne minimale de 60 mètres à 51 mètres, pour le lot projeté vacant (2 233 782 Ptie) à être utilisé à des fins d'habitation unifamiliale isolée.

Que le plan projet de lotissement préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, minute 16402, soit modifié en fonction de ce qui précède et que ce plan soit déposé au Service d'urbanisme préalablement à la publication de l'avis prévu en vertu de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour une dérogation mineure;

Qu'une demande de permis de lotissement en bonne et due forme soit déposée dans les 180 jours de la date de la résolution du conseil municipal acceptant les dérogations mineures précitées, à défaut de quoi ladite résolution sera nulle et non avenue ;

687, boulevard des Monts

Réduire la marge latérale gauche de 4 mètres à 3,52 mètres et réduire la marge arrière de 8 mètres à 7,45 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 29 septembre 2014 (dossier 3795, minute 8258) et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant ;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-358

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 novembre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-101

2310, boulevard de Sainte-Adèle
Hannes Lamothe

- **Agrandissement (modification au permis 2013-0258)**

Résolution C.C.U. 2014-102

1000, boulevard de Sainte-Adèle
Coopérative Fédérée de Québec – Sonic (Pneus/Mécanique)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-103

814, boulevard de Sainte-Adèle
129447 Canada inc. (Le Liquidateur de Sainte-Adèle)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-104

1089, boulevard de Sainte-Adèle
9146-9791 Québec inc. (La Farandole)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-105

3600, boulevard de Sainte-Adèle
Jeff Ah-See-Li-Fook (Les Créations SM)
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2014-106

Lot 4 709 038 (rue de la Vallée-du-Golf)
Sous le Toit de l'Échelon
- Construction

Résolution C.C.U. 2014-107

3998, boulevard de Sainte-Adèle
Claude Cloutier (Autos JMB 3000)
- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2014-359

Demande de dérogation mineure - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2014-108

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1820, rue du Mont-Blanc**, à l'effet de réduire la profondeur moyenne du lot 2 229 981 de 45 mètres à 44,15 mètres, telle que montrée au plan préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 8 octobre 2014 (dossier 971453, minute 8267) et ce, afin de régulariser cette dimension dudit lot conformément à l'article 62 du règlement de lotissement numéro 1200-2012-L ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014 à 20 h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2014-360

Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut - Modification du schéma d'aménagement et de développement – Affectation semi-urbaine

ATTENDU le dépôt et l'analyse d'une demande de modification règlementaire afin d'autoriser un centre équestre sur le chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE la définition de l'affectation semi-urbaine soit modifiée en ajoutant le texte suivant :

« Par ailleurs, étant donné la proximité limitrophe de cette affectation à l'affectation urbaine, d'autres équipements et activités seront possibles à l'intérieur de cette zone comme, par exemples, les équipements à vocation récréotouristique (hôtels, complexes récréatifs, etc.), en autant qu'elles soient bien encadrées. »

ATTENDU la proximité de l'affectation « semi-urbaine » avec l'affectation « urbaine » et qu'à l'intérieur de cette affectation « semi-urbaine » des équipements et activités à caractère récréatif sont présents (ex. Golf Mont-Gabriel, Auberge Alpine Inn) et que d'autres pourraient être envisageables;

ATTENDU QUE l'affectation « semi-urbaine » est contiguë à d'importants axes routiers (boul. de Sainte-Adèle et chemin Pierre-Péladeau) ;

ATTENDU QU'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut doit être effectuée afin de permettre cette affectation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'en-Haut d'entreprendre un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement afin que :

- Que la définition de l'affectation « semi-urbaine » soit modifiée pour tenir compte de l'implantation actuelle et envisageable d'équipements et d'activités à caractère récréotouristique ;
- De modifier le tableau 25 « Niveau de compatibilité » de manière à ce que l'activité « commerce récréatif » sont compatible avec l'affectation « semi-urbaine ».

RÉSOLUTION NO. 2014-361

Mandat – Requête en démolition – Bâtiment incendié – 1071 à 1085, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 1071 à 1085 boulevard de Sainte-Adèle a été incendié le 26 mai 2014 ;

ATTENDU QUE selon l'article 66 du *Règlement de construction 1200-2012-C*, une construction incendiée doit être démolie, y compris ses fondations, et le terrain doit être entièrement débarrassé des débris et gravats dans les 180 jours suivant le jour de l'incendie ;

ATTENDU que ce délai de 180 jours expire le 26 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Marie-Pier Pharand soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obliger notamment le propriétaire de l'immeuble situé au 1071 à 1085 boulevard de Sainte-Adèle :

- à compléter la démolition du bâtiment incendié et le retrait des débris de démolition du site pour être acheminés vers un site de dépôt autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

QUE la présente résolution soit signifiée au propriétaire de l'immeuble, soit 9141-6925 Québec inc.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-362

Mandat – Requête en démolition – Bâtiment incendié – 2440, chemin des Ancêtres

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 2440, chemin des Ancêtres a été incendié le 5 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE selon l'article 66 du *Règlement de construction 1200-2012-C*, une construction incendiée doit être démolie, y compris ses fondations, et le terrain doit être entièrement débarrassé des débris et gravats dans les 180 jours suivant le jour de l'incendie ;

ATTENDU que ce délai de 180 jours est expiré ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Marie-Pier Pharand soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obliger notamment le propriétaire de l'immeuble situé au 2440, chemin des Ancêtres :

- à compléter la démolition du bâtiment incendié et le retrait des débris de démolition du site pour être acheminés vers un site de dépôt autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la lutte contre les changements climatiques ;

QUE la présente résolution soit signifiée au propriétaire de l'immeuble, soit Jean-Frédéric Nadeau ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-363

Autorisation de signature - Entente avec la Fédération québécoise de la Montagne et de l'Escalade

ATTENDU la correspondance transmise le 28 octobre 2014 par M. Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, relativement à la signature d'une entente avec la Fédération québécoise de la Montagne et de l'Escalade en lien avec l'aménagement et la gestion de la paroi d'escalade du Mont-Baldy ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fédération québécoise de la Montagne et de l'Escalade (FQME) concernant l'aménagement et la gestion de la paroi d'escalade du Mont-Baldy, et ce, pour une durée de trois ans à partir de la signature de l'entente;

D'autoriser le maire et la greffière et directrice des Services juridiques à signer cette entente.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-364

Autorisation de signature - Entente pour la gestion du parc de la Rivière Doncaster

ATTENDU QUE l'entente relativement à la gestion du parc de la rivière Doncaster intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Raymond Zizian, faisant affaires sous le nom de Gestion Doncaster est venue à échéance le 31 octobre 2014 ;

ATTENDU une nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour la gestion du parc;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle concernant la gestion du parc de la Rivière Doncaster, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015;

D'autoriser le maire et la greffière et directrice des Services juridiques à signer cette entente.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-365

AVIS DE MOTION

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-9, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-010 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 en y intégrant les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2014-366

Deuxième projet de règlement 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin : d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le deuxième projet de règlement 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin :

- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé;
- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service;
- d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés,

soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-8, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2014-367

Projet de règlement 1200-2012-Z-9 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-010 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 en y intégrant les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-9 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-010 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 en y intégrant les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-9, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 décembre 2014 à 19 h dans la salle du conseil municipale, située au 1386, rue Dumouchel ;

RÉSOLUTION NO. 2014-368

Règlement 1180-1 amendant le règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccesLogis Québec »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1180-1 amendant le règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccesLogis Québec » soit adopté et qu'il porte le numéro 1180-1;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-369

Règlement 1202 - Utilisation extérieure des pesticides et des engrais

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1202 concernant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, soit adopté et qu'il porte le numéro 1202;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-370

Règlement 1200-2012-Z-7 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-7 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'autoriser à l'intérieur de la zone touristique mixte TM-006 l'usage commercial d'hébergement « résidence de tourisme (C03-01) » avec la spécification à l'effet que la location de ce type d'hébergement doit être sous la gestion d'un complexe hôtelier localisé dans la même zone, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-7;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 435 428,62\$ pour la période du 18 au 24 octobre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 236 167,92\$ pour la période du 25 au 31 octobre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 280 139,08\$ pour la période du 1er au 7 novembre 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 397 754,37\$ pour le mois de septembre 2014.
- Engagements au montant de 478 715,22\$ pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

Déclaration des intérêts pécuniaires

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2014

Procès-verbal de correction pour la résolution 2014-279, on devrait lire « 145 381,29\$ » au lieu de « 142 752,96\$ », au premier résolu pour le secteur du Sommet-Bleu.

Rapport de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* daté du 7 novembre 2014 – Évaluation de la rentabilité du projet de développement La Rolland

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Doris Poirier

- Veut des éclaircissements au sujet de La Rolland, est-ce signé ou non?
- Demande si on peut avoir l'assurance que si ce projet se fait, ce ne seront pas les citoyens qui paieront pour les infrastructures.
- Demande si c'est la Ville qui a payé pour le rapport d'évaluation de la rentabilité du projet de développement de La Rolland.
- Veut savoir si l'on devient propriétaire de La Rolland lorsque l'on remboursera le prêt.
- Est-ce que l'étude de l'évaluation de la rentabilité de la Rolland est disponible au public?
- Requête en démolition : les honoraires seront-ils récupérés auprès des propriétaires?

RÉSOLUTION NO. 2014-371

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h00.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 1^{er} décembre 2014 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00

RÉSOLUTION NO. 2014-372

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-373

Regroupement d'achat - Appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) – Autorisation de paiement

ATTENDU la résolution 2014-213, mandatant la Ville de Saint-Sauveur à procéder à un appel d'offres pour l'achat en commun des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 21 novembre 2014, à la Ville de Saint-Sauveur ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, soit :

- L'Arsenal
- Levitt Security

ATTENDU QUE L'Arsenal a été le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat a été adjugé par la résolution 677-11-2014 de la Ville de Saint-Sauveur pour un montant de 424 229,01 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit payer une partie du montant à la compagnie L'Arsenal ;

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie daté du 24 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie L'Arsenal, une somme de 221 068,19\$, taxes incluses à même le règlement 1199 décrétant l'emprunt pour l'acquisition des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA).

RÉSOLUTION NO. 2014-374

Autorisation de signature - Mandat à Étude Voizard & Voizard

ATTENDU QUE la ville s'est portée caution pour la Corporation du Parc d'affaires La Rolland;

ATTENDU QUE la Banque Nationale a entrepris les démarches pour rappeler le prêt, rendant la caution exécutoire ;

ATTENDU QUE la Ville doit être subrogée dans les droits de la créancière Banque Nationale ;

ATTENDU QUE la Ville bénéficie de deux hypothèques grevant les immeubles de la Corporation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'étude Voizard, Voizard, notaires, soit mandatée pour rédiger l'acte à intervenir ;

QUE Monsieur le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte à intervenir ;

QUE tous les frais pour ce faire soient assumés par la Ville ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

RÉSOLUTION NO. 2014-375

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1206, afin d'autoriser un emprunt afin de payer l'excédent des coûts prévus à la décision arbitrale avec la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle au montant provisionné par la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2014-376

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1208, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Doris Poirier

-veut qu'on lui explique quels ont été les changements apportés à l'ordre du jour.

Vente de la Rolland :

- veut savoir quand la transaction de la Rolland sera signée;

- veut savoir si la Ville mettra des conditions à la vente;

- veut savoir combien ce sera vendu;

- rapport de la firme *Raymond, Chabot Grant Thornton* : il était initialement convenu que la Ville n'assumerait pas le coût des infrastructures - mais il semblerait que ce n'est pas ce que le rapport dit?

- comprend que l'on va assumer le coût des infrastructures et ensuite taxer ?

- veut savoir si un règlement d'emprunt est permis, le cas échéant, pourra-t-il être contesté?

- veut savoir si les coûts pour les analyses déjà engagés ont été assumés par la Ville;

- veut que l'on explique l'avis de motion pour le règlement d'emprunt pour le paiement de la décision arbitrale;

- veut savoir si la ville demandera une deuxième opinion sur la décision de ne pas aller en évocation de la décision arbitrale.

Martin Bourdages

-veut savoir si Monsieur Lupien avait offert des terrains au curé. Veut savoir ce qu'il est advenu de cette offre.

Doris Poirier

-veut savoir si la ville se départira de la croix.

RÉSOLUTION NO. 2014-377

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h29.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 8 décembre 2014 à 18h55, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h55

RÉSOLUTION NO. 2014-378

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-379

Règlement 1206 décrétant un emprunt pour le paiement de l'excédent des coûts d'une décision arbitrale entre la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle sur le montant provisionné par la Ville

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1206 décrétant un emprunt pour le paiement de l'excédent des coûts d'une décision arbitrale entre la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle sur le montant provisionné par la Ville soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Doris Poirier

- Demande si la Ville paiera en tout 1 480 012\$
- Le conseil ne juge pas opportun de contester devant la Cour supérieure
- Quels risques encourt-on de contester? – Payer des honoraires d’avocat?
- Est-il possible qu’un autre avocat donne une autre opinion?
- Quels seront les honoraires d’avocat à encourir?
- À combien s’élèvent les honoraires de contestation dans une autre décision visant une policière?
- Les autres élus sont-ils tous confortables avec cette décision?

Gervais Perrault

- Désire bien comprendre la nature de la décision arbitrale.

RÉSOLUTION NO. 2014-380

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h05

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 décembre 2014 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2014-381

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2014.

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.3) Participation des membres du conseil à diverses activités

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.13) Échange de lots – Chemin du Barrage et rue Rolland – Divertissement La Rolland inc.

2.14) Autorisation de signature – Engagement à radier – Lots 3 888 431, 3 890 191, 4 121 323, 4 121 324, 4 121 327, 3 889 159, 4 121 318, 4 121 319 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2014-382

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 et des séances extraordinaires du 1^{er} et 8 décembre 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 et des séances extraordinaires du 1^{er} et 8 décembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 ainsi que des séances extraordinaires du 1^{er} et du 8 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-383

Offre de services 2015 – Soutien technique des lacs de *Bleu Laurentides*

ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement du Service d'urbanisme, daté du 21 novembre 2014 ;

ATTENDU l'offre de services reçue le 26 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confie au CRE Laurentides le mandat de soutien technique pour les lacs Millette et Rond ;

QUE la Ville s'engage à respecter les critères indiqués à l'offre de services, laquelle fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution ;

RÉSOLUTION NO. 2014-384

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2015

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2015, tel que présenté ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle
Année 2015

DATE	HEURE
19 janvier 2015	20h
16 février 2015	20h
16 mars 2015	20h
20 avril 2015	20h
Mardi 19 mai 2015	20h
15 juin 2015	20h
20 juillet 2015	20h
17 août 2015	20h
21 septembre 2015	20h
19 octobre 2015	20h
16 novembre 2015	20h
14 décembre 2015	20h

QUE le calendrier soit publié dans le Journal Accès et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-385

Aliénation pour le regroupement d'achat – Appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA)

ATTENDU le rapport de Monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 24 novembre 2014 concernant l'aliénation pour le regroupement d'achat pour les appareils de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil accepte, en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, d'aliéner les appareils de protection respiratoire isolant et autonome mentionnés à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente, et ce, aux meilleures conditions possibles.

RÉSOLUTION NO. 2014-386

Registre des déclarations de plus de 200\$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2014 sous le numéro 1191;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privé ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la greffière doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ faites par les élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2013 et qui est signé en date du 15 décembre 2014 par Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques.

RÉSOLUTION NO. 2014-387

Demande de circuler dans les rues de Sainte-Adèle le samedi 2 mai 2015 – Fondation de l'Externat Sacré-Coeur

ATTENDU la demande de la Fondation de l'Externat Sacré-Coeur de circuler dans les rues de Sainte-Adèle le samedi 2 mai 2015 dans le cadre d'une course à relais de Rosemère à Mont-Tremblant pour la campagne de financement de la Fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les coureurs à circuler dans les rues de Sainte-Adèle le samedi 2 mai 2015 dans le cadre d'une course à relais de Rosemère à Mont-Tremblant pour la campagne de financement de la Fondation de l'Externat Sacré-Cœur;

RÉSOLUTION NO. 2014-388

Autorisation de signature des protocoles d'entente à intervenir entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre des projets sur la collecte des matières organiques, phase II

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, il est possible de conclure des ententes intermunicipales aux fins de leur compétence entre les villes et les municipalités quelle que soit la loi qui les régit;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 621 et suivants du *code municipal du Québec* et articles 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et ville*, il est possible de conclure des ententes entre villes, municipalités et régies, quelle que soit la loi qui les régit;

ATTENDU QUE la RIDR, conjointement avec ses partenaires, continue le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle débutera la collecte à trois voies à l'ensemble de son territoire, à partir du 1er mai 2015;

ATTENDU QUE le rôle de la RIDR, dès qu'une ville va à la collecte des matières organiques à l'ensemble de son territoire, offre un service d'accompagnement, ainsi que la fourniture d'outils de communication, pour un maximum de 20 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire et la greffière et directrice des Services juridiques à signer le protocole d'entente à intervenir entre la RIDR et la ville concernant la phase II du projet sur la collecte des matières organiques.

RÉSOLUTION NO. 2014-389

Amendement à la résolution 2014-330 - Autorisation de signature – Acquisition des lots 4 759 892 et 4 492 985 – Rue des Arlequins et partie de la rue des Souchets

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2014-330 afin :

- D'ajouter le lot « 4 963 711 » dans le titre ;
- D'ajouter le lot « 4 963 711 » dans le premier attendu ;

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2014-390

Contestation de la réclamation – 385, chemin du Mont-Loup-Garou (Yoan Tremblay)

ATTENDU QUE la greffière et directrice des Services juridiques a reçu une demande de la Cour du Québec, division des petites créances daté du 4 novembre 2014 dans le dossier 715-32-000418-141 concernant une réclamation d'un dégât d'eau survenu à la propriété située au 385, chemin du Mont-Loup-Garou ;

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 24 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques, Mme Marie-Pier Pharand, soit autorisée à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-391

Acquisition de lots – Rue de la Forêt (lot 3 437 482) – Société Devkon (Éric Léger et Jean-Claude-Marquis)

ATTENDU QUE deux ententes de travaux municipaux ont été signées en 2005 et 2006 entre la Société Devkon, représentée par messieurs Éric Léger et Jean-Claude Marquis, pour la construction de la rue de la Forêt et d'infrastructures sur cette rue (anciennement dans le Domaine des Géants) ;

ATTENDU QUE des actes de servitude ont été signés entre les mêmes parties pour établir les droits de passage et d'exploitation de deux postes de pompage domestique, pour les lots 3 437 483 et 3 437 484 cadastre du Québec ainsi que des éléments épurateurs de style « Écoflo » sur le lot 3 437 487 cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la ville entretien et déneige la rue de la Forêt pour se rendre aux différents équipements, selon ce qui est exprimé dans les ententes des travaux municipaux ;

ATTENDU les exigences prévues aux protocoles d'entente de l'époque quant au pavage des rues ;

ATTENDU QUE la rue de la Forêt est toujours privée et qu'il y aurait lieu de régulariser les titres de propriété de ladite rue ;

ATTENDU QUE messieurs Éric Léger et Jean-Claude Marquis, représentant la Société Devkon veulent céder la rue à la ville ;

ATTENDU le rapport de monsieur Daniel Racette, ancien ingénieur des Services techniques, daté du 28 septembre 2007, indiquant que les travaux décrits et exigés au protocole d'entente sont conformes et complétés à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition de la rue de la Forêt, lot 3 437 482 cadastre du Québec ;

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard et Voizard, notaires*, pour rédiger l'acte d'acquisition à intervenir entre la Société Devkon, représentée par Messieurs Léger et Marquis et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE les frais de notaires soient à la charge de Messieurs Léger et Marquis ;

QUE le Maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais inhérents à l'acquisition de la rue.

RÉSOLUTION NO. 2014-392

Acquisition de lots – Boulevard des Monts et rue DeRepentigny – Compagnie Sable Moderne limitée

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser les titres de propriété de la rue DeRepentigny ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de lots à la compagnie Sable Moderne Limitée ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition des lots transitoires 5 504 142, 5 504 143, 5 504 144 (lots formant la rue DeRepentigny) et 5 504 145 cadastre du Québec, tel que décrit par le plan cadastral parcellaire de Jean Blondin, arpenteur-géomètre, sous la minute 38266, daté du 3 avril 2014 ;

QUE cette acquisition soit faite à titre gratuit ;

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle, incluant les frais de subdivision des lots concernés ;

Que le conseil mandate l'Étude Johanne Paquette, notaire à rédiger et enregistrer l'acte à intervenir ;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte notarié ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution ;

QUE la résolution 2014-247 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2014-393

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur John Butler et Madame Lise Gendron déclarent un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de leur emploi à la Corporation. En ce sens, M. Butler et Mme Gendron ne participeront pas à cette décision.

Échange de lots – Chemin du Barrage et rue Rolland –Divertissement La Rolland Inc.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un échange de lots entre la Ville de Sainte-Adèle et Divertissement La Rolland Inc. ;

ATTENDU le rapport de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 10 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise la cession des lots 3 888 267, 4 121 321, 4 121 325 en échange des lots 3 889 159, 4 121 318 et 4 121 319, cadastre du Québec ;

QUE Divertissement La Rolland Inc. mandatent leur notaire afin de préparer l'acte à intervenir entre les parties;

QUE cet échange soit fait à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels soient assumés par Divertissement La Rolland Inc.;

QUE Monsieur le Maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte notarié à intervenir ;

QUE la résolution prenne effet dès l'acquisition des lots 3 889 159, 4 121 318 et 4 121 319, cadastre du Québec par Divertissement La Rolland Inc.

Monsieur le conseiller John Butler et Madame la conseillère Lise Gendron ne votent pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-394

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur John Butler et Madame Lise Gendron déclarent un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de leur emploi à la Corporation. En ce sens, M. Butler et Mme Gendron ne participeront pas à cette décision.

Autorisation de signature – Engagement à radier – Lots 3 888 431, 3 890 191, 4 121 323, 4 121 324, 4 121 327, 3 889 159, 4 121 318, 4 121 319 du cadastre du Québec.

ATTENDU que la Ville bénéficie de deux hypothèques sur les lots 3 888 431, 3 890 191, 4 121 323, 4 121 324, 4 121 327, 3 889 159, 4 121 318, 4 121 319 du cadastre du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'engagement à radier les hypothèques sur les lots 3 888 431, 3 890 191, 4 121 323, 4 121 324, 4 121 327, 3 889 159, 4 121 318, 4 121 319 du cadastre du Québec ;

Monsieur le conseiller John Butler et Madame la conseillère Lise Gendron ne votent pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2014-395

Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2015

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2015.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2014-396

Affectation du solde de la subvention du programme TECQ 2010-2013 pour différents projets

ATTENDU le rapport de Madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 4 décembre 2014 relativement au solde de la subvention du programme TECQ 2010-2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à affecter le solde de la subvention du programme TECQ au financement des projets identifiés au rapport joint en annexe pour faire partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil autorise l'appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de 115 000\$, si requis, tel que mentionné au rapport de la trésorière.

RÉSOLUTION NO. 2014-397

Emprunt temporaire – Règlement 1206 afin d'autoriser une dépense ne devant pas excéder un montant de 1 480 012 \$ et d'autoriser un emprunt ne devant pas excéder 1 089 000\$ afin de payer un excédent des coûts prévus à la décision arbitrale – entre la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle – au montant déjà provisionné par la Ville.

ATTENDU QU'une décision arbitrale a été rendue par Monsieur Gilles Lavoie le 17 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE cette décision impose de courts délais à la Ville pour le paiement des sommes ;

ATTENDU QUE le règlement 1206 est présentement soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder rapidement à un emprunt temporaire dès l'approbation du règlement 1206 par le ministère ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1206

Règlement 1206 afin d'autoriser une dépense ne devant pas excéder un montant de 1 480 012 \$ et d'autoriser un emprunt ne devant pas excéder 1 089 000\$ afin de payer un excédent des coûts prévus à la décision arbitrale – entre la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle – au montant déjà provisionné par la Ville.

Montant autorisé : 1 089 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE cette résolution prenne effet dès l'entrée en vigueur du règlement.

RÉSOLUTION NO. 2014-398

Recommandation de paiement – Remise de la retenue – Travaux de réparation mineure de pavage 2013 (SP-2013-139)

ATTENDU la recommandation du 4 novembre 2014, transmise par Monsieur Maxime Lévesque, contremaître du Service des travaux publics, relativement à la remise de la retenue concernant les travaux de réparation mineure de pavage 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, la somme de 9 431,73\$ conformément à l'article CS16.4 du cahier de charges de l'appel d'offres SP-2013-139.

RÉSOLUTION NO. 2014-399

Recommandation de paiement – Décompte #1 – Travaux de réparation mineure de pavage 2014 (SP-2014-170)

ATTENDU la recommandation du 26 novembre 2014, transmise par Monsieur Maxime Lévesque, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 1, concernant les travaux supplémentaires de réparation mineure de pavage pour l'année 2014 ;

ATTENDU la résolution 2014-349 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 autorisant les travaux supplémentaires qui devaient être réalisés pour la réparation de certaines rues sur le territoire de la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle, une somme de 30 005,92\$ taxes incluses à même les fonds prévus à la résolution 2014-349, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-400

Recommandation de paiement – Remise de la retenue – Travaux de réparation mineure de pavage 2013 (INV-2013-156)

ATTENDU la recommandation du 26 novembre 2014, transmise par Monsieur Maxime Lévesque, contremaître du Service des travaux publics, relativement à la

remise de la retenue concernant les travaux de réfection mineure de pavage du contrat de 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, la somme de 2 319,23\$ conformément à l'article CS16.4 du cahier de charges de l'appel d'offres INV-2013-156.

RÉSOLUTION NO. 2014-401

Recommandation de paiement – Travaux de construction (accotement, fossé et intersection) sur la rue Rolland (INV-2014-026)

ATTENDU le rapport de Monsieur Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 4 décembre 2014 concernant les travaux de construction (accotement, fossé et intersection) sur la rue Rolland ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, une somme de 50 507,43\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1184, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-402

Recommandation de paiement – Libération de retenue et décompte #2 – Travaux de pavage – Rue du Mont-du-Rocher

ATTENDU la recommandation du 4 décembre 2014, transmise par Monsieur Sylvain Tougas, chargé de projets de la division génie, relativement au paiement de la libération et du décompte #2, concernant les travaux de pavage effectués sur la rue du Mont-du-Rocher;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Asphalte Desjardins inc.* une somme de 4 902,98\$, taxes incluses, à même les fonds prévus à la résolution 2013-282, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-403

Adjudication – Transport et disposition des boues de l'usine d'épuration (SP-2014-192)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour le transport et/ou valorisation des boues de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 décembre 2014, le tout conformément à la loi;

ATTENTU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

RCI Environnement, Division de WM Québec inc.

Nombre de levées Annuel (approximatif)	Coût par levée Année 2015	Coût par levée Année 2016	Coût par levée Année 2017
100	721,00\$	735,42\$	750,13\$

ATTENDU le rapport de Monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics daté du 3 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie RCI Environnement, Division de WM Québec inc., 9501, boulevard Ray Lawson, Montréal, Québec, H1J 1L4 ;

D'accorder le contrat à la compagnie, aux coûts par levées mentionnés au bordereau de prix, soit 721.00\$ pour l'année 2015, 735.42\$ pour l'année 2016 et 750.13\$ pour l'année 2017, pour un montant total approximatif de 253 698,09 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 décembre 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2014-404

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles (SP-2014-176)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à un appel d'offres public concernant la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU que seule la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée a présenté une soumission ;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission déposée par la compagnie précitée.

RÉSOLUTION NO. 2014-405

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Gestion d'un éco-centre (SP-2014-186)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à un appel d'offres public concernant la gestion d'un éco-centre ;

ATTENDU que seule la compagnie Services Sanitaires M.A.J. inc. et sa division Compo Recycle a présenté une soumission ;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'appel d'offres pour la gestion d'un éco-centre ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission déposée par la compagnie précitée.

RÉSOLUTION NO. 2014-406

Recommandation de paiement – Réception provisoire – Travaux de réfection des rues PRR 2013

ATTENDU la recommandation du 11 décembre 2014, transmise par Monsieur Olivier Maître, Chef de la division génie, relativement au paiement réception provisoire, concernant les travaux de réfection des rues pour le PRR 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Sintra inc.* une somme de 49 405,43\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 1184, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2014-407

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

1820, rue du Mont-Blanc

Réduire la profondeur moyenne du lot 2 229 981 de 45 mètres à 44,15 mètres, telle que montrée au plan préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 8 octobre 2014 (dossier 971453, minute 8267) et ce, afin de régulariser cette dimension dudit lot conformément à l'article 62 du règlement de lotissement numéro 1200-2012-L ;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2014-408

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 décembre 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2014-110

3050, rue Saint-Charles
Éloi Amesse et Valérie Seers
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2014-111

1390, boulevard de Sainte-Adèle
9293-3977 Québec inc. (Flèche)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-112

1606, boulevard de Sainte-Adèle
Jean-Sébastien Rioux (Massothérapie Valérie Martel)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2014-113

2570, rue des Perdreaux
Diane Bourgeois
- **Galerie**

RÉSOLUTION NO. 2014-409

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **762, rue des Guérêts** afin de réduire la distance par rapport à la rive de la rivière aux Mulets de 3 mètres à 0 mètre pour le bâtiment principal, une partie du foyer, la fenêtre en baie et un escalier, ainsi que permettre l'empiètement d'une partie du foyer, de la fenêtre en baie et d'un escalier dans la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets, tels que montrés au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2014 (dossier 8216, minute 8296) et ce afin de régulariser la localisation du bâtiment existant;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **801, rue Valiquette** afin de réduire la marge avant du bâtiment principal de 6 mètres à 5,23 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, daté du 18 novembre 2014 (dossier 2419, minute 1283) et ce, afin de régulariser la localisation du bâtiment existant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2015 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2014-410

Approbation partielle d'un projet majeur de lotissement – Projet de prolongation de la rue de l'Orée-des-Bois et rue des Berges – RévNord (Michel Perras) – lots 3 888 144, 3 888 410, 3 889 134, 3 889 135, 4 549 600, Cadastre du Québec

ATTENDU les rapports de Monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, datés des 4, 10 et 11 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté au document préparé par la firme Équipe Laurence Experts-Conseils, dossier 51.56.01, version du 4 décembre 2014 pour les plans L-800 ; L-801 ; L-801A ; L-804 et L-805 et la version du 10 décembre 2014 pour les plans L-802 et L-803; et ce, spécifiquement pour le tracé des rues montré à ce document, le tout sous réserves des recommandations émises aux rapports présentés.

RÉSOLUTION NO. 2014-411

Subvention supplémentaire à Plein Air Sainte-Adèle pour un montant de 1 300\$

ATTENDU la correspondance de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 3 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention supplémentaire à Plein Air Sainte-Adèle, pour un montant de 1 300\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2014-412

Accréditation pour le programme *Municipalités Amie des Aînés*

ATTENDU QUE la Ville est en processus d'obtention d'accréditation pour le programme *Municipalité Amie des Aînés* ;

ATTENDU la consultation publique ayant été tenue le 12 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le plan d'action triennal élaboré dans le cadre du programme *Municipalité Amie des Aînés*.

RÉSOLUTION NO. 2014-413

Appui – Aide financière de la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande d'aide financière de la Table des aînés de la MRC des Pays-D'en-Haut au Pacte Rural ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de la Table des aînés pour la création d'un poste à temps partiel d'agent de liaison pour les aînés.

RÉSOLUTION NO. 2014-414

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1207 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions.

RÉSOLUTION NO. 2014-415

Règlement 1208 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1208 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, soit adopté et qu'il porte le numéro 1208 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-416

Règlement d'emprunt 1204 pour l'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1204 pour l'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin, soit adopté et qu'il porte le numéro 1204 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2014-417

Règlement 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin : d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-8 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin : d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CP-004, comme usage spécifiquement permis, les usages d'entrepreneur général et d'entrepreneur spécialisé; d'ajouter à l'intérieur de la zone commerciale CM-007, comme usage spécifiquement permis, certains usages de commerce de service; d'ajouter à

l'intérieur de la zone commerciale CO-003, comme usage spécifiquement permis, les commerces de vente au détail de véhicules motorisés neufs et usagés, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-8;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration –533 045,19\$ pour la période du 15 au 21 novembre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 112 452,21\$ pour la période du 22 au 28 novembre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 184 551,36\$ pour la période du 29 novembre au 5 décembre 2014.
- Liste des comptes à payer au montant de 659 602,23\$ pour le mois d'octobre 2014.
- Engagements au montant de 354 391,11\$ pour la période du 1er au 30 novembre 2014.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Gagnon

- Protection Lac Millette, il remercie pour le plan d'action pour les Lacs.
- Demande si les membres des regroupements pourront participer à la consultation.

M. Léonard Ayoub

- Intervention sur la question de la croix.
- Fait la lecture d'une lettre et commentaires sur le dossier.
- Il dépose sa lettre.

Mme Doris Poirier

- Sur les points 2.13 et 2.14 de l'ordre du jour, elle veut savoir en quoi consistent ces résolutions
- Sur le point 2.14 de l'ordre du jour, fait-on radier des hypothèques?
- Quelle est la date limite pour la signature du contrat?
- Veut savoir pourquoi M. Butler et Mme Gendron ne votent pas sur les résolutions concernant La Rolland.
- Veut savoir depuis quand M. Bédard ne siège plus sur la Corporation du Parc d'affaires La Rolland.
- Veut savoir si c'est toujours la Ville qui paiera les infrastructures et se faire payer par taxation, y aura-t-il des garanties?
- Sur le point 3.3 de l'ordre du jour, décision arbitrale, est-ce que la Ville maintient sa position d'aller de l'avant et de ne pas aller en cour supérieure?
- Autre point qui n'est pas à l'ordre du jour : MRC aurait le projet de quitter Sainte-Adèle et s'en aller à Saint-Sauveur. Est-ce un monument à la gloire de certains élus? Projet indécent que de déménager la MRC à Saint-Sauveur.
- Demande de ne pas voter en faveur du déménagement de la MRC.
- Déménagement est une dépense inacceptable.
- Considère qu'il n'est pas pertinent d'échanger la MRC contre un centre sportif.

M. Sarto Boucher

- Volonté de rationaliser les ressources – Possibilités de regrouper les municipalités, peut-être que cela serait un scénario à analyser.

RÉSOLUTION NO. 2014-418

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h52.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 15 décembre 2014 à 20h05, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h52

RÉSOLUTION NO. 2014-419

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2014-420

Adoption du programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017

ATTENDU l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 soit adopté au montant de 43 485 000\$, dont 13 715 000\$ pour l'année 2015 ;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans le bulletin municipal *Actualité adéloise* et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2014-421

Adoption du budget pour l'exercice financier 2015

ATTENDU l'article 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2015 qui prévoit des revenus et des dépenses de 25 981 772 \$;

QUE le document explicatif du budget 2015 soit publié dans le bulletin municipal *Actualité adéloise* et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sarto Boucher

- Est-ce que les documents fournis constituent toutes les dépenses qui seront engagées?
- Se questionne sur la croissance des dépenses.
- Demande quelle est la croissance des taxes?

RÉSOLUTION NO. 2014-422

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h15.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques